

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE
DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS & RECAPITULATIF DES VOTES

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures trente, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, légalement convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

03/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBÉRATIVES	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUX	Maïté WAAG	18		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x				0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vio-sur-Cère		x			Philippe MOURGUES		3	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Chapelle	1	x					1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x				0	
	Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1		x				0	
	Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x					1	
	Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
	Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x					2	
	Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8		x				0	
Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x				0		
Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1		x				0		
François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1		x				0		
Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8		x				0		
François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x				0		
Armie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8		x				0		
Eric DERSIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x					2		
Marthe PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x					2		
Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16		
Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1		x				0	Jean-Louis MARANDON	
Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8		
René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x				0		
Brice HORTEFEUX	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Lionel CHAUVIN	
Fabien HUSSER	Eu	Commune de Beauvieu	1		x				0		
Sylvie LEGER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x				0		
Virginie LESUEUR	Eu	Commune de Tournemire	1		x				0		
Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Dienné	1		x				0		
Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		x				0		
Alain MERCIER	Eu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x					2		
Martine MONCOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène Artense	2		x				0		
Gérard MOULIADE	Eu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x					2		
Sylvie MOULY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Près-Orcival	1	x					1		
Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carladez	2		x				0	Isabelle MELLIN	
Colette PONCHET-PASSEMARD	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					2		
Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x				0	Jocelyne MANSANA	
Frank SERRE	Eu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x					2		
Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Besse	1		x				0		
Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x					2		
Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Paillerois	1	x					1		
Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x					1		
Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courgoul		x							
Christine VERT	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2		x				0		
Maïté WAAG	Eu	Commune d'Orriès	1		x				0	Lionel CHAUVIN	
193 25 24 4 130 5											
RECAPITULATIF DES VOIX											
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum								
En exercice	49	193									
Présents (dont visio)	25	94	97								
Représentés	5	36									
Votants	30	130	ATTEINT								

COMITE SYNDICAL DU 3 OCTOBRE 2025 - LISTE DES DELIBERATIONS ET RESULTATS DES VOTES

N° ordre du jour	N° de délibération	Thématique	Intitulé	UNANIMITÉ	POUR	CONTRE	ABSTENTION*		Résultat
				Voix : 130	Voix votants	Voix votants	Voix votants		
1	2025.DLB.062-CS-03/10-1	RNR	Mise en œuvre du plan de gestion de la RNR des Tourbières du Jolan - Année 2026	X					Adoptée
2	2025.DLB.063-CS-03/10-2	MAEC	Animation des PAEC - suivi à mi-parcours des engagements de la campagne 2024	X					Adoptée
3	2025.DLB.064-CS-03/10-3	Réseau tourbières	Life Dorsancy - Convention transfert maîtrise d'ouvrage Tourbière de la Dore	X					Adoptée
4	2025.DLB.065-CS-03/10-4	Rapport d'activités PNRVA	Approbation du rapport d'activité annuel 2024	X					Adoptée
5	2025.DLB.066-CS-03/10-5	Finances	Convention cadre "Contrat Parc" 2024>2026 avec la Région AURA - déclinaison 2025	X					Adoptée
6	2025.DLB.067-CS-03/10-6	Finances	Acceptation d'un don	X					Adoptée
7	2025.DLB.068-CS-03/10-7	R.H	Convention adhésion 2026>2028 au CDG63 - Assistance Retraités	X					Adoptée
8	2025.DLB.069-CS-03/10-8	R.H	Mise à jour du tableau des effectifs	X					Adoptée

*Les abstentions n'entrent pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme, à Aydat, Montlosier,
Publication réalisée sur www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs
le lundi 3 novembre 2025

Pour le Président, Lionel CHAUVIN
Par délégation



Baptiste DEGUIN
Directeur

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet : 67. Acceptation d'un don
Délibération n° : 2025.DLB.067-CS-03/10-06
Annexe : -
Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin
Direction : Fonctions Supports
Secrétaire de séance : Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

08/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEOUX	Mairie WAAG	18	
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x				8	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x		Stéphane SAUTAREL		18	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x	x			0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Viseux-Cère	1	x		Philippe MOURGUES		3	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle FAUX		2	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				0	
	Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1	x				0	
	Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x				1	
	Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
	Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x				2	
	Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0	
	Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x				0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1	x				0	
	François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1	x				0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0	
François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x				0		
Annie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0		
Eric DERISIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x				2		
Martine PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2		
Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16		
Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1	x				Jean-Louis MARANDON		
Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8		
René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x				0		
Brice HORTEFEOUX	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				Lionel CHAUVIN		
Fabien HUSSEZ	Eu	Commune de Beau lieu	1	x				0		
Sylvie LEGER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				0		
Virginie LESLIEUR	Eu	Commune de Tournemire	1	x				0		
Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Dienné	1	x				0		
Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x				0		
Alain MERCIER	Eu	Communauté de communes Dômes Sancy Artesne	2	x				2		
Martine MONCOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène-Artesne	2	x				0		
Gérard MOLLIADE	Eu	Communauté de Communes Sain-Pour Communauté	2	x				2		
Sylvie MOULY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x				1		
Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cère et Goué en Carladais	2	x				0	Isabelle MELLIN	
Colette PONCHET-PASSEMAR	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2		
Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Jocelyne MANSANA	
Franck SERRE	Eu	Communauté de Communes Mond Arverne Communauté	2	x				2		
Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Bessuéjouls	1	x				0		
Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				2		
Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Pailhards	1	x				1		
Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x				1		
Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courgoul	1	x				0		
Christian VERRI	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x				0		
Maïte WAAG	Eu	Commune d'Orches	1	x				0	Lionel CHAUVIN	
COMITÉ SYNDICAL	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	193	25	24				
	Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
	Philippe FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
	Jean-Claude GUILLOU	Membre consultatif	Chambre Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme		x					
	François FLAGEL	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal							
	Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Servizio de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
	Christiane VABRE	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
	Anne-Pascale AMEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes		x						
EXTERIEURS INVITES										

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	25	54	97
Représentés	5	38	
Votants	30	150	ATTEINT

N° séance. Objet : 67. Acceptation d'un don
Délibération n° : 2025.DLB.067-CS-03/10-06

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_067-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

La société QualNet dont le siège social se situe à Vasselay (18) a fait parvenir un don de 500 € au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne suite à une animation des services du Parc des Volcans lors de leur séminaire annuel à Vulcania.

Conformément à l'article L 2242-4 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président a accepté ce don à titre conservatoire, dans l'attente de la décision du Comité Syndical. En effet, l'article L 2242-1 du même code prévoit que le comité syndical est compétent pour statuer sur les dons et legs faits au Parc des Volcans d'Auvergne.

Vu le don de la société QualNet d'un montant de 500€ ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ*, A L'UNANIMITÉ*

- »»» **ACCEPTE** le don de la société QualNet d'un montant de 500€ ;
- »»» **AUTORISE** le Président à signer tous documents et actes y afférents et lui donner tous pouvoirs à cet effet.

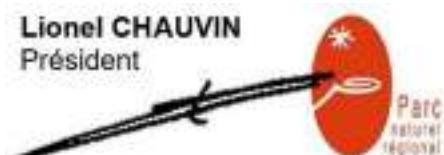
* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président




Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet :	68. Convention d'adhésion 2026>2028 au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme – Assistance Retraite
Délibération n° :	2025.DLB.068-CS-03/10-07
Annexe :	Convention d'adhésion au service Assistance Retraites du CDG63
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Fonctions Supports
Secrétaire de séance :	Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES	08/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL		Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUR	Maïté WAAG	18	
		Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x				8	
		Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x		Stéphane SAUTAREL		18	
		Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
		Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x	x			0	
		Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
		Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x				2	
		Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Viseux-Cère	1	x		Philippe MOURGUES		3	
		Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x				1	
		Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x		Isabelle FAUX		2	
		Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				0	
COMITÉ SYNDICAL		Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1	x				0	
		Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x				1	
		Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x				1	
		Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x				2	
		Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0	
		Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x				0	
		Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1	x				0	
		François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1	x				0	
		Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0	
		François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x				0	
		Annie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0	
		Eric DERISIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x				2	
		Martine PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x				2	
		Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				16	
		Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1	x				0	Jean-Louis MARANDON
		Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				8	
		René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x				0	
		Brice HORTEFEUR	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Lionel CHAUVIN
		Fabien HUSSEZ	Eu	Commune de Beaujeu	1	x				0	
		Sylvie LEGER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x				0	
		Virginie LESUEUR	Eu	Commune de Tournemire	1	x				0	
		Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Dienne	1	x				0	
		Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x				0	
		Alain MERCIER	Eu	Communauté de Communes Dômes Sancy Artese	2	x				2	
		Martine MONOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène-Artese	2	x				0	
		Gérard MOLLIADE	Eu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x				2	
		Sylvie MOULLY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x				1	
		Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cézal et Goul en Carlades	2	x				0	Isabelle MELLIN
		Colette PONCHET-PASSEMAR	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x				2	
		Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x				0	Jocelyne MANSANA
		Franck SERRE	Eu	Communauté de Communes Mont Averne Communauté	2	x				2	
		Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Bessat	1	x				0	
		Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x				0	
		Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Pélissans	1	x				1	
		Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x				1	
		Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courquol	1	x				0	
		Christian VERT	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x				0	
		Maïté WAAG	Eu	Commune d'Orches	1	x				0	Lionel CHAUVIN
EXTERIEURS CONSULTATIFS		Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	193	25	24				
		Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme							
		Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat							
		Jean-Claude GUILLOU	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire							
		Jean-Luc HELEBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme							
		François FLAGEOL	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal							
		Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole							
		Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal							
INVITES		Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Anne-Pascale AMEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme							
		Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne Rhône-Alpes							
		Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes							
		Julien CHARTOIRE	Chef Dévdu Terroir Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal							
		Ludovic POMMARET	Charge des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes				x			

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus:	Nombre	Voix	Quorum
En exercice:	49	193	
Présents (dont visio):	25	54	97
Représentés:	5	38	
Votants:	30	130	ATTEINT

N° séance. Objet : 68. Convention d'adhésion 2026>2028 au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme – Assistance Retraite

Délibération n° : 2025.DLB.068-CS-03/10-07

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_068-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

En complément de sa mission générale d'information et de formation concernant la réglementation en vigueur et les procédures mises en œuvre par la CNRACL, notamment pour ce qui concerne la fiabilisation des Comptes Individuels Retraite, le Centre de Gestion propose aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'assistance pour les dossiers de retraites.

Cette mission d'accompagnement personnalisé comprend le contrôle des dossiers « papiers » complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL tout comme l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Les conventions actuelles d'adhésion à cette mission facultative arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Ainsi, vous trouverez en annexe, le nouveau modèle de convention à intervenir précisant notamment le tarif forfaitaire annuel tenant compte du nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés par la collectivité.

En contrepartie de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne devra s'acquitter d'un montant forfaitaire tenant compte du nombre d'agents qu'elle emploie, affiliés à la CNRACL.

A compter du 1^{er} janvier 2026, cette cotisation est fixée selon l'année d'adhésion aux tarifs ci-après :

Tranches	Nombre agents CNRACL	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 3 ans 2026/2028	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 2 ans 2027/2028	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 1 an 2028
1	1 à 4	85,00 €	127,50 €	255,00 €
2	5 à 9	180,00 €	270,00 €	540,00 €
3	10 à 14	280,00 €	420,00 €	840,00 €
4	15 à 19	410,00 €	615,00 €	1 230,00 €
5	20 à 29	585,00 €	877,50 €	1 755,00 €
6	30 à 59	945,00 €	1 417,50 €	2 835,00 €
7	60 à 99	1 575,00 €	2 362,50 €	4 725,00 €
8	100 à 199	2 250,00 €	3 375,00 €	6 750,00 €
9	200 à 799	3 375,00 €	5 062,50 €	10 125,00 €
10	800 et +	9 000,00 €	13 500,00 €	27 000,00 €

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Toute collectivité qui déciderait de ne pas signer la convention sera tenue d'instruire elle-même les dossiers de ses agents et d'en assurer le suivi en relation directe avec les services de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales à Bordeaux.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- »»» **DECIDE** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- »»» **AUTORISE** le Président à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;
- »»» **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 68. Convention d'adhésion 2026>2028 au Centre de Gestion du Puy-de-Dôme –

Assistance Retraite

Délibération n° : 2025.DLB.068-CS-03/10-07

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_068-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Convention d'adhésion des collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion à la mission relative à l'assistance retraites

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme et la Caisse des Dépôts et Consignations gestionnaire de la CNRACL,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

ENTRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, situé 7 rue Condorcet - CS 70007 - 63063 CLERMONT-FERRAND Cedex 1, représenté par son Président, Tony BERNARD, agissant conformément à la délibération n° 2025-17 du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 17 juin 2025,

désigné, ci-après, « le Centre de Gestion »

d'une part,

ET

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, représenté par son Président, Monsieur Lionel CHAUVIN, dûment habilité par délibération du Comité Syndical en date du 1^{er} octobre 2021,

désigné, ci-après, « la collectivité locale »

d'autre part,

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_068-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

7 rue Condorcet CS 70007 • 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1 • 04 73 28 59 80 accueil@cdg63.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité locale, les conditions d'exercice de la mission relative à l'assistance retraites.

Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :

- le contrôle des dossiers de rétablissement au Régime général, instruits sous format papier, par la collectivité locale,
- dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

ARTICLE 2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ LOCALE

Le service retraites chargé d'exercer la mission relative à l'assistance retraites :

- informe la collectivité locale et les agents qu'elle emploie sur les dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite,
- assure le traitement, dans les meilleurs délais, des dossiers communiqués par la collectivité locale, eu égard à la technicité de ceux-ci et aux éléments transmis par la collectivité locale.

Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de refuser la réalisation d'une mission qui ne serait pas prévue dans la présente convention. Il se réserve également le droit de ne pas traiter un dossier dont les informations seraient inexploitables (incomplètes, inintelligibles, ...) ou lorsque la demande aurait pour objet de le faire participer à la réalisation d'une illégalité.

La recevabilité des demandes et l'attribution des droits au regard de la réglementation des retraites restent de la compétence de la CNRACL. La collectivité locale ne saurait engager, à ce titre, la responsabilité du Centre de Gestion de quelque manière que ce soit.

En outre, le Centre de Gestion ne pourra être tenu pour responsable, en cas de litige, dans le cas où une information susceptible de modifier la nature du conseil ou du traitement du dossier, ne lui aura pas été transmise par la collectivité locale ou la CNRACL.

ARTICLE 3 : MOYENS MISE EN ŒUVRE PAR LA COLLECTIVITÉ LOCALE

La collectivité locale s'engage :

- à informer, dans les meilleurs délais, le Centre de Gestion de la nature du travail à réaliser,
- à communiquer toute information nécessaire à l'instruction des demandes selon les critères fixés par la CNRACL. La collectivité locale sollicitera le service retraites du Centre de Gestion par l'intermédiaire d'un formulaire dédié,

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_068-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

- à vérifier l'ensemble des documents émis par la CNRACL dans le cadre de l'instruction des demandes qu'elle a formulées au Centre de Gestion en application de la présente convention,
- à ne pas rechercher la responsabilité du Centre de Gestion, si elle omettait de communiquer des éléments et/ou si elle communiquait des éléments erronés.

Aucune des parties de la présente convention ne peut être tenue responsable des incidents techniques pouvant survenir sur les réseaux de télécommunications dont elles n'ont pas la maîtrise.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Article 4-1 : coût de l'adhésion

En contrepartie de l'adhésion de la collectivité locale à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion, la collectivité locale devra s'acquitter d'un montant forfaitaire tenant compte du nombre d'agents qu'elle emploie, affiliés à la CNRACL.

Le chiffre des effectifs sera communiqué par la CNRACL en fin d'année N-1 et correspondra à tous les agents affiliés à la CNRACL de la collectivité locale (les agents en activité, en maladie, en congé parental, en détachement, en disponibilité...).

À compter du 1^{er} janvier 2026, cette cotisation est fixée selon l'année d'adhésion aux tarifs ci-après :

Tranches	Nombre agents CNRACL	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 3 ans 2026/2028	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 2 ans 2027/2028	Tarif = Forfait/an si adhésion pour 1 an 2028
1	1 à 4	85,00 €	127,50 €	255,00 €
2	5 à 9	180,00 €	270,00 €	540,00 €
3	10 à 14	280,00 €	420,00 €	840,00 €
4	15 à 19	410,00 €	615,00 €	1 230,00 €
5	20 à 29	585,00 €	877,50 €	1 755,00 €
6	30 à 59	945,00 €	1 417,50 €	2 835,00 €
7	60 à 99	1 575,00 €	2 362,50 €	4 725,00 €
8	100 à 199	2 250,00 €	3 375,00 €	6 750,00 €
9	200 à 799	3 375,00 €	5 062,50 €	10 125,00 €
10	800 et +	9 000,00 €	13 500,00 €	27 000,00 €

Article 4-2 : révision des tarifs

Les tarifs pourront être révisés par délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion. Cette délibération devra intervenir avant le 30 juin de l'année N pour une application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Dans l'hypothèse où la collectivité locale ne souhaiterait plus bénéficier de la mission relative à l'assistance retraites aux nouvelles conditions tarifaires, elle devra en informer le Centre de Gestion avant le 31 octobre de l'année N par lettre adressée en recommandée avec accusé de réception. La résiliation de la convention prendra alors effet au 31 décembre de l'année N.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_068-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Article 4-3 : modalité de règlement

Le recouvrement de la cotisation annuelle sera assuré en une fois après émission d'un titre de recettes par le Centre de Gestion au deuxième semestre de chaque année.

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant sera versé à la Paierie Départementale du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 5 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article 4-2, la convention pourra être dénoncée à chaque échéance annuelle par l'une ou l'autre des parties par lettre dûment motivée adressée en recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois.

Toute demande d'adhésion ou de résiliation prendra effet au 1^{er} janvier de l'année N+1.

La convention sera résiliable de plein droit en cas de modification des dispositions législatives et réglementaires ayant permis son établissement, ainsi qu'en cas de résiliation de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations.

ARTICLE 6 : DIFFICULTÉS D'APPLICATION ET LITIGES

Toute difficulté d'application ou d'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une rencontre entre le Centre de Gestion et la collectivité locale afin d'essayer de trouver un accord.

À défaut d'accord, les deux parties pourront s'adresser au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour le règlement de tout litige éventuel survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

À Clermont-Ferrand, le

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
du Puy-de-Dôme,**

**Tony BERNARD
Maire de Châteldon**

**Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Volcans d'Auvergne**

Lionel CHAUVIN

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_068-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet : 69. Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° : 2025.DLB.069-CS-03/10-08

Annexe :

-

Élu(e) rapporteur : Lionel Chauvin

Direction : Fonctions Supports

Secrétaire de séance : Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

08/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEOUX	Mairie WAAG	18		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x	x				0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Viseux-Cère	1	x			Philippe MOURGUES		3	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x					1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
	Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1	x					0	
	Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x					1	
	Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
	Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x					2	
	COMITÉ SYNDICAL	Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x				0	
Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x					0		
Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1	x					0		
François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1	x					0		
Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x					0		
Annie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
Eric DERISIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x					2		
Martine PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x					2		
Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16		
Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1	x					0	Jean-Louis MARANDON	
Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8		
René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x					0		
Brice HORTEFEOUX	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Lionel CHAUVIN	
Fabien HUSSEZ	Eu	Commune de Beau lieu	1	x					0		
Sylvie LEGIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0		
Virginie LESLIEUR	Eu	Commune de Tournemire	1	x					0		
Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Dienné	1	x					0		
Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x					0		
Alain MERCIER	Eu	Communauté de communes Dômes Sancy Artesne	2	x					2		
Martine MONCOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène-Artesne	2	x					0		
Gérard MOLLIADE	Eu	Communauté de Communes Sain-Pouré Communauté	2	x					2		
Sylvie MOULY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x					1		
Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cère et Goué en Carladez	2	x					0	Isabelle MELLIN	
Colette PONCHET-PASSEMAR	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					2		
Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Jocelyne MANSANA	
Franck SERRE	Eu	Communauté de Communes Mond Arverne Communauté	2	x					2		
Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Bessat	1	x					0		
Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x					2		
Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Pailhards	1	x					1		
Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x					1		
Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courgoul	1	x					1		
Christian VERRI	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x					0		
Maïte WAAG	Eu	Commune d'Orches	1	x					0	Lionel CHAUVIN	
EXTERIEURS CONSULTATIFS INVITES	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	193	25	24			193		
Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme									
Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
Jean-Claude GUILLOU	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat									
Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire									
François FLAGEL	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal									
Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Servizio de Gestion comptable de Clermont-Métropole									
Christiane VABRE	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal									
Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
Anne-Pascale AMEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme									
Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes									
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									

RECAPITULATIF DES VOIX

Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	25	54	97
Représentés	5	38	
Votants	30	150	ATTEINT

N° séance. Objet : 69. Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° : 2025.DLB.069-CS-03/10-08

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_069-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

La politique « Ressources Humaines » a pour objectif d'assurer et d'adapter la gestion des moyens humains aux besoins, en veillant à l'adéquation des effectifs et des compétences mais aussi en accompagnant les évolutions structurelles de la collectivité. La gestion des emplois s'intègre dans cette logique et s'inscrit dans la volonté d'anticiper les besoins, de s'adapter aux évolutions en développant les compétences, de repenser les organisations de travail et de prendre également en compte la qualité de vie et de santé au travail.

Dans le cadre de la politique de recrutement menée en matière de ressources humaines ayant pour objectifs une gestion cohérente et efficiente, ainsi qu'une maîtrise des ressources et de la masse salariale ;

Dans un souci d'amélioration de l'organisation interne et au regard des nécessités de services et des missions attendues sur les différents postes ;

Il convient de procéder à la modification des emplois ci-après :

- **Les emplois permanents au sein du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : emplois à temps complet**

Les emplois permanents ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires. Cependant, le recours à un contractuel à durée déterminée est possible. Tout d'abord, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique. Ensuite, sur le fondement de l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique qui permet le recours à un contractuel à durée déterminée lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.

Transformation de poste au titre de l'année 2026

La suppression de l'emploi initial sera soumise à l'assemblée délibérante lors de la mise à jour annuelle du tableau des effectifs après avis du Comité Social Territorial.

Direction : Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel :

N° de poste	Affectation	Catégorie d'emploi et grade initial	Nouvelle catégorie d'emploi et grade	Date effective
13	Chargé.e de mission eau et milieux aquatiques	A – Ingénieur	B – Technicien	A compter du 01/01/2026

Vu le tableau des effectifs actualisé au 3 octobre 2025 ;

CONSIDERANT les besoins recensés, existants et à venir, pour assurer les missions du PNRVA ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- »» **APPROUVE** l'actualisation du tableau des effectifs au 3 octobre 2025 telle qu'exposée ci-dessus ;
- »» **AUTORISE** le Président à adopter la proposition ci-dessus, de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président



N° séance. Objet : 69. Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n° : 2025.DLB.069-CS-03/10-08

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_069-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet :	62. Mise en œuvre du plan de gestion de la RNR des Tourbières du Jolan et de la Gazelle – Année 2026
Délibération n° :	2025.DLB.062-CS-03/10-01
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel
Secrétaire de séance :	Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

03/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL										
Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x			Brice HORTEFEUX	Maïté WAAG	18	
Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x				0	
Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vic-sur-Cère	1	x			Philippe MOURGUES		3	
Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x					1	
Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x				0	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DELIBÉRATIVES										
Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1		x				0	
Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laquelle	1	x					1	
Gérard BRUGIERE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
Pascaline BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2		x				2	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8		x				0	
Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1		x				0	
Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheyssieu	1		x				0	
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1		x				0	
Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x				0	
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1		x				0	
Annie DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8		x				0	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2		x				2	
Marline PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2		x				2	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
Isabelle FAUX	Elue	Commune du Falgoux	1		x				0	
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8	
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1		x				0	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x				0	Lionel CHAUVIN
Fabien HUSSEZ	Elu	Commune de Beaujeu	1		x				0	
Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8		x				0	
Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Touzemières	1		x				0	
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Diénne	1		x				0	
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1		x				0	
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artesne	2	x					2	
Martine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène-Artesne	2		x				0	
Gérard MOULIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x					2	
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x					1	
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Carlades	2		x				0	
Colette PONCHET-PASSEMARDE	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					2	
Stéphane SAUTAREL	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16		x				0	
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté	2	x					2	
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Besse	1		x				0	
Jean-Marie VALLEE	Elu	Clermont Auvergne Métropole	2	x					2	
Sylvain VAZELLE	Elu	Commune de Pailhiers	1	x					1	
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1	x					1	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courgoul	1	x					1	
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x					0	
Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orcines	1	x					0	Lionel CHAUVIN
EXTERIEURS										
CONSULTATIFS										
Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	193	25	24				130	
Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat								
Jean-Claude GUILLOON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme								
Francis FLAGEL	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal								
Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
Christian VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
INVITÉS										
Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Anne-Pascale AMIEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité. Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludovic POMMARET	Charge des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
RECAPITULATIF DES VOIX										
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum							
En exercice	49	193								
Présents (dont visio)	25	94	97							
Représentés	5	36								
Votants	30	130	ATTEINT							

N° séance. Objet : 62. Mise en œuvre du plan de gestion de la RNR des Tourbières du Jolan et de la Gazelle – Année 2026
Délibération n° : 2025.DLB.062-CS-03/10-01
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 06522030029120251003-2025_DLB_062-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2025
 Date de réception préfecture : 24/10/2025

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est gestionnaire de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Jolan et de la Gazelle, sur la commune de Ségur-les-Villas dans le Cantal. Cette première Réserve naturelle pour le Cantal est le fruit d'un travail de concertation étroit avec les propriétaires et les acteurs concernés. L'année 2026 constitue la quatrième année de mise en œuvre du plan de gestion 2023-2027.

Pour mieux connaître le site et répondre aux enjeux de préservation du complexe tourbeux et des prairies et pelouses, plusieurs **suivis et inventaires** seront engagés en 2026 :

- Suivi de la qualité physico-chimique de l'eau de l'étang, de l'exutoire et de la nappe d'alimentation,
- Suivi des espèces floristiques patrimoniales ;
- Étude sur l'alimentation hydrique de la tourbière hors-bassin versant topographique ;
- Suivi du peuplement de phytoplancton dont les cyanobactéries ;
- Travaux pour l'amélioration des dispositifs d'abreuvement ;
- Suivi et potentielles actions de piégeage du Campagnol terrestre après formation ;
- Suivi de l'évolution des précipitations et des températures ;
- Suivi de la régénération naturelle au sein du peuplement de Montirargues ;
- Poursuite du suivi de la composition végétale des pelouses et prairies ;
- Poursuite du suivi des reptiles selon un protocole s'appliquant à l'échelle nationale ;
- Inventaire les éléments structurants ;
- Poursuite de la veille concernant les espèces exotiques envahissantes ;
- Poursuite du suivi des odonates notamment patrimoniaux et des macromammifères ;
- Poursuite des inventaires des hyménoptères et diptères.

En parallèle, la Réserve poursuivra son **programme d'animation, de sensibilisation et d'ancrage territorial à destination** :

- Du grand public (animations estivales, découverte de la flore) ;
- D'un public plus jeune (animations des scolaires, des lycéens et étudiants) ;
- Des professionnels du tourisme (Accompagnateurs en montagne, Offices du tourisme) ;
- Des locaux (rencontres, conférences, ateliers terrains, actions de communication, et journal de la Réserve « l'Andromède ») ;
- Des partenaires (ONF, Mairie, instituts de Recherche, naturalistes locaux, région, AEAG, élus, etc.) ;
- Des agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, propriétaires et autres (suivi des pratiques agricoles, conseils, rencontres) ;
- Un diagnostic d'ancrage territorial nécessitera l'intervention d'un stagiaire.

Enfin, des actions de **travaux et d'aménagements** sont également prévues avec :

- La réalisation d'une étude paysagère en vue de l'aménagement et de l'équipement du site pour améliorer l'accueil du public ;
- La poursuite de l'amélioration des dispositifs d'abreuvement.

La gestion courante 2026 de la Réserve (actions d'animation/sensibilisation, communication, suivi administratif et financier, organisation du comité consultatif, travaux, etc.) est évaluée à **191 jours** de travail pour le conservateur de la RNR, **52 jours** de garde nature et **114 jours** pour un stagiaire. Des prestations sont également prévues pour assurer des études, des animations sur le site, produire le bulletin de communication sur la Réserve.

La gestion courante de la RNR mobilisera **41 jours** de l'équipe technique du Parc (autofinancement).

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2026 est le suivant :

Catégorie de dépenses	Montant TTC €	Subventions prévisionnelles			
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	Agence de l'eau Adour Garonne	Autofinancement PNRVA	
Fonctionnement (Prestations)	80 864 €	71%	57 657 €	29%	23 207 €
Fonctionnement (Cout ingénierie PNRVA RNR - frais de personnel)	42 288 €	100%	42 288 €		
Fonctionnement (Cout ingénierie PNRVA hors RNR - frais de personnel)	10 612 €				100% 10 612 €
Fonctionnement (dépenses indirectes 15% Région)	6 343 €	100%	6 343 €		
Investissement (prestation, matériel, acquisitions, travaux, etc.)	8 932 €	67%	6 015 €	33%	2 917 € - €
Investissement (Charge de personnel)	1 746 €	100%	1 746 €		
Investissement (dépenses indirectes 15% Région)	262 €	100%	262 €		
Sous total	151 046,44 €	76%	114 311,08 €	17%	26 123,27 € 7% 10 612,09 €

Les partenaires financiers identifiés pour cette année de gestion sont :

- La Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 114 311 € ;
- L'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 26 123 €.

La part d'autofinancement du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne s'élève à 10 612,09 €.

Le coût de la gestion 2026 de la RNR s'élève au total à 151 046 € dont :

- 10 940 € en investissement ;
- 140 106 € en fonctionnement.

La part d'autofinancement du Parc correspond au temps d'intervention de son équipe technique non dédiée à la RNR, dépense non éligible.

Vu les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation du programme d'actions 2026 ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- »» **APPROUVE** à engager les démarches nécessaires pour solliciter les financements et les procédures de consultation nécessaires à la réalisation du programme d'actions 2026 ;
- »» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- »» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du départ » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président



Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet :	63. Animation des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques – suivi à mi-parcours des engagements de la campagne 2024
Délibération n° :	2025.DLB.063-CS-03/10-02
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel
Secrétaire de séance :	Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - PRÉSENTÉS / EXCUSÉS

03/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pourvoi de	A reçu pourvoi de	Total voix	A donné pouvoir à
BUREAU SYNDICAL										
Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x			Brice HORTEFEUX	Maité WAAG	18	
Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Vios-sur-Cère	1	x			Philippe MOURGUES		3	
Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x					1	
Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
ELUS DU COMITÉ SYNDICAL A VOIX DÉLIBÉRATIVES										
Laurent BERNARD	Elu	Commune de Saint-Donat	1	x					0	
Jean-Marc BOYER	Elu	Commune de Laqueuille	1	x					1	
Gérard BRUGUIÈRE	Elu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
Pascale BRUN	Elue	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x					2	
Gilles CHABRIER	Elu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
Sarah CHABRIER	Elue	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x					0	
Mélanie CHALVIGNAC	Elue	Commune de Cheylade	1	x					0	
François CONSTANTIN	Elu	Commune de La Bourboule	1	x					0	
Marie-Hélène CHASTRE	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
François DELRIEU	Elu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x					0	
Annick DELRIEU	Elue	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
Eric DERSIGNY	Elu	Communauté d'Agglomération Riom-Limagne et Volcans	2	x					2	
Marine PANI	Elue	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x					2	
Sébastien DUBOURG	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
Isabelle FAUX	Elue	Commune du Faloux	1	x					0	Jean-Louis MARANDON
Sébastien GALPIER	Elu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8	
René GOULESQUE	Elu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x					0	
Brice HORTEFEUX	Elu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Lionel CHAUVIN
Fabien HUSSER	Elu	Commune de Beaulieu	1	x					0	
Sylvie LEGER	Elue	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
Virginie LESUEUR	Elue	Commune de Tournemire	1	x					0	
Thierry MATHIEU	Elu	Commune de Dienne	1	x					0	
Philippe MAURS	Elu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x					0	
Alain MERCIER	Elu	Communauté de communes Dômes Sancy Artense	2	x					2	
Marine MONCOURIER	Elue	Communauté de Communes Sumène Artense	2	x					0	
Gérard MOLLIADE	Elu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x					2	
Sylvie MOULY	Elue	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x					1	
Philippe MOURGUES	Elu	Communauté de Communes Cère et Goul en Causses	2	x					0	Isabelle MELLIN
Colette PONCHET-PASSEMAR	Elue	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					2	
Stéphane SAUTAREL	Elue	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Jocelyne MANSANA
Franck SERRE	Elu	Communauté de Communes Mond Arverne Communauté	2	x					2	
Catherine TARTIERE	Elue	Commune de Bessé	1	x					0	
Jean-Marie VALLEE	Elue	Clermont Auvergne Métropole	2	x					2	
Sylvain VAZELLE	Elue	Commune de Fálherols	1	x					1	
Alexandre VERDIER	Elu	Commune de Bagnols	1	x					1	
Grégoire VERRIERE	Elu	Commune de Courpiol	1	x					1	
Christian VERT	Elu	Communauté de communes du Pays de Maunac	2	x					0	
Maïté WAAG	Elue	Commune d'Orzoles	1	x					0	Lionel CHAUVIN
CONSULTATIFS										
Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	193	25	24	4	1	1	130	5
Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
Pierre FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmifat								
Jean-Claude GUILLOON	Membre consultatif	Chambre de Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme								
François FLAEGEL	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal								
Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Service de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
Christan VABRET	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Anne-Pascale AMIEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLET-BAZ	Ch. Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes								
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
Julien CHARTOIRE	Chef Dév du Terroir/ Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal								
Ludoovic POMMARET	Charge des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes								
EXTERIEURS INVITÉS										
RECAPITULATIF DES VOIX										
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum							
En exercice	49	193								
Présents (dont visio)	25	94								
Représentés	5	36								
Voteants	30	130	ATEINT							
Accusé de réception en préfecture										
0032988029492010092829 DE 2025										
Date de télétransmission : 24/10/2025										
Date de réception préfecture : 24/10/2025										

En lien avec la mise en œuvre des 4 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques portés par le Parc des Volcans d'Auvergne, 71 exploitations agricoles se sont engagées en MAEC lors de la campagne 2024 (portant sur 5 ans, jusqu'au 15/05/2029). Cet engagement porte sur 3 106 ha et permet de soutenir l'engagement des exploitations agricoles en faveur de la biodiversité à hauteur de 1 217 382 € sur 5 ans.

75% de ces exploitations se sont engagées dans des mesures reposant sur des plans de gestion. Ces derniers contiennent, en grande majorité, des éléments d'adaptation des pratiques parcellaires afin de mieux préserver la biodiversité et d'améliorer la robustesse des exploitations. Afin d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre concrète de ces actions et vérifier leur cohérence et leur faisabilité au quotidien, le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne doit réaliser un point d'étape à mi-parcours de l'engagement des agriculteurs ayant contractualisé en 2024. Cet accompagnement peut prétendre à un financement du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans le cadre d'un appel à projets.

Cette animation porte 1 jour d'accompagnement par exploitation engagée.

Pour les 71 exploitations engagées en 2024 et qui seraient accompagnées en 2026, cela représenterait 0,36 ETP financés à 100% pour un montant de 17 715,78 €.

Les 0,36 ETP concernés par ce dossier s'intègrent dans le plan de charge de 5 agents déjà présents au sein de l'équipe du syndicat mixte, permettant le financement d'une partie de leurs postes.

Vu la candidature à l'appel à projet de la DRAAF Auvergne Rhône Alpes tel que décrit ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ***

- »» **APPROUVE** la candidature à l'appel à projet de la DRAAF Auvergne Rhône Alpes tel que décrit ci-dessus ;
- »» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- »» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président



SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet :	64. Life Dorsancy – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de la tourbière de la Dore
Délibération n° :	2025.DLB.064-CS-03/10-03
Annexe :	Projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Préservation & Valorisation du Patrimoine Naturel
Secrétaire de séance :	Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

08/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUR	Maîtré WAAG	18		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x	x				0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Viseux-Cère	1	x			Philippe MOURGUES		3	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x					1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
	Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1	x					0	
	Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x					1	
	Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
	Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x					2	
	Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x					0		
Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1	x					0		
François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1	x					0		
Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x					0		
Annie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
Eric DERISIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x					2		
Martine PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x					2		
Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16		
Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1	x					0	Jean-Louis MARANDON	
Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8		
René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x					0		
Brice HORTEFEUR	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Lionel CHAUVIN	
Fabien HUSSEIN	Eu	Commune de Beaujeu	1	x					0		
Sylvie LEGER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0		
Virginie LESUEUR	Eu	Commune de Tournemire	1	x					0		
Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Menet	1	x					0		
Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x					0		
Alain MERCIER	Eu	Communauté de Communes Dômes Sancy Artese	2	x					2		
Martine MONOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène-Artese	2	x					0		
Gérard MOLLIADE	Eu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x					2		
Sylvie MOULY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x					1		
Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cé et Goul en Carlades	2	x					0	Isabelle MELLIN	
Colette PONCHET-PASSEMAR	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					0		
Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Jocelyne MANSANA	
Frank SERRE	Eu	Communauté de Communes Mont Averne Communauté	2	x					2		
Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Bessat	1	x					0		
Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x					0		
Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Pélissans	1	x					1		
Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x					1		
Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courquol	1	x					0		
Christian VERT	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x					0		
Maïté WAAG	Eu	Commune d'Orches	1	x					0	Lionel CHAUVIN	
RECAPITULATIF DES VOIX											
Membres élus:	Nombre	Voix	Quorum								
En exercice:	49	193									
Présents (dont visio):	25	54	97								
Représentés:	5	38									
Votants:	30	130	ATTEINT								
CONSULTATIFS											
EXTERIEURS											
INVITÉS											

N° séance. Objet : 64. Life Dorsancy – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la restauration de la tourbière de la Dore

Délibération n° : 2025.DLB.064-CS-03/10-03

Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand

Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique

Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
0001208304202509262025Dore_064-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Le comité syndical du 9 décembre 2024 a validé l'engagement du syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne en tant que bénéficiaire associé au projet de LIFE DORSANCY, par la signature de la convention de partenariat avec EPIDOR, bénéficiaire coordinateur de ce contrat « 101151013-LIFE23-CCA-FR-DORSANCY ».

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre du plan d'actions, une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour la réalisation du projet de restauration de la tourbière de la Dore porté par le PNR des volcans d'Auvergne.

En effet, EPIDOR est maître d'ouvrage d'une étude groupée pour la réalisation de travaux dans le cadre du LIFE. Les travaux seront ensuite réalisés par différents maîtres d'ouvrage, dont le PNR des volcans d'Auvergne.

Les travaux de restauration de la tourbière de la Dore seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du PNR des volcans d'Auvergne, une partie de la tourbière étant dans le périmètre de la RNN de Chastreix-Sancy.

Dans le cadre de cette convention, EPIDOR est désigné maître d'ouvrage unique temporaire de ces travaux jusqu'à l'achèvement de la phase PROJET de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante. Cette convention de maîtrise d'ouvrage fera l'objet, après accomplissement de la phase PROJET d'une modification visant à constater la substitution de maître d'ouvrage. Il est ainsi entendu que Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne se substituera dans ses droits et obligations d'EPIDOR vis-à-vis du titulaire du marché.

Cette substitution sera formalisée :

- par un avenant à la présente convention, qui prévoira la remise au Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne des études réalisées,
- par un avenant au marché signé entre EPIDOR et le titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le projet de convention de transfert ci-annexé fixe les modalités techniques et administratives entre EPIDOR et le PNR des volcans d'Auvergne pour la réalisation du projet de restauration de la tourbière de la Dore.

Vu le projet de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour réaliser le projet de restauration de la tourbière de la Dore ci-annexé ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- »»» **APPROUVE** le projet de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour réaliser le projet de restauration de la tourbière de la Dore ci-annexé ;
- »»» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- »»» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président





CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE pour la réalisation du projet de restauration de la tourbière de la Dore

ENTRE les soussignés

Le Syndicat mixte ouvert Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne (EPIDOR), dont le siège se situe Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle, France
représenté par Germinal PEIRO, son Président,

autorisé par délibération du comité syndical, en date du ...

d'une part,

Et

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), dont le siège se situe à Montlosier 63970 Aydat, France
représenté par Lionel CHAUVIN, son Président,

autorisé par délibération du conseil communautaire, en date du ...

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PREAMBULE

Le programme Life est l'instrument financier de la Commission européenne pour un soutien aux projets dans les domaines de l'environnement et du climat.

Un programme Life Dorsancy, centré sur l'adaptation au changement climatique, sur les transitions et sur la revitalisation de la Haute Vallée de la Dordogne, a été déposé par EPIDOR en 2023, en partenariat avec 5 acteurs du territoire dont le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Ce programme a été validé en 2024, pour une période de réalisation de 2024 à 2031.

Ce programme Life intègre cinq grands objectifs :

- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Développer des Solutions fondées sur la Nature pour des territoires plus résilients
- Réduire l'empreinte environnementale et climatique des activités
- Co-construire de nouvelles collaborations public-privé-social
- Développer des synergies avec d'autres sites de moyenne montagne en France et en Europe

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_064-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Il comporte 43 actions comprenant des études, des travaux et des ateliers collaboratifs. Il se concentre principalement sur les communes du Mont-Dore et de La Bourboule.

Une des actions du programme, objet de la présente convention est la restauration de la tourbière de la Dore, dans le périmètre du projet.

La rivière Dordogne sur ses premiers kilomètres a fait l'objet de nombreux aménagements historiques qui ont fortement impacté sa morphologie et sa dynamique sédimentaire : construction du barrage de La Bourboule en 1897, chenalisation et endiguement des zones urbaines avec le développement des stations thermales au début du 20^e siècle, remblais et busage dans l'espace de la station de ski...

Un ensemble de 16 sites ont été identifiés pour une restauration morphologique de la rivière Dordogne, de ses sources jusqu'au barrage de La Bourboule. Les travaux de restauration seront conçus selon une approche multi-enjeux type Solutions fondées sur la Nature, incluant le déplacement et le recul d'installations et d'infrastructures lorsque cela est nécessaire.

Incluse dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale de Chastreix-Sancy et dans le site Natura 2000 Monts Dore, la tourbière de la Dore constitue l'une des sources de la Dordogne. La tourbière est traversée par un chemin d'exploitation de la Station de ski du Mont-Dore. Cette piste est régulièrement érodée, ce qui entraîne l'engraissement de la tourbière par des matériaux fins. Ce phénomène compromet l'équilibre écologique de la tourbière. Dans le cadre du programme Life, il est prévu de restaurer les zones dégradées par les matériaux d'érosion des pistes, de déplacer le tracé des pistes de ski et d'accès, et de mettre en défens le périmètre de tourbière.

Une mission de maîtrise d'œuvre des études nécessaires à la mise en œuvre de travaux de restauration de la tourbière de la Dore ainsi que leur suivi est nécessaire.

Pour l'ensemble des sites de travaux visés par le life Dorsancy, la maîtrise d'ouvrage des études de conception (de la phase DIAG à la phase PRO) sera assurée par EPIDOR. Pour le site de la tourbière de la Dore, la maîtrise d'ouvrage des travaux et de leur suivi ainsi que les dossiers réglementaires seront assurées par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, conservateur de la Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy.

Considérant :

➤ Que le projet de restauration de la tourbière de la Dore relèvent simultanément du SMPNRVA et d'EPIDOR :

▪ Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, au vu de son rôle de gestionnaires de la Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy

▪ EPIDOR, au vu de ses compétences statutaires :

EPIDOR, pour les projets ou opérations justifiant d'un intérêt de bassin, exerce pour l'ensemble de ses membres des missions d'animation, d'étude, de suivi, d'information, de communication, de coordination et de concertation.

EPIDOR assure :

- La réalisation ou le suivi d'études de portée interdépartementale, nationale ou internationale ; il peut se porter candidat pour répondre à un appel à projet, appel à manifestation d'intérêt ou à un marché public dont l'objet recouvre ses missions ;
- L'expérimentation et innovation à l'échelle de bassin dans ses domaines de compétence ;
- La diffusion de la connaissance et la mise à disposition de son expertise, utile à la cohérence de l'action publique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques, notamment auprès de ses membres ;

- Qu'il est nécessaire, pour des raisons de cohérence et d'efficacité technique et financière, que les différentes phases fonctionnelles de la mission de maîtrise d'œuvre relevant de maîtres d'ouvrage distincts soient réalisées de manière coordonnée.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de désigner, au titre du transfert de maîtrise d'ouvrage, un maître d'ouvrage unique des travaux de restauration de la tourbière de la Dore, sur le fondement des dispositions de l'article 2422-12 du code de la commande publique.

Le Syndicat mixte ouvert Etablissement Public Interdépartemental de la Dordogne (EPIDOR) est désigné maître d'ouvrage unique temporaire de ces travaux jusqu'à l'achèvement de la phase PRO de la mission de maîtrise d'œuvre correspondante.

Les parties conviennent dès à présent que cette convention de maîtrise d'ouvrage fera l'objet, après accomplissement de la phase PRO de la mission de maîtrise d'œuvre d'une modification visant à constater la substitution de maître d'ouvrage.

Il est ainsi entendu que **Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne** se substituera dans ses droits et obligations d'EPIDOR vis-à-vis du titulaire du marché.

Cette substitution sera formalisée :

- par un avenant à la présente convention, qui prévoira la remise au Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne des études réalisées
- par un avenant au marché signé entre EPIDOR et le titulaire du contrat de maîtrise d'œuvre

ARTICLE 2 – PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LE MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE

Pour l'exécution des missions confiées au maître d'ouvrage unique, celui-ci est représenté par son Président, ses qualités, ou son représentant, qui est seul habilité à engager la responsabilité du maître d'ouvrage unique pour l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 3 – CONTENU DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE :

La mission du maître d'ouvrage unique porte notamment sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront étudiés et réalisés
- Préparation du choix du maître d'œuvre et autres prestataires d'études ou d'assistance au maître de l'ouvrage
- Conclusion, Signature et gestion des marchés
- Financement de l'opération
- Versement de la rémunération du maître d'œuvre et des entreprises
- Si nécessaire gestion des contentieux générés par l'opération

Il est précisé que par « conclusion » sont entendues les procédures de **passation et d'exécution des marchés nécessaires à l'opération et notamment :**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_064-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

- la rédaction des documents administratifs et techniques de procédure des marchés publics
- l'organisation des Commissions d'appel d'offres et d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions
- les procédures administratives et réglementaires de signature et de notification du marché
- Le contrôle de légalité

ARTICLE 4 – ELABORATION DU PROGRAMME DES ETUDES

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur la tourbière de la Dore, situé dans le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale Chastreix-Sancy.

Le contrat doit comprendre les éléments de missions suivants définis dans le Code de la commande publique :

Tranche ferme :

- > Les études de diagnostic (DIAG)
- > Les études d'avant-projet (AVP)
- > Les études de projet (PRO)

Tranche optionnelle :

- > L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux (ACT)
- > Les études d'exécution (EXE)
- > La direction de l'exécution des marchés publics de travaux (DET)
- > L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR)

Une mission complémentaire d'élaboration des dossiers réglementaires devra être intégrée.

Le Maître d'ouvrage unique s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect de ce programme .

ARTICLE 5 – ELABORATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE

L'enveloppe financière prévue pour l'opération s'élève à 30 000 € ; dont 15 000 € pour la réalisation des études de conception et des dossiers réglementaires et 15 000 € pour la maîtrise d'œuvre des travaux .

Après consultation et notification du marché de maîtrise d'œuvre, les montants des honoraires de maîtrise d'œuvre et l'enveloppe des travaux seront fixés définitivement par voie d'avenants. Le maître d'ouvrage unique s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect de l'enveloppe financière, considérée comme acceptée par le SMPNRVA. Les dépassements d'enveloppe éventuels ne seront possibles qu'après accord préalable des deux parties formalisé par voie d'avenant.

ARTICLE 6 – COORDINATION ET SUIVI DE L'OPERATION

Les parties conviennent de se coordonner pour le suivi du déroulement de la mission de maîtrise d'œuvre. Afin de faciliter cette coordination :

- Le SMPNRVA sera convié à participer aux réunions entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.

- Le SMPNRVA sera consulté à toutes les étapes importantes de la mission.

ARTICLE 7 – MODALITES PROPRES A LA PASSATION ET A LA CONDUITE DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Le maître d'ouvrage unique procédera à la consultation et au choix du maître d'œuvre par appel à la concurrence dans le respect des dispositions de la réglementation marchés publics.

Le choix du titulaire du marché sera de la responsabilité de la Commission d'Appel d'Offres d'EPIDOR ; Composée conformément aux règles fixées par la réglementation des marchés publics, celle-ci désignera le ou les candidats retenus.

S'il apparaît que les prix des candidats retenus entraînent un dépassement de l'enveloppe financière prévisionnelle, EPIDOR en informera le SMPNRVA. Cette dernière devra lui donner son accord préalable pour la signature des marchés et l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle.

EPIDOR avisera les candidats non retenus et procédera à la mise au point des marchés de travaux, à leur établissement et à leur signature.

Le marché devra indiquer qu'EPIDOR a la qualité de maître d'ouvrage au titre de la mission qui lui est confiée par les présentes et que le contrat sera transféré, par voie d'avenant au SMPNRVA après la phase PRO ; Il sera exigé du maître d'œuvre qu'il détaille la rémunération des différents éléments de mission.

ARTICLE 8 – CONTROLE FINANCIER ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE :

LE SMPNRVA peut demander à tout moment au maître d'ouvrage unique la communication de toutes les pièces et contrats concernant l'opération. LE SMPNRVA ne peut faire ses observations qu'au maître d'ouvrage unique et en aucun cas aux titulaires des contrats passés par celui-ci.

ARTICLE 9 – EXECUTION DE LA MISSION

EPIDOR assure le contrôle du bon déroulement de la mission. Cependant EPIDOR ne pourra être tenu responsable des dépassements de délais pour des motifs indépendants de sa volonté ou en cas de force majeure.

Il assure à ce titre une mission de coordination administrative générale. Il lui appartient d'établir ou faire établir sous son contrôle, quelles que soient les méthodes de planification retenues, le calendrier d'exécution de la mission.

ARTICLE 10 – RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties. Cette décision ne pourra intervenir qu'après recherche conjointe d'une solution alternative. La résiliation décidée par délibération de l'organe compétent est notifiée par courrier adressé avec accusé de réception à l'autre partie sous un préavis de 6 mois. La résiliation entraînant des conséquences juridiques et financières importantes, les deux parties s'efforceront de dégager une solution amiable de règlement de celles-ci.

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige entre EPIDOR et le SMPNRVA relève de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait en 2 exemplaires originaux, à....., le

**Pour le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional
des Volcans d'Auvergne,
Monsieur Le Président,**

**Pour EPIDOR
Monsieur Le Président,**

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet :	65. Approbation du rapport d'activité annuel 2024
Délibération n° :	2025.DLB.065-CS-03/10-04
Annexe :	Rapport d'activités SMPNRVA 2024
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Outils Transversaux
Secrétaire de séance :	Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

08/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUR	Mairie WAAG	18		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x	x				0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Viseux-Cère	1	x			Philippe MOURGUES		3	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x					1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
	Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1	x					0	
	Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x					1	
	Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
	Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x					2	
	Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
	Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x					0	
	Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1	x					0	
	François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1	x					0	
	Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x					0		
Annie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
Eric DERISIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x					2		
Martine PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x					2		
Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16		
Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1	x					0	Jean-Louis MARANDON	
Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8		
René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x					0		
Brice HORTEFEUR	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Lionel CHAUVIN	
Fabien HUSSEZ	Eu	Commune de Beau lieu	1	x					0		
Sylvie LEGER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0		
Virginie LESLIEUR	Eu	Commune de Tournemire	1	x					0		
Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Dienné	1	x					0		
Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x					0		
Alain MERCIER	Eu	Communauté de communes Dômes Sancy Artesne	2	x					2		
Martine MONCOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène-Artesne	2	x					0		
Gérard MOLLIADE	Eu	Communauté de Communes Saint-Pourçain Communauté	2	x					2		
Sylvie MOULY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x					1		
Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cère et Goué en Carladez	2	x					0	Isabelle MELLIN	
Colette PONCHET-PASSEMAR	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					2		
Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Jocelyne MANSANA	
Franck SERRE	Eu	Communauté de Communes Mond Arverne Communauté	2	x					2		
Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Bessuéjouls	1	x					0		
Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x					2		
Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Pailhards	1	x					1		
Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x					1		
Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courgoul	1	x					1		
Christian VERRI	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x					0		
Maïte WAAG	Eu	Commune d'Orches	1	x					0	Lionel CHAUVIN	
COMITÉ SYNDICAL	Jean BARRAT	Membre consultatif	CESER Auvergne-Rhône-Alpes	193	25	24			193		
	Samuel AUBERT (19/05/25)	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Puy-de-Dôme								
	Philippe FAUCHER	Membre consultatif	Centre Régional de la Propriété Forestière Site de Marmilhat								
	Jean-Claude GUILLOU	Membre consultatif	Chambre Commerce et d'Industrie Clermont-Issoire								
	Jean-Luc HELBERT	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Puy-de-Dôme								
	François FLAGEL	Membre consultatif	Chambre Départementale d'Agriculture du Cantal								
	Sabine MOUGEL	Membre consultatif	Servizio de Gestion comptable de Clermont-Métropole								
	Christiane VABRE	Membre consultatif	Chambre Départementale des Métiers du Cantal								
	Christine MONTOLY	Directrice Générale Adjointe	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
	Anne-Pascale AMEL	Dir. Environnement-Territoires	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme								
Christophe BALLET-BAZ	Ch.Pôle Mobilité, Aménagement, Paysages	DREAL Auvergne-Rhône-Alpes									
Vincent BERNARD	Chef de service Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
Julien CHARTOIRE	Chef Dév du Territoire Agriculture Attractivité	Conseil Départemental du Cantal									
Ludovic POMMARET	Chargé des Parcs naturels régionaux	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes									
EXTERIEURS INVITES											

RECAPITULATIF DES VOIX			
Membres élus	Nombre	Voix	Quorum
En exercice	49	193	
Présents (dont visio)	25	54	97
Représentés	5	38	
Votants	30	150	ATTEINT

N° séance. Objet : 65. Approbation du rapport d'activité annuel 2024
Délibération n° : 2025.DLB.065-CS-03/10-04
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2025
 Date de réception préfecture : 24/10/2025

Un rapport présentant les principales activités menées par le Syndicat mixte du Parc en 2024 a été préparé. Parmi les opérations qu'il présente de manière synthétique, plusieurs ont particulièrement marqué l'année 2024.

- > Tout d'abord, porté par le Syndicat mixte du Parc, Clermont Auvergne Métropole et Sylv'ACCTES, **un Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne** a été élaboré cette année avec de multiples partenaires. Grâce à de futurs soutiens financiers, ce dispositif aura vocation à encourager une gestion vertueuse des forêts adaptée aux enjeux du territoire, ces dernières occupant près d'un tiers de sa surface. Il s'agira en effet de favoriser une production de bois de qualité, une meilleure résistance au changement et aux aléas climatiques, des peuplements étagés et mélangés, ainsi qu'une biodiversité, des paysages et des services écosystémiques préservés sur la durée (séquestration et stockage de carbone, épuration de l'eau et de l'air, production de dioxygène, lutte contre l'érosion...).
- > Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 21 février 2022 relative à la « différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » confiant aux Régions la gestion des zones Natura 2000, **le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité rationaliser leur gestion en réduisant le nombre de structures animatrices**. Dans ce cadre, il a décidé de confier progressivement au Syndicat mixte du Parc le portage de la plupart des sites Natura 2000 concernant tout ou partie le territoire. Ainsi, en plus des 8 sites qu'il animait depuis de longues années, le Syndicat mixte du Parc a été conduit en 2023 à s'organiser pour répondre à cette volonté et à assurer, dès 2024, le portage de 3 premiers nouveaux site Natura 2000 en 2024 : « Pays des Couzes », « Gorges de la Rhue » (51 839 ha) et « Vallées de la Cère et de la Jordanne ».
- > Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne concentre la plupart des lacs d'origine volcanique de France. Véritables patrimoines géologiques et naturels exceptionnels, ces lacs sont au cœur des usages et de l'économie locale (agriculture, tourisme...), mais ils sont également menacés d'une dégradation de leur qualité, potentiellement accentuée par le changement climatique. Afin de préserver sur le long terme ces sites remarquables et fragiles et de suivre en particulier leur évolution en lien avec le changement climatique, **le Syndicat mixte du Parc a mis en place en 2024 un observatoire de 14 lacs volcaniques du territoire en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne**. L'objectif sera de mieux comprendre le fonctionnement de ces écosystèmes lacustres face à ces changements et à leurs impacts, afin d'adapter leurs gestions à long terme.
- > Enfin, un dossier majeur a vu le jour cette année : **l'entrée en révision de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**. Le classement de ce dernier arrivant à échéance en juin 2028, cette procédure – d'une durée de 5 ans environ - a été prescrite au printemps 2024 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En validant les modalités proposées par le Comité syndical du Parc du 12 décembre 2023, la Région a également confié au Syndicat mixte du Parc le pilotage de la démarche. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de produire une nouvelle charte conciliant les avis et attentes depuis l'échelle locale jusqu'au niveau national et de prévoir les démarches qui permettront d'accompagner le territoire durant 15 ans dans les grandes transitions en cours (climat, biodiversité, alimentation, énergie...). De nombreux acteurs sont associés et concertés pour construire ce nouveau projet de territoire 2028 » 2043 et ainsi inventer demain.

Vu le projet de rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte du Parc Régional des Volcans d'Auvergne ci-annexé ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- » **APPROUVE** le projet de rapport d'activités 2024 du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne tel qu'annexé ;
- » **AUTORISE** sa diffusion aux collectivités membres et partenaires du Syndicat Mixte du Parc ;
- » **AUTORISE** sa mise en ligne sur le site internet du Parc.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président





Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2024

DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL
DES VOLCANS D'AUVERGNE

en application de la charte du Parc 2013 » 2028



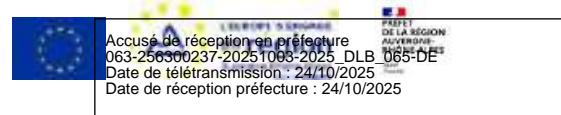
Lancement le 24 mars 2024 du Plan Sylvicole Territorial des Volcans d'Auvergne porté par le Parc, l'Office National des Forêts et Clermont Auvergne Métropole en octobre 2024 © P-Duwe SMPNRVA



PUY-de-DOME
MON DÉPARTEMENT

cantal
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Maison du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne**
Montlosier | 63970 Aydat
Tél. 04 73 65 64 26

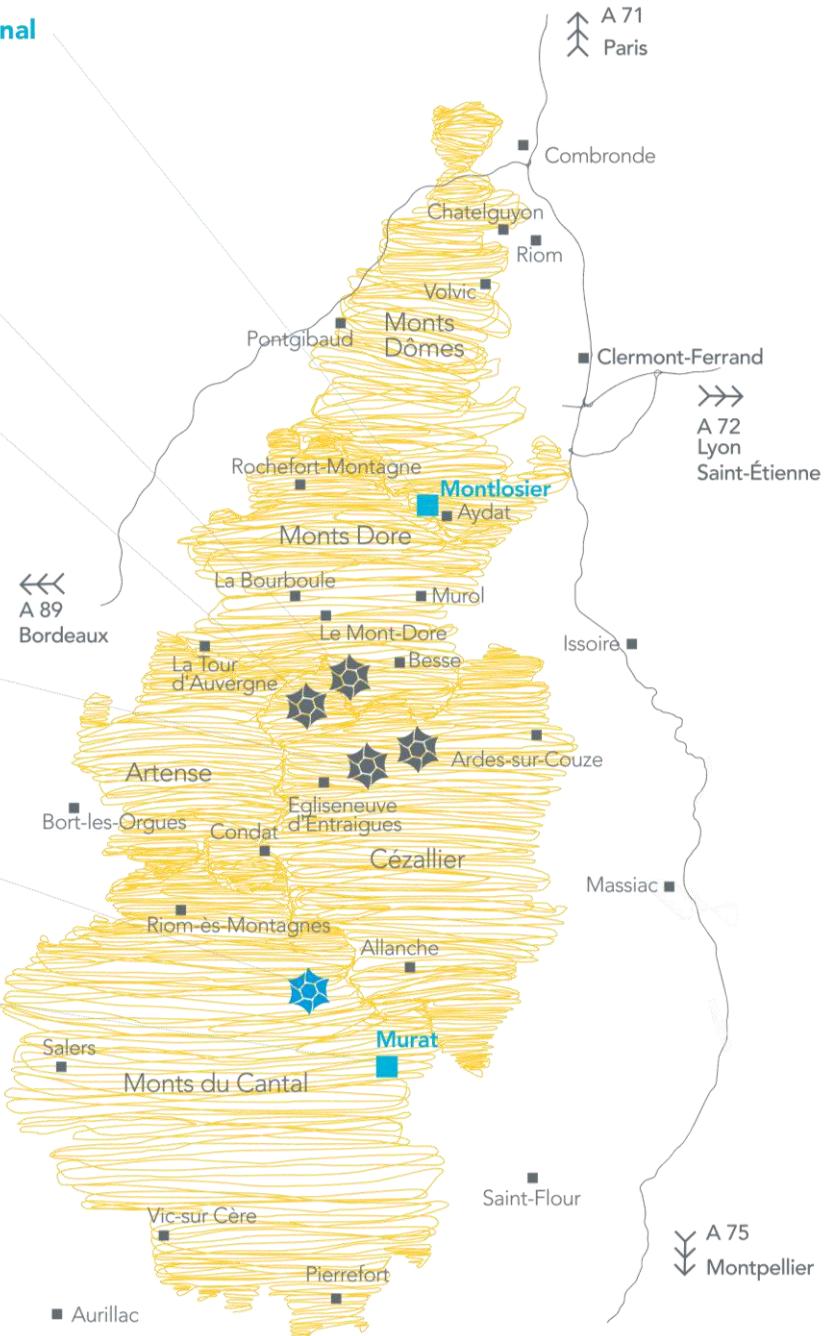
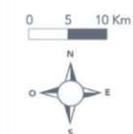
**Maison de la Réserve naturelle
nationale de la Vallée
de Chaudefour**
Tél. 04 73 88 68 80

**Maison de la Réserve naturelle
nationale de Chastreix-Sancy**
Tél. 04 73 21 41 74

**Maison de la Nature
et du Cézallier
Espace de découverte
de la Réserve des Sagnes
de La Godivelle**
Tél. en été 04 73 71 78 12
et en hiver 04 73 65 64 26

**Réserve naturelle régionale
des tourbières du Jolan
et de la Gazelle**
15300 Ségur-les-Villas
Hautes Terres Tourisme
Tél. 04 71 20 09 47

**Maison du Tourisme
et du Parc des Volcans
d'Auvergne**
Place de l'Hôtel de ville
15300 Murat
Tél. 04 71 20 09 47



S'INFORMER, ÉCHANGER

Accédez à des contenus complémentaires et retrouvez le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur :



www.parcdesvolcans.fr



decouvertes.parcdesvolcans.fr



www.instagram.com/parcvolcans



www.facebook.com/parcvolcans



www.linkedin.com/parcvolcans



[www.youtube.com
@parcdesvolcansdauvergne5434](http://www.youtube.com/@parcdesvolcansdauvergne5434)

Rapport d'activités 2024 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier, 63970 Aydat | 04 73 65 64 00 | accueil@parcdesvolcans.fr | Illustration de couverture © SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



Lionel CHAUVIN

président
du Syndicat mixte
du Parc naturel
régional des
Volcans d'Auvergne

LE MOT DU PRÉSIDENT

Plusieurs opérations importantes en particulier ont marqué cette année 2024.

Tout d'abord, porté par le Syndicat mixte du Parc, Clermont Auvergne Métropole et Sylv'ACCTES, un **Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne** a été élaboré cette année avec de multiples partenaires. Grâce à de futurs soutiens financiers, ce dispositif aura vocation à encourager une gestion vertueuse des forêts adaptée aux enjeux du territoire, ces dernières occupant près d'un tiers de sa surface. Il s'agira en effet de favoriser une production de bois de qualité, une meilleure résistance au changement et aux aléas climatiques, des peuplements étagés et mélangés, ainsi qu'une biodiversité, des paysages et des services écosystémiques préservés sur la durée (séquestration et stockage de carbone, épuration de l'eau et de l'air, production de dioxygène, lutte contre l'érosion...).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 21 février 2022 relative à la « différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » confiant aux Régions la gestion des zones Natura 2000, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité rationaliser leur gestion en réduisant le nombre de structures animatrices. Dans ce cadre, il a décidé de confier progressivement au Syndicat mixte du Parc le portage de la plupart des sites Natura 2000 concernant tout ou partie le territoire. Ainsi, en plus des 8 sites qu'il animait depuis de longues années, le Syndicat mixte du Parc a été conduit en 2023 à s'organiser pour répondre à cette volonté et à assurer, dès 2024, **le portage de 3 premiers nouveaux site Natura 2000 en 2024 : « Pays des Couzes », « Gorges de la Rhue » (51 839 ha) et « Vallées de la Cère et de la Jordanne ».**

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne concentre la plupart des lacs d'origine volcanique de France. Véritables patrimoines géologiques et naturels exceptionnels, ces lacs sont au cœur des usages et de l'économie locale (agriculture, tourisme...), mais ils sont également menacés d'une dégradation de leur qualité, potentiellement accentuée par le changement climatique. Afin de préserver sur le long terme ces sites remarquables et fragiles et de suivre en particulier leur évolution en lien avec le changement climatique, le Syndicat mixte du Parc a mis en place en 2024 **un observatoire de 14 lacs volcaniques du territoire** en partenariat avec l'Université Clermont Auvergne. L'objectif sera de mieux comprendre le fonctionnement de ces écosystèmes lacustres face à ces changements et à leurs impacts, afin d'adapter leurs gestions à long terme.

Enfin, un dossier majeur a vu le jour cette année : **l'entrée en révision de la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**. Le classement de ce dernier arrivant à échéance en juin 2028, cette procédure – d'une durée 4 à 5 ans environ – a été prescrite au printemps 2024 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En validant les modalités proposées par le Comité syndical du Parc du 12 décembre 2023, la Région a également confié au Syndicat mixte du Parc le pilotage de la démarche. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de produire une nouvelle charte conciliant les avis et attentes depuis l'échelle locale jusqu'au niveau national et de prévoir les démarches qui permettront d'accompagner le territoire durant 15 ans dans les grandes transitions en cours (climat, biodiversité, alimentation, énergie...). De nombreux acteurs sont associés et concertés pour construire ce nouveau projet de territoire 2028 » 2043 et ainsi inventer demain !

Lionel CHAUVIN

président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SOMMAIRE

PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, TERRITOIRE D'EXCEPTION	6
Portrait d'un territoire	6
Parc naturel régional : c'est quoi ?	8
trois orientations majeures de la charte 2013 » 2028 du Parc	9
VALORISATION CULTURELLE DES PATRIMOINES ET ACTIONS PEDAGOGIQUES	10
Fête 2024 des patrimoines volcaniques du Parc	11
Mise en œuvre du projet pédagogique « Métropolitains en herbe »	12
Mise en œuvre du projet pédagogique « Un berger dans mon école »	13
« Habiter ici : explorations du quotidien », une résidence en vue de la création d'un outil pédagogique	14
GESTION DURABLE DE SITES REMARQUABLES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	16
Gestion des édifices du patrimoine mondial « Chaîne des Puys - faille de Limagne Patrimoine mondial »	17
Gestion du site Natura 2000 « Chaîne des Puys »	22
Gestion du site Natura 2000 « Pays des Couzes »	24
Gestion du site Natura 2000 « Monts Dore »	25
Gestion du site Natura 2000 « Gorges de la Rhue »	27
Gestion du site Natura 2000 « Vallées de la Cère et de la Jordanne »	28
Gestion des sites Natura 2000 « ZSC Massif cantalien » et « ZPS Monts et Plomb du Cantal »	29
Mise en œuvre de 4 projets agro-environnementaux et climatiques	30
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Chastreix Sancy »	32
Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Montagne du Mont »	33
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Vallée de Chaudefour »	34
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Rocher de la Jaquette »	36
Mise en œuvre du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne	37
Mise en œuvre d'un plan d'actions en faveur de la trame noire	39
Suivi d'espèces dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne	41
Avis du Syndicat mixte du Parc concernant divers projets et manifestations	42
GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES .	46
Interventions du Syndicat mixte du Parc dans le cadre des politiques de l'eau	46
Gestion de la Réserve naturelle nationale « Sagnes de la Godivelle »	48
Gestion de la Réserve naturelle régionale « Tourbières du Jolan et de la Gazelle »	49
Gestion du site Natura 2000 « Cézallier »	50
Gestion du site Natura 2000 « Tourbières et zones humides du Nord-Est du massif cantalien »	51
Gestion du site Natura 2000 « Zones humides de la Région de Riom-es-Montagnes »	52
Gestion du site Natura 2000 « Artense »	53
Préparation d'une candidature Ramsar des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense	54
Suivi de sites préservés par Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope	55
Gestion de l'Espace naturel sensible du Puy-de-Dôme « Tourbière de Jouvin »	56
Gestion de l'Espace Naturel Sensible d'initiative locale de Besse-et-Saint-Anastaise « Lac Pavin - Creux de Soucy »	57
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Lac des Bordes »	58
Gestion de l'Espace Naturel Sensible « Lac de Servières »	59
Observatoire des lacs volcaniques, en lien avec les changements globaux	60

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE	62
Journées techniques de la transition énergétique	63
Préparation d'une charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys - faille de Limagne ...	63
Valorisation et animation de l'observatoire des paysages de la « Chaîne des Puys - faille de Limagne »	65
SOUTIEN D'ACTIVITES DURABLES ACTRICES DE L'IDENTITE PATRIMONIALE DU PARC.....	66
Soutien aux acteurs et pratiques du pastoralisme dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne	67
Mise en œuvre du Plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne	69
Connaissance, préservation et valorisation de forêts patrimoniales du Parc	70
sylv'acces : mise en place du plan sylvicole territorial des volcans d'auvergne	71
Accompagnement des projets alimentaires territoriaux du territoire.....	72
Animation des outils de découverte et de promotion du Parc à destination des visiteurs	73
Organisation du Programme des « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne ».....	75
Contribution à l'itinérance dans le Parc des Volcans d'Auvergne	76
Sensibilisation des pratiquants des loisirs de plein nature	77
Accueil du public à la Maison du Parc.....	80
Valorisation des acteurs économiques du Parc	81
Animation des programmes Leader	82
GOUVERNANCE ET GESTIONDU SYNDICAT MIXTE DU PARC.....	84
Révision de la charte en vue du reclassement du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne ...	85
Réalisation d'une étude sur l'évolution du climat.....	91
Préparation du projet de requalification du site de Montlosier (Maison du Parc)	92
Mise en œuvre du partenariat avec l'agglomération porte clermontoise	93
Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte du Parc.....	94
Gestion des assemblées du Syndicat mixte du Parc	95
Organisation de l'équipe du Syndicat mixte du Parc.....	97
ABREVIATIONS ET SIGLES	99

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



© Eve Lancéry - SMFNRVA

PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, TERRITOIRE D'EXCEPTION

Créé le 25 octobre 1977 au cœur du Massif central, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire hors-norme. Plus grand de France métropolitaine, il se distingue par la présence de patrimoines riches : de multiples volcans et des paysages remarquables, une faune et une flore exceptionnels, des savoir-faire authentiques transmis par des générations d'habitants qui façonnent son identité propre.

PORTRAIT D'UN TERRITOIRE

Le cadre national

L'existence d'un Parc naturel régional démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de l'outil parc au regard des enjeux locaux.

La création d'un tel Parc n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour plusieurs années.

A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la Région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie

- contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et sur les enjeux locaux, des orientations et mesures sont fixées pour gérer et développer le Parc.

Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Une initiative et gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du Parc est créé. Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire et souvent des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le syndicat mixte du Parc :

- met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- sensibilise le public aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
- veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...)
- gère la « marque Valeurs Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

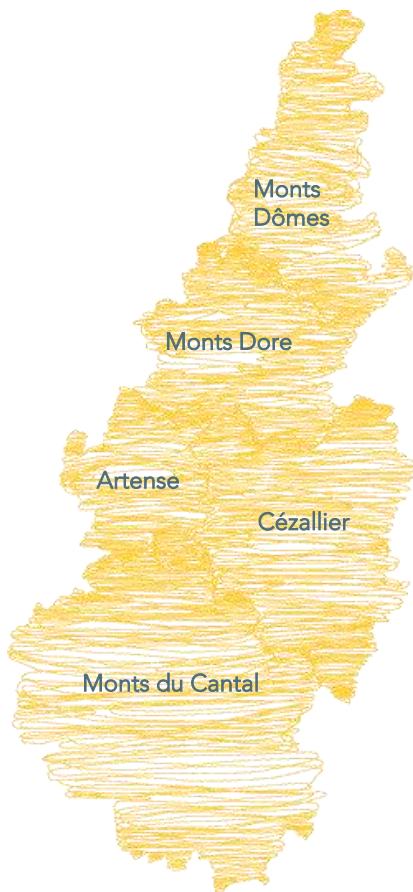
Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1.886 mètres.

Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- les reliefs accentués des Monts Dore
- les grands espaces du Cézallier
- l'imposant massif cantalien
- le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.



➤ Le massif du Sancy au sein des Monts Dore © Marc Sagot

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

PARC NATUREL REGIONAL : C'EST QUOI ?

..... S'agit-il d'un espace

réglementé ?

Non, même s'il peut exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mettre en œuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble.

Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.



« Les Rendez-vous de l'Atelier Rural d'Urbanisme » organisés à Champeix
© SMPNRVA

..... Quel est le rôle du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ?

Le Syndicat mixte du Parc est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire (147), EPCI à fiscalité propre (13), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la Région Auvergne Rhône-Alpes qui en est son principal financeur.

Son rôle est d'aider la mise en œuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs.

L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

TROIS ORIENTATIONS MAJEURES DE LA CHARTE 2013 » 2028 DU PARC

Pour pérenniser le cadre de vie remarquable et fragile du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la charte 2013 » 2028 du Parc propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines. L'objectif est d'aboutir, à l'horizon 2028, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts locaux.

1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.

2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en œuvre la charte.

Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale



Le rapport et le plan du Parc composant la Charte du Parc

Numéro de réception en préfecture : 03 256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



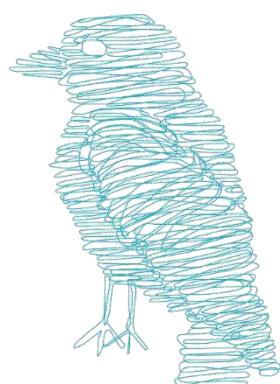
© SMFNRVA

VALORISATION CULTURELLE DES PATRIMOINES ET ACTIONS PEDAGOGIQUES

Doté de patrimoines remarquables variés, le Parc des Volcans d'Auvergne constitue un bel espace de découvertes pour les différents publics. Les types de volcanisme, l'eau dans tous ses états, la diversité des milieux et des espèces, le patrimoine bâti sont facilement accessibles et observables....

Développer cette ambition générale nécessite d'entretenir et de développer la conscience des acteurs locaux à la présence de ces atouts dans leur environnement quotidien. Cela passe souvent par l'échange : confronter son regard sur d'autres régions du Parc, s'ouvrir aux autres et aux autres générations, conforter ou faire évoluer sa perception sur son lieu de vie, son histoire, ses atouts..., transmettre aux jeunes générations.

La découverte du Parc par les plus jeunes permet en particulier de renforcer leur connaissance sur leur environnement local, ainsi que sur les enjeux plus généraux de la société. Cet apprentissage peut favoriser leur envie d'agir en faveur de leur cadre de vie, mais aussi d'imaginer leur futur et leur place dans un territoire vivant et aux fortes potentialités.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

FÊTE 2024 DES PATRIMOINES VOLCANIQUES DU PARC

La fête des patrimoines volcaniques s'est tenue le dimanche 15 septembre au Château de Montlosier, siège du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne à Aydat, entrée Sud du Patrimoine mondial Chaîne des puys - faille de Limagne. Cette 4^e édition a accueilli 3 000 personnes venues assister aux diverses activités proposées tout au long de la journée, soit une augmentation de 50% par rapport à 2023.

La programmation culturelle

L'accent a été mis de nouveau sur l'**occitan**, avec un concert, un spectacle de contes et un atelier pour des échanges autour des traces de cette langue ancienne dans le français parlé d'aujourd'hui.

La **biodiversité** a été abordée au sein d'un spectacle de danse, à travers des masques en déambulation et un spectacle de contes pour les tous petits.

Spectacles présentés :

- **La Mal Coiffée et son album « Roge »,** un quatuor vocal réinventant la polyphonie et transmet une puissante énergie pour chanter les luttes d'aujourd'hui
- **Arnaud Cance**, un groupe interprétant des chants populaires en mêlant leurs rythmes d'origine au ragga et à l'électro
- **Tatu trio**, un groupe proposant une musique métissée et jazzy qui invite à voyager entre l'Auvergne, l'Andalousie et l'Inde
- **l'œuvre sonore « Sur le chemin des puys »** créée en 2024, présentée pour la première fois au public.
- **Poma**, un spectacle de contes, conduisent les enfants dans le verger de l'imaginaire.
- **Fulgore**, un spectacle de danse qui questionne la place de l'humain dans la nature
- **Le chant des vaches**, un spectacle de contes mis en musique, mêlant français et occitan, pour tout public.



OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Maison du Parc (Aydat)



PARTENAIRES

Producteurs porteurs de la marque Valeur Parc, Centre France La Montagne, France Bleu Pays d'Auvergne, le Magazine gratuit « Tout se passe ici ».

FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes, Département du Puy-de-Dôme, Clermont Auvergne Métropole, Crédit agricole Centre France, Mond'Arverne Communauté, La Mangouste., Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29 | mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

Animations proposées tout au long de la journée :

- **des visites théâtralisées**, pour transporter le public au 19^e siècle, à l'époque du Comte de Montlosier.
- la démonstration de **conduite du troupeau ovin** du Lycée de Rochefort-Montagne
- l'animation « **D'où proviennent le lait et la viande de veau que nous achetons ?** » par l'INRAE et VetAgro Sup.
- **une mini-ferme** du territoire avec 5 races locales
- **40 stands de producteurs et artisans** qui ont alimenté le marché : miel, confitures, bières, fromages, tisanes, légumes de saison, charcuterie, pain paysan, safran, Glaces du Sancy, plantes aromatiques, Lave émaillée, jouets en bois, laine, poterie, créations textiles, savonnerie...
- **des ateliers autour des savoir-faire** artisanaux (forge et taille de pierre, poterie, terre-argile, vannerie...) dont la gastronomie (ateliers animés par le chef des Toques d'Auvergne, Mathieu Barbet et l'association Anis étoilé)
- **des stands de 13 associations** de promotion des patrimoines agricoles et alimentaires, patrimoines matériel et immatériel étaient présentes : Loub'épices, Biau jardin, Bouge ton coq, l'association Gentiana Luthéa, Auvergne Estives, association Les Pierres de Menet, Fondation du Patrimoine, l'Institut d'études occitanes-IEO du Puy-de-Dôme, l'association Arkose, Patrimoines Aurhalpin, Edition la Flandonnier, le conservatoire des forts villageois, le département du Puy de Dôme UNESCO, Clermont Auvergne Tourisme.
- **des jeux en vannerie et en bois.**



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE « METROPOLITAINS EN HERBE »

Bénéficiant d'un soutien financier de Clermont-Auvergne-Métropole, l'opération « Métropolitains en Herbe » a été reconduite en 2024. A destination des scolaires, elle consiste en l'organisation de temps de découverte de son quartier/son village et d'échanges pédagogiques entre établissements scolaires issus de secteurs géographiques contrastés.

Poursuite des animations

Tout au long de l'année, des classes du secteur de la Chaîne des Puys, du Nord du massif du Sancy et de l'agglomération clermontoise ont découvert les enjeux du développement durable dans leur espace proche urbain, péri-urbain ou rural (quartier, ville, village) et les ont partagés avec une autre classe d'un secteur différent.

La démarche est progressive, allant d'une prise de contact avec le cadre de vie, suivi de questionnements, avant d'approfondir une interrogation plus précise pour une mise en forme finale des compréhensions.

Les résultats sont publiés sur un padlet (site Internet qui permet de réunir des publications sur un mur virtuel) au fur et à mesure du projet avec l'aide de petites activités numériques et sont partagés en direct au sein de binômes de classes constitués dès le début d'année scolaire.



Reportage de France 3 sur le projet du collège de Volvic
© SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

1.1.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

LOCALISATION

Secteurs de la Chaîne des Puys, du Nord du massif du Sancy et de l'agglomération clermontoise

PARTENAIRES

Education nationale



FINANCEURS

Clermont Auvergne Métropole,
Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Fabienne Michel
04 73 65 64 30 | fmichel@parcdesvolcans.fr

Période scolaire : septembre 2023 à juin 2024

18 classes se sont impliquées dans le projet. Les classes ont approfondi leur travail thématique et d'investigation par des visites de lieux ressources, des rencontres avec des personnes ressources, recherches bibliographiques etc... La seconde vague de rencontres se déroule dans le printemps et redonne un nouveau souffle au projet. Enfin, le projet se terminera en juin autour de travaux de bilan et de synthèse. De même, une évaluation globale du projet sera faite avec les enseignants qui auront participé à ce projet et les éducateurs à l'environnement.

Liste des classes : école d'Aydat (1 classe), école du Masage Beaumont (1 classe), école Jean Zay Beaumont (1 classe), école Jules Ferry Cébazat (2 classes), école Simone Veil Châteaugay (1 classe), école Victor Hugo, Clermont-Ferrand (2 classes), école Alphonse Daudet, Clermont-Ferrand (2 classes), école Jean Zay Clermont-Ferrand (1 classe), collège de la Charme, Clermont-Ferrand (1 classe), école de Loubeyrat (1 classe), école de Nohanent (1 classe), école L Michel Romagnat (1 classe), école de Saint-Genès-Champanelle (1 classe), école de la Monne Saint-Saturnin (1 classe), collège de Volvic (1 classe).

Période scolaire : septembre 2024 à juin 2025

Les classes ont travaillé sur la découverte de leur espace proche et ont déterminé un questionnement en lien avec les enjeux du développement durable. Des premières rencontres ont eu lieu avant les vacances de fin d'année qui rendent encore le projet plus dynamique parce que la rencontre « physique » représente vraiment la partie préférée des élèves.

Suivront les phases de travaux de recherches, d'approfondissements et de nouvelles rencontres des binômes courant 2025.

Liste des classes : école Victor Hugo, Clermont-Ferrand (2 classes), école d'Aydat (2 classes), école de Ceyssat (2 classes), école de Nohanent (1 classe), école P Bert (1 classe), école du Valbeleix (1 classe), école Michelet, Clermont-Ferrand (1 classe), école E Quinet, Clermont-Ferrand (3 classes), école du Vernet Sainte-Marguerite (1 classe), école Anatole France Clermont-Ferrand (3 classes).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE DU PROJET PEDAGOGIQUE « UN BERGER DANS MON ECOLE »

Ce projet pédagogique permet aux jeunes la découverte de spécificités et d'un enjeu essentiel du Parc des Volcans d'Auvergne à savoir le pastoralisme. Les élèves seront ainsi sensibilisés au monde du pastoralisme et de l'agriculture de montagne, mais aussi aux milieux naturels qui les entourent.

Démarche pédagogique

La démarche s'articule autour **de trois moments forts :**

1. un éleveur ou berger rencontre les élèves à l'école en automne
2. la classe se déplace en hiver pour découvrir la vie du troupeau à la bergerie
3. enfin, la classe se rend sur les secteurs d'estives pour voir à nouveau le même troupeau, travailler en lecture de paysage, faire des travaux d'inventaires botaniques, repérer où est la ressource en eau, observer le travail des chiens...

Une équipe d'accompagnateurs en montagne et/ou d'éducateurs à l'environnement, que le Syndicat mixte du Parc forme progressivement à cette nouvelle thématique, intervient en complément dans les classes et sur le terrain sur des sujets aussi divers que :

- > la biodiversité des prairies de montagne
- > la trame verte et trame bleue
- > les races locales
- > la filière laine
- > la filière viande
- > les animaux d'élevages, les animaux sauvages
- > l'élaboration de fromages, de yaourts à l'école
- > l'origine du pastoralisme

...



 Le projet pédagogique « Un berger dans mon école » à Allanche © SMPNRVA

Période scolaire : septembre 2023 à juin 2024

Au vu du succès de ce projet, **28 classes sont accompagnées.**

Dans la partie Puy-de-Dôme : école d'Ardes sur Couze (3 classes), école de la Bourboule (1 classe), école de Ceyrat-Boisséjour (2 classes), école de Ceyssat (3 classes), école Châtelguyon (4 classes), école de Cros (1 classe), collège d'Orcines (1 classe) et école de Sayat (2 classes).

Côté Cantal : école d'Allanche (2 classes), collège d'Allanche (1 classe), école de Lanobre (4 classes), école de Neussargues (1 classe), école de Pierrefort (1 classe), école de Thiezac (1 classe), école de Valette (1 classe).

Période scolaire : septembre 2024 à juin 2025

25 classes sont à nouveau accompagnées dans ce projet.

Dans le Puy-de-Dôme : école maternelle de Ceyrat (4 classes), école J Ferry Chamalières (2 classes), école P Lapie Chamalières (3 classes), école de Nébouzat (2 classes), école de Pontgibaud (2 classes), école de Saint-Genès-Champanelle (4 classes).

Côté Cantal : école de Condat (2 classes), école de Laveissière (2 classes), école de Moussages (1 classe), école de Paulhac (2 classes), école de Vic-sur-Cère (1 classe).

OBJECTIF CHARTE

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

PARTENAIRES

Education nationale, représentants d'éleveurs, Chambres d'agriculture 63 et du 15, Départements 63 et 15, Auvergne Estives, Lycée professionnel agricole de Rochefort Montagne

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc, Département 63, Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne)

CONTACT

Fabienne Michel
04 73 65 64 30 | f.michel@parcdesvolcans.fr



« HABITER ICI : EXPLORATIONS DU QUOTIDIEN », UNE RESIDENCE EN VUE DE LA CREATION D'UN OUTIL PEDAGOGIQUE

Ce projet pédagogique pluridisciplinaire porte sur la manière dont l'Homme habite le Parc et interagit avec ses composantes naturelles. Les pistes pédagogiques vécues par les élèves, puis évaluées par les enseignants alimenteront la création d'un outil mis à disposition des établissements scolaires à partir de 2026.

Les élèves pourront davantage découvrir et connaître le Parc pour mieux habiter plus tard un territoire aux enjeux similaires, s'inscrire dans une démarche concrète de Développement Durable, mieux connaître leur environnement, devenir acteur, questionner, expérimenter et agir sur le territoire pour mieux l'habiter.

Démarche pédagogique

L'approche pédagogique est accompagnée par le collectif Pixel[13]. Deux de ses membres ont été accueillis en résidence sur le territoire pour développer avec les élèves un dispositif de lecture du paysage par les quatre éléments (air, eau, feu, terre). Une démarche de projet et un processus créatif ont ainsi été initiés en espace public.

Dès l'automne 2024 (et devant se poursuivre jusqu'au printemps 2025), plusieurs temps de travail et d'échanges sont proposés entre la classe, le territoire proche et les artistes.



Le projet « Habiter ici : explorations du quotidien » à Murat © SMPNRVA



Période scolaire : septembre à décembre 2024

Deux réunions de lancement ont eu lieu en septembre avec les enseignants et partenaires. Puis, la première résidence de Pixel [13] s'est tenue du 4 au 9 novembre à Murat et du 2 au 6 décembre sur la Vallée de la Dordogne.

6 classes sont accompagnées :

- dans la partie Puy-de-Dôme : école du Mont Dore (1 classe), école de la Bourboule (1 classe)
- dans la partie Cantal : école JJ Trillat de Murat (2 classes), collège Georges Pompidou de Murat (1 classe), lycée professionnel J Constant (2 classes de 1ère).

Sur la résidence d'automne, les classes ont successivement :

1. travaillé la lecture de carte
2. choisi un lieu d'où observer le territoire
3. arpentiné le terrain et appris à poser le regard, questionné leur environnement autour des 4 éléments :
 - > la ressource en Eau
 - > le feu et les énergies
 - > l'air et l'atmosphère
 - > la terre et les ressources du sous-sol.

Animée par le Syndicat mixte du Parc et Pixel [13], une soirée d'échange a eu lieu les mercredis soir lors de chacune des semaines de résidence pour rencontrer les habitants, parents d'élèves et personnes ressources souhaitant contribuer à ce projet.

OBJECTIF CHARTRE

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

LOCALISATION

Murat, Le Mont-Dore

PARTENAIRES

Education nationale, Feder Région AURA Europe, Collectivités locales (Commune de Murat, Hautes Terres Communauté – Communes du Mont-Dore et de la Bourboule, Communauté de communes Massif du Sancy) et Clermont-Auvergne-Métropole

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc, Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne)

CONTACT

Fabienne Michel

04 73 40 20 00 | www.smpnrva.fr | accusee.reception@prefecture.dorevolcans.fr
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



© B-Moisan SMPNRVA

GESTION DURABLE DE SITES REMARQUABLES ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

La Chaîne des puys, le massif du Sancy et le massif du Cantal constituent trois massifs volcaniques du Parc, aux spécificités paysagères ou environnementales souvent exceptionnelles au plan national ou international.

Ils représentent un élément central de l'identité patrimoniale du Parc des Volcans d'Auvergne, mais aussi un enjeu majeur pour la vie économique : l'agriculture, le tourisme, la gestion et l'exploitation des forêts et des matériaux.

Cela concerne également le Cézallier et l'Artense, autres régions naturelles du Parc qui disposent de spécificités propres.

La qualité et la diversité des milieux naturels du Parc sont remarquables sur l'ensemble de ces espaces. Près de 70% du territoire est protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature, conférant au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle de « réservoir de biodiversité » à l'échelle du Massif central.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DES EDIFICES DU PATRIMOINE MONDIAL

« CHAÎNE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE PATRIMOINE MONDIAL »

Avec l'appui constant de la Région Auvergne-Rhône Alpes et de Clermont Auvergne Métropole, l'équipe mutualisée entre le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc poursuit ses pour la gestion et la préservation de la Chaîne des Puys – faille de Limagne.



Préparation et conduite de travaux

- Le projet de préservation et de valorisation du **puy de Côme** et d'amélioration de la qualité d'accueil des visiteurs prévoyait :
 - > la mise en place d'un sentier de randonnée de 6 km autour du puy
 - > un dispositif de fermeture du sommet au public pour la préservation des milieux
 - > la création d'une aire de stationnement (3300 m²) dimensionnée pour une quarantaine de places pour véhicules légers et trois bus.

En 2024, le Département du Puy-de-Dôme a obtenu le permis d'aménager et a fait réaliser le diagnostic archéologique préventif. En parallèle, le dossier de consultation des entreprises a été publié. L'équipe mutualisée de gestion a procédé au choix des titulaires des marchés de travaux de voiries, de réseaux divers, d'aménagement paysager, de maçonnerie et d'espaces verts. Le chantier a démarré en octobre pour une durée d'environ 5 mois. La plantation compensatoire liée au défrichement a débuté avec la création de layons.

Budget : 374 586 euros TTC

Financement : 100% par le Département du Puy-de-Dôme



Travaux de préservation et de valorisation du puy de Côme © M. Inocencio EMG SMPNRVA

- Le **puy de la Combe grasse**, situé au sud de la Chaîne des Puys, sur la commune d'Aydat, ainsi que ses alentours, sont parcourus par de nombreux sentiers balisés que ce soit pour le VTT ou la randonnée pédestre. Afin d'améliorer les pratiques et de préserver l'environnement traversé par ces différentes activités de plein air, l'équipe mutualisée de gestion a mis en place un aménagement pour limiter l'érosion du puy de la Combe grasse et un autre pour éviter le passage des vélos dans le lit d'un cours d'eau temporaire (qui se fera dorénavant sur une passerelle qui permettra de protéger le lit du cours d'eau).

Budget : 6 000 euros TTC

Financement : 100% par le Département du Puy-de-Dôme

- Le **puy de Pariou** est le 2^e site le plus fréquenté après le puy de Dôme, avec 140 000 visiteurs par an en moyenne. Propriété du Groupement d'Intérêts Économiques composé de propriétaires privés, il a fait l'objet de travaux depuis 2006 pour aménager l'accès au sommet avec la mise en place d'un escalier hors sol en bois et d'une portion non revêtue de 36 m sans aménagement pour le passage des brebis.

Or, le passage répété des randonneurs (et peu des brebis qui finalement empruntent fréquemment l'escalier) sur cette section non aménagée pendant près de 20 ans a participé à son érosion. Une marche importante s'était créée à l'extrémité Nord de cette portion.

Aussi, un complément d'escalier a été créé en 2024 à l'identique de l'existant pour remédier au phénomène d'érosion et sécuriser la randonnée.

Budget : 35 295 euros TTC

Financement : 100% par le Département du Puy-de-Dôme



Travaux d'aménagement d'un escalier au puy de Pariou
© M. Inocencio EMG SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

➤ En 2019, le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Aydat a commandé une étude paysagère et environnementale en vue de la mise en valeur sylvicole, pastorale et paysagère des **puy de Charmont, Combe grasse, la Rodde et Boursoux**. Cette visait à valoriser le patrimoine forestier, révéler les formes géologiques et donner à découvrir cet héritage patrimonial. En 2024, des travaux ont été menées sur cette base :

- > dégagement de la partie haute de l'égueulement du puy de la Rodde
- > réalisation d'une fenêtre de vue sur les puy de La Vache et Lassolas sur le chemin du puy de La Rodde
- > martelage des arbres à abattre sur le puy de Charmont et modification d'un circuit existant de randonnée inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
- > conduite d'un chantier école de coupe d'arbres pour poursuivre les ouvertures réalisées en 2023 sur le puy de La Rodde
- > délimitation des futurs parcs de pâturage et démarrage de la première coupe sur le puy de Charmont



Abattage réalisé par les lycéens de Montmorillon (87)
@ M-Inocencio EMG SMPNRVA

Entretien

Tout au long de l'année les gardes nature de l'équipe mutualisée de gestion ont pour mission l'entretien des chemins (élagage et renvois d'eau pour limiter l'érosion des chemins) sur la Chaîne des Puys et notamment sur le puy de Pariou. Indispensables, cet entretien est réalisé deux fois par an (au printemps et à l'automne) et nécessite l'intervention d'une mini-pelle.

Budget : 2 000 euros TTC

➤ En 2021 et 2022, le Syndicat mixte du Parc et le Département du Puy-de-Dôme ont réalisé un schéma partagé de gestion des **puy de Lassolas, la Vache, la Mey et Pourcharet** (3e site le plus fréquenté de la Chaîne des Puys), en concertation avec les acteurs locaux, l'Association des propriétaires de la Vache et de la Mey, les Communes de Saint-Genès-Champanelle et Nébouzat, l'estive en place et les services de l'Etat. Les objectifs sont de :

- > renforcer la lisibilité des édifices volcaniques
- > préserver leur intégrité géologique et écologique
- > soutenir les activités qui les façonnent
- > améliorer la qualité d'accueil et de gestion de la fréquentation
- > renforcer les connaissances scientifiques, en tenant compte des enjeux et spécificités locales.

Après l'adoption du schéma partagé, un avant-projet a permis de préciser le projet :

- > l'aménagement d'aires de stationnement et d'accueil des visiteurs
- > la création des points de vue paysagers
- > les méthodes d'aménagement des sentiers adaptées en fonction des secteurs
- > la réouverture des milieux pour améliorer la lisibilité des formes volcaniques
- > l'ouverture de nouvelles surfaces pastorales.

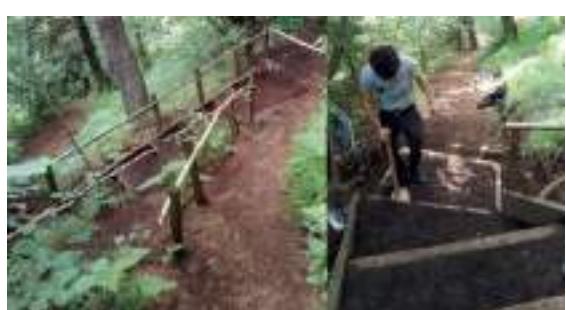
En novembre 2024, un contact a été pris avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour prévoir un diagnostic archéologique préventif au niveau du stationnement existant.

Budget estimé : 1 807 200 euros TTC

Financements : recherche en cours

Par ailleurs, ont été menés :

- > des travaux d'entretiens et des animations sur ces 4 puy
- > l'aménagement de 10 marches et 30 m linéaires de main courant le long du cheminement du puy de Lassolas.



Création d'un escalier et mise en place d'une main courante sur le puy de Lassolas @ garde-nature EMG SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Suivi de l'érosion

Depuis deux ans, un certain nombre de suivis scientifiques sont réalisés afin d'améliorer la connaissance de la Chaîne des Puys. Ces suivis, en lien avec le changement climatique, l'évolution de la fréquentation ainsi que la gestion pastorale pourront permettre à l'équipe d'orienter les choix de gestion et de conservation futurs.

Les problèmes d'érosion et de transferts des particules de sols dans la Chaîne des Puys correspondent à une problématique majeure. Un suivi des phénomènes érosifs sur les sentiers et les sites naturels en relation avec la fréquentation touristique mais également en lien avec l'évolution des conditions météorologiques qui sont associées au changement climatique sera donc mis en place.

Pour réaliser ce travail de suivi et rédiger des protocoles scientifiques, un appui a été demandé à trois spécialistes : un expert en pédologie, un expert en géomorphologie et en modélisation, un expert en géologie. Ils ont mené une étude durant l'année 2023 sur plusieurs sites de la Chaîne des Puys. La synthèse de leur travail a permis l'élaboration de protocoles de suivis des sites identifiés comme stratégiques.

Les sites identifiés comme stratégiques sont : la zone centrale qui comprend les sites du puy de Pariou, du puy de Cliersou, des puy du petit et grand Suchet, le puy des Goules, les puy de la Vache et de Lassolas, le puy de Côme, les puy de Jumes et Coquille.

A l'automne 2024, les gardes nature ont commencé à mettre en œuvre le protocole de suivi des sentiers. Ce suivi a pour but la mise en place d'une classification visuelle des sections de sentier à partir d'indices standardisés. Pour ce faire, plusieurs indicateurs sur les sentiers sont notés comme : la largeur, les traces potentielles de ruissellement, le type de sol, , le couvert forestier, la pente. Cette méthode de suivi permet de faire un état des lieux de la dégradation des sentiers à un instant T et ainsi observer leur évolution au cours du temps.

Budget : 2 000 euros TTC

Réhabilitation de carrières

Par délibération du 25 septembre 2023, le Département du Puy-de-Dôme a approuvé la **réalisation d'une étude sur le devenir des anciennes carrières de pouzzolane de Barme (Nébouzat) et Paugnat (Charbonnière-les-Varennes)**, l'objectif étant :

- de proposer et formaliser d'éventuels projets de valorisation adaptés au site,
- d'en assurer leur traduction pré-opérationnelle
- d'évaluer techniquement et financièrement les potentiels travaux afférents, en intégrant les besoins de mise en sécurité des sites et des potentiels aménagements
- et, le cas échéant, de préconiser les modalités de gestion

Cette étude une fois réalisée, ont été établis :

- une convention de mandat avec chacune des deux Communes
- un cahier des charges, associant celles-ci, les deux EPCI concernés (Dômes Sancy Artense et Riom Limagne et Volcans), les services de l'État, l'UNICEM (représentant des carriers), un représentant de l'Équipe mutualisée de gestion, un géomètre expert.

Les choix à opérer devraient intervenir en 2025.

Signalétique, surveillance du Bien Unesco et police de l'environnement

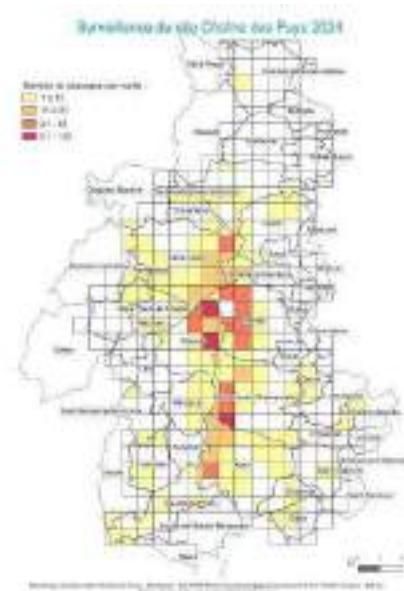
- **La mise en place d'une signalétique** afférente à la réglementation permet d'intervenir plus facilement sur les secteurs fréquentés. Dès le mois de juillet et avec l'accord des services de l'État, des panneaux temporaires ont été installés sur les points les plus stratégiques. Malgré cela, de trop nombreuses infractions ont été constatées, en particulier l'usage des drones et la circulation des personnes en dehors des sentiers. Financés par l'État, 18 panneaux réglementaires définitifs ont été mis en place par les gardes nature à partir d'octobre.
- Pour assurer la surveillance du Bien, **3 gardes nature et une garde animatrice permanents, renforcés par quatre gardes nature saisonniers** ont eu à leur charge un territoire de plus 40 000 ha, en particulier les sites du puy de Côme et du Pariou qui bénéficient d'arrêtés préfectoraux de protection des habitats naturels. Entre janvier et octobre 2024, ils ont réalisé environ **1600 constats** (chiens non tenus en laisse, non-respect des sentiers, circulation motorisée...) et contrôlé plus de 200 véhicules

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL865-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

- Un nouvel outil de suivi de la surveillance « constat garde », développé en interne au Syndicat mixte du Parc et réalisé par les gardes a été mis en place. Il permet de visionner de manière plus précise et plus exhaustive des différents constats que sont amenés à faire les agents sur le terrain. À terme, il permettra de suivre l'évolution des infractions ou des comportements irrespectueux.
- Face à la diminution des moyens humains pour assurer les missions de police de l'environnement (OFB, gendarmerie, ONF), aux enjeux de préservation de notre époque et malgré des décennies d'information et de sensibilisation, le Syndicat mixte du Parc a fait le choix de faire commissionner et **d'assurer ses gardes nature permanents.**



Surveillance par les gardes nature assermentés
© SMPNRVA EMG



- 2024 a vu la mise en place du **Pôle Régional de l'Environnement** au sein du tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand, une organisation devant permettre un traitement plus efficace des procédures réalisées dans le cadre de la police de l'environnement.

De nombreux échanges réalisés avec cette instance devraient permettre d'inscrire dans un cadre précis les actions de police de l'environnement à mener.

Cette organisation a également permis la tenue du premier Comité Opérationnel de Lutte contre la Délinquance Environnemental auquel a pu prendre part le responsable des gardes nature.

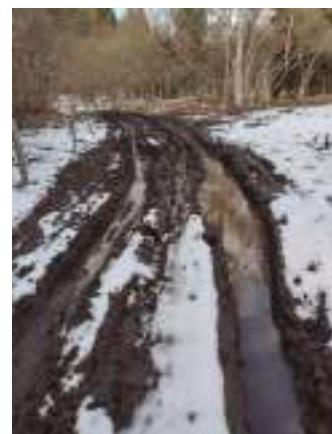
- Un travail de **recensement des dépôts sauvages de déchets** avait été initié par les équipes du Syndicat mixte du Parc en 2016. Une mise à jour de ce travail a été réalisée dans un premier temps sur le site classé, tout en le complétant avec les nouveaux dépôts constatés sur le terrain.

Pour chaque dépôt, une fiche détaillée, avec photos à l'appui, est rédigée : référence cadastrale, géoréférencement, type de foncier, environnement, matériaux, taille, ancienneté...

Des courriers sont envoyés à toutes les Communes concernées (car détentrices de la compétence juridique) de les encourager à procéder à l'enlèvement de ces dépôts. Toutes les informations réglementaires nécessaires leur sont fournies au sein d'un livret rédigé en 2024.

- Pour la **maîtrise de la circulation motorisée de loisirs sur le site classé de la Chaîne des Puys**, avec l'appui de la DDT du Puy-de-Dôme, la Commune de Saint-Ours-les-Roches a été accompagnée pour la mise en place d'un arrêté municipal : les gardes nature ont réalisé un diagnostic, présenté les résultats au cours d'une réunion publique et aidé à la rédaction de l'arrêté.

Ce dernier ayant été signé, il reste maintenant à mettre en place la signalétique réglementaire avec le soutien financier du Département du Puy-de-Dôme. Ce sont maintenant 6 communes sur 13 qui composent le site classé de la Chaîne des Puys qui disposent d'un tel arrêté.



Etat des chemins après le passage de véhicules motorisés © EMG

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Relations avec les associations de propriétaires

La Chaîne des Puys étant essentiellement constituée de propriétés privées, il est essentiel d'organiser des points réguliers avec les propriétaires, parfois réunis en Association Syndicale Libre, afin d'établir des bilans et de préparer en concertation les stratégies à adopter sur les points discutés.

- Une convention de partenariat a été signée entre l'**association Dômes-Union**, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc dans laquelle Dômes-Union s'engage à ouvrir les chemins à la promenade familiale tandis que le Syndicat mixte du Parc prend en charge leur entretien et le Département du Puy-de-Dôme utilise ses moyens de communication pour diffuser la fréquentation sur d'autres sites et sensibiliser les visiteurs aux enjeux du secteur central. 2024 a été consacrée à la préparation du renouvellement de ce convention (bilan des engagements et réflexions concernant les perspectives de la nouvelle convention).
- Le même travail de concertation est réalisé avec les **Associations Syndicales Libres 1 et 2 de la Commune de Ceyssat**, notamment sur les puys de Côme, Grand Suchet, Balmet et le flanc ouest du puy de Dôme. Ce travail conjoint permet une gestion cohérente du territoire.
- L'**Association Syndicale Libre des propriétaires des puys de la Vache et de la Mey** a pour objet la préservation des sites sur les biens non délimités présents sur les deux puys. Afin de tenir informés l'ensemble des propriétaires, il a été décidé de proposer trimestriellement une lettre d'information.

OBJECTIF CHARTE

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc

LOCALISATION

Commune d'Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Pulvérières, Mazayes, Charbonnières-les-Varennes, Chanat-La-Mouteyre, Ceyssat, Aurières, Volvic, Nohanent, Le Crest, Aydat, Communauté de Communes territorialement



PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, ONCFS Auvergne, Dômes Union, CAUE 63, DDT 63, Préfecture d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, CEN Auvergne, ONF 63, Association des Accompagnateurs en Montagne...

FINANCEURS

Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Clermont-Auvergne Métropole, Etat, Europe, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Cécile Bard | 07 77 73 50 08
mcbard@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « CHAÎNE DES PUYs »

La désignation site Natura 2000 de la « Chaîne des Puyss » en 2004 et 2013, comme « zone spéciale de conservation », vise la préservation prioritairement des pelouses et landes d'altitudes réparties sur les flancs et sommets des volcans et entretenues par l'activité pastorale ancestrale, essentiellement ovine, ainsi qu'également une végétation particulière et clairsemée, emblématique, qui se développe sur les éboulis et scories volcaniques.

L'année 2024 constitue la 3e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs actualisé en 2022.

Principales actions menées au regard du document d'objectifs actualisé en 2022 :

Gestion des habitats et espèces

- **Accompagnement des groupements pastoraux**, des bergers et des gestionnaires forestiers dans la prise en compte des enjeux environnementaux
- **Suivis et accompagnement à la prise en compte des APPHN** Côme et Pariou (chargement, périodes de pâturage en lien avec la floraison)
- **Réalisation de travaux** de réouverture et d'entretien des milieux : plaine des Gouttes, lèvres de Lassolas, crête de Vichatel...
- **Lutte contre l'érosion**, les dégradations et dérangement par la maîtrise de la fréquentation des activités de loisir : surveillance et sensibilisation assurée par les gardes-nature (rondes, relevé d'infractions, points info garde...)

Suivis et études scientifiques

- **Préparation du futur stage** sur l'état de conservation des habitats agro-pastoraux et suivis du pâturage sur la lande à callune (Habitat d'intérêt communautaire) et du pâturage du troupeau mobile
- **Suivis des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial** (chauves-souris, semi-apollon, chevêchettes...)
- **Formation des éleveurs** (en lien avec les MAEC), réflexion sur des outils de valorisation des végétations embroussaillées.

Animation

Accompagnement des porteurs de projets notamment au travers :

- **de l'expertise des études d'incidences N2000** (parking Puy de Côme, aménagement des cheminements au sommet du puy de Dôme, projet de desserte forestière, projet de rénovation des bacs de Montmeyre, projets de travaux de réouverture de la coopérative d'estive d'Orcines, manifestations sportives et culturelles...)
- **de participation aux diverses réunions et projets** pour faire valoir les enjeux Natura 2000 et veiller à leur prise en compte.

Coordination, information et sensibilisation

- **Coordination avec les études et autres démarches** concernant :
 - > la Chaîne des Puyss - faille de Limagne inscrite comme Patrimoine mondial de l'UNESCO (schéma de gestion partagé sur les Puy de la Vache, Mey, Lassolas et Pourcharet / Projet d'aménagement du Tour de Côme)
 - > le site classé Chaîne des Puyss
 - > le Grand Site de France Chaîne des Puyss – Puy de Dôme
- **Participation au comité consultatif de la Réserve naturelle régionale Cheire et Grottes de Volvic** : restitution des suivis et études, participation au comptage des chiroptères en hibernation
- **Suivi de la mise en place des APPHN Pariou et Côme**
- **Animation auprès du réseau des ambassadeurs de la Chaîne des Puyss – faille de Limagne**
- **Participation au workshop Unesco** sur les enjeux paysagers, sylvicoles et pastoraux

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Maintien de la mosaïque de milieux naturels

- 2024 constitue l'année de contractualisation MAEC pour les 8 agriculteurs présents sur le site Natura 2000 Chaine des Puy
- Accompagnement personnalisé de la coopérative d'estive d'Orcines concernant les enjeux liés à la présence de landes à callune sur les zones de pâtrage des brebis (Habitat 4030 en mosaïque avec l'habitat 6210 de la Directive Habitat)
- Poursuite de la collaboration avec le Lycée Agricole de Rochefort-Montagne pour l'activité du troupeau mobile gardé et la gestion pastorale des puy de Vichatel, Jumes et Coquille
- Travaux d'entretien de parcelles pastorales en cours de colonisation par des pins en collaboration avec les agriculteurs.
- Participation à la mise en place de suivis scientifiques réalisés par les gardes natures de l'équipe mutualisée sur la Chaîne des Puy
- Accompagnement des propriétaires forestiers à la prise en compte des enjeux environnementaux dans leurs pratiques et projets.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Aydat, d'Orcines, de Ceyssat, Nébouzat, Saint-Genès-Champanelle, Saint-Ours, Saulzet-le-Froid, Volvic

PARTENAIRES

DDT et Département du Puy-de-Dôme, EPCI, Communes concernées, ONF, groupements pastoraux

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe

CONTACT

Noélie Pradal



Nouveau périmètre

La révision du document d'objectif était couplée à la réflexion sur une modification du périmètre (couvrant initialement 2041 ha répartis en 9 entités sur 8 Communes, son périmètre est en cours de révision).

Après une première phase de concertation et de discussion entre 2021 et 2022, l'année 2023 a permis d'échanger autour des dernières réserves émises en 2022. Ce nouveau périmètre a été soumis à consultation officielle par le préfet en 2024.



 Chantier de coupe de pins © N. Pradal EMG SMPNRVA



 Sortie enjeux pastoraux workshop ©Jodie Way

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « PAYS DES COUZES »

La désignation du site des Pays des Couzes en site Natura 2000 vise la préservation de 34 espèces d'oiseaux inscrits dans l'annexe I de la Directive Oiseaux, dont prioritairement les rapaces forestiers et rupestres avec des enjeux forts pour le Hibou Grand-Duc, le Circaète et le Milan Royal.

L'année 2024 constitue la première année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, suite au transfert de la compétence Natura 2000 à la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le site était animé auparavant par la LPO AURA au regard du document d'objectifs du 2011. A noter, cette zone Natura 2000 d'une surface de 51 839 ha est à 40% en dehors du périmètre du Parc des Volcans d'Auvergne.

Principales actions menées

- **Evaluation des populations des oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs** qui ont permis la désignation du site en particulier des rapaces inscrits dans annexe I de la DO. Le suivi a été réalisé par la LPO AURA
- **Localisation et protection des nids de Busards.** La surveillance est réalisée en majorité chaque année par des bénévoles, coordonnée par un salarié de la LPO. La chargée de mission du Syndicat mixte du Parc contacte les propriétaires des parcelles intéressées par la présence des nids pour afin de proposer la mise en place de mesures de protection.
- **Promotion de contrats et des charte N2000** auprès des propriétaires
- **Accompagnement dans la réalisation de diagnostics coprologiques** dans le cadre du projet ELeVE 2.
- **Assistance aux évaluations des incidences :**
 - > 12 avis sur des opérations d'aménagement
 - > 6 avis sur le des manifestations sportives
 - > 6 avis sur des travaux d'entretien
 - > 2 avis pour des projets de coupe en forêt
 - > 1 avis pour un verger.
- **Veille écologique sur des projets de création de dessertes forestières et de renouvellement de parcs éoliens.**
- **Echanges avec l'ONF et les propriétaires privés** concernant des aménagements et orientations de gestion forestière
- **Organisation de trois animations scolaires et une sortie grand public** sur les oiseaux du pays des Couzes réalisées par LPO AURA.



Paysages du Pays des Couzes © I-Pozzi

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

59 communes des Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire, Communautés de Communes du Massif du Sancy et de Mond'Arverne. Ce site s'étend de Chanonat au Nord, jusqu'à Apchat, au Sud.

PARTENAIRES

DDT et Département 63, EPCI et Communes concernés, ONF

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe



CONTACT

Ilaria Pozzi

04 73 65 64 15 | ipozzi@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « MONT DORE »

La désignation du site des Monts Dore en site Natura 2000 vise la préservation :

- prioritairement des pelouses et landes d'altitudes réparties et entretenues par l'activité pastorale, essentiellement ovine et bovines et les tourbières
- et également habitats de landes, de mégaphorbiaies, hêtraies, saulaies subalpines et prairies humides.

L'année 2024 constitue la 11^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs actualisé en 2014.

Principales actions menées

- **Participation des gardes Natura 2000** à un Participation des gardes Natura 2000 et d'un agent de l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc à un chantier de restauration du chemin de randonnée allant du col de la Croix Saint-Robert au sommet du Puy de l'Angle en lien avec deux agents de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.
- Organisation d'un **chantier participatif** par les gardes Natura 2000 avec les salariés de l'entreprise COLAS.
- Réalisation de **deux formations sur les mesures agroenvironnementales auprès des agriculteurs** ayant des exploitations au sein du site caractérisées par une présentation en salle le matin et une sortie l'après-midi dans les prairies environnantes pour identifier les espèces indicatrices en lien avec la gestion agricole.
- **Aménagement d'abreuvoirs** sur le plateau de Durbise par l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc avec la participation des exploitants des parcelles et de deux gardes nature.
- **Prise en main de l'outil Géotrek Admin** permettant de bancarisation des informations sur l'état des sentiers et sur les infractions observées tout le long de l'année.
- **Amélioration de l'étude de fréquentation** du site grâce à la mise en place d'un nouveau éco-compteur au col de la croix Saint-Robert
- **Poursuite de l'accompagnement du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne** pour la mise en place d'une signalétique pastorale.
- **Assistance aux évaluations des incidences et suivi des manifestations** (7 avis sur des opérations d'aménagement et 13 avis sur les manifestations sportives et 1 avis sur un projet scientifique, 1 avis sur une manifestation d'art contemporaine)
- **Surveillance, sensibilisation** (dont 9 points info garde estivales hebdomadaires (Col de la croix Saint Robert, du col de la Croix Morand, de la Roche Tuilière et Sanadoire, de la Banne d'Ordanche et du Capucin.)
- **Amélioration des connaissances sur les espèces sensibles** (dont prospections pour sur l'Apollon, le Cuivré de la bistorte, le Damier de la succise et suivi des chouettes de Tengmalm sur le secteur du Massif du Sancy)
- **Réalisation d'un diagnostic fonctionnel de la tourbière du col de la croix Saint-Robert** grâce à une prestation du Conservatoire Botanique Nationale du Massif Central
- **Veille écologique sur la création de nouveaux chemins de randonnées et de pistes de VTT** en lien avec la dégradation d'habitats naturels et des zones humides
- **Accompagnement de l'activité pastorale**, assurés par les gardes nature
- **Echanges avec l'ONF et les propriétaires privés** concernant des aménagements et orientations de gestion forestière
- **Liens avec la gestion des Espaces Naturels Sensibles Lacs du Guéry et de Servières**
- **Participation au déploiement des Mesures AgroEnvironnementale et Climatique** sur le site N2000 des Monts Dore.



Paysage des Monts-Dore
© S-Lebreton SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



Restauration du chemin du Puy de l'angle © S-Lebreton SMPNRVA



Réalisation du diagnostic fonctionnel d'une tourbière du col de la Croix Saint-Robert
© S-Lebreton SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes de Besse-et-Saint-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Chastreix, La Tour d'Auvergne, Le Mont-Dore, Murat-le-Quaire, Murol, Orcival, Perpezat, Picherande, Rochefort-Montagne et Saulzet-le-Froid

PARTENAIRES

DDT et Département du Puy-de-Dôme, EPCI, Communes concernées, ONF, CBNMC

FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes, Europe



CONTACT

Ilaria Pozzi

04 73 65 64 37 | ipozzi@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « GORGES DE LA RHUE »

La désignation du site des Gorges de la Rhue en site Natura 2000 vise prioritairement la préservation des forêts et zones de falaises, les habitats d'intérêt communautaire, dont de rares forêts sur éboulis.

Suite au transfert de gouvernance des sites Natura 2000 de l'État aux Régions, l'année 2024 constitue la 1ère année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, ayant pris la suite de l'ONF qui animait le site depuis 1999.

Principales actions menées

- Passage de relais par l'ONF au nouvel animateur au sein du Syndicat mixte du Parc au cours de l'été et jusqu'au début de l'hiver : découverte du terrain, des différents types de peuplements et principales caractéristiques du site.
- Marquage de deux Contrats Natura 2000 « Bois sénescents » avec un propriétaire forestier sur le terrain.
- Animation des sorties mycologiques lors du Congrès nationale des Mycologues de France.



➤ Marquage Contrat Natura 2000 « Bois Sénescents » © B-Larcher SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes de Champs-sur-Tarentaine Marchal, Saint-Étienne-de-Chomeil, Riom-ès-Montagnes, Trémouille, Saint-Amandin, Montboudif

PARTENAIRES

ONF, Région Auvergne-Rhône-Alpes, DDT 15, Communautés de Communes Pays de Gentiane et Sumène Artense, Communes concernées, Département 15

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe



➤ Réunion d'élus locaux à Riom-ès-montagnes © B-Larcher SMPNRVA

CONTACT

Benoît Larcher | 04 71 20 22 10 | blarcher@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « VALLEES DE LA CERE ET DE LA JORDANNE »

En 2024, l'animation du site Natura 2000 Vallées de la Cère et de la Jordanne a été reprise par le Syndicat mixte du Parc. Cette année a majoritairement été consacré à la transmission du site et l'animation auprès des scolaires.

Principales actions menées

- **Accompagnement des porteurs de projets**
(Restauration d'un muret sur la commune de Velzic) dans le cadre des études d'évaluation d'Incidence Natura 2000.
- **Animation auprès des scolaires** avec l'école de Polminhac et du grand public.
- **Rédaction d'un avis au cas par cas** sur un projet de plantation de peupliers sur une parcelle agricole.



OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité



Sortie grand public à Polminhac © I-Delpy SMPNRVA

LOCALISATION

Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Giou-de-Mamou, Lascelle, Mandailles-Saint-Julien, Polminhac, Saint-Cirgues-de-Jordanne, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Simon, Thiézac, Velzic, Vic-sur-Cère, Vézac, Yolet

PARTENAIRES

Région Auvergne-Rhône-Alpes, DDT 15, Communes concernées, Département 15, AAPMMA Aurillac, GEMAPI CEREAMONT

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat, Europe, Agence de l'eau Loire Bretagne



CONTACT

Ida Delpy | 04 71 20 22 10 | idelpy@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DES SITES NATURA 2000 « ZSC MASSIF CANTALIEN » ET « ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL »

La désignation du site « Massif Cantalien » en site Natura 2000 englobe la partie sommitale du grand volcan cantalien, exceptionnel par sa grande diversité végétale se traduisant par la présence de tourbières de pente et de 22 habitats d'intérêt communautaire. Celle du site « ZPS Monts et Plomb du Cantal » concerne l'ensemble du massif et ses alentours, cadre d'intenses passages migratoires, notamment en automne, mais également au printemps. De nombreuses espèces fréquentent le site, où les crêtes abritent des habitats propices à une avifaune originale.

En 2024, l'animation a été assurée par l'animateur, un garde nature permanent (contrat 1 an) et un garde nature saisonnier présents de mai à octobre. L'essentiel de l'animation a consisté en l'accompagnement des porteurs de projets afin de limiter leur impact environnemental, ainsi que la sensibilisation des usagers du site et la réalisation de suivis naturalistes.

Principales actions menées

- Rencontre avec les différents acteurs du territoire (agriculteurs, socio-professionnels, élus...) afin d'identifier les intérêts et enjeux de chacun et concilier au mieux les activités du territoire et la préservation de son patrimoine naturel
- Contractualisation de Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC).
- Accompagnement des porteurs de projets (manifestations sportives, Tour de France, travaux pastoraux, travaux de restauration de burons...) dans le cadre des études d'évaluation d'Incidence Natura 2000.
- Travaux de restauration de sentiers avec les partenaires (Puy Violent, Col de Cabre) et entretien des anciens travaux.
- Suivis naturalistes (nidifications des rapaces nocturnes, migration post nuptiale, suivis spontanés...).
- Patrouille de sensibilisation en partenariat avec la Brigade Territoriale Mobile de gendarmerie de l'Est Cantal et l'OBF.
- Animation de point info garde sur les principales entrées des sites Natura 2000 et lors de fête patronale (sensibilisation du public local et touristique).
- Participation à l'élaboration de la Stratégie Aires Protégés du Cantal.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Albepierre-Bredons, de Brezons, Cézens, Laveissière, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Malbo, Mandailles-Saint-Julien, Pailherols, Paulhac, Saint-Clément, Saint-Jacques-des-Blats, Saint-Paul-de-Salers, Saint-Projet-de-Salers

CONTACT

Tifenn Chantelauze
04 71 20 22 10 | tchantelauze@parcdesvolcans.fr



Entretien des aménagements de restaurations des sentiers © HP SMPNRVA



Point Info-garde lors de la fête patronale de Paulhac © NL SMPNRVA

PARTENAIRES

DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, DDT et Département du Cantal, Communautés de Communes (Pays Gentiane, Pays de Salers, Cère et Goul en Carladès, Hautes Terres, Pays de Saint-Flour), Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, SMPM, LPO, CBNMC, ONF

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE DE 4 PROJETS AGRO-ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

Les Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) permettent d'identifier les enjeux de conciliation entre activité agricole durable et préservation de l'environnement. Au sein de ces projets, l'outil des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constitue le principal axe d'accompagnement des agriculteurs. Ces derniers s'engagent pour 5 ans dans des cahiers des charges de pratiques respectueuses de l'environnement mais qui peuvent entraîner des pertes de rendement, du travail ou des investissements supplémentaires. Ils perçoivent donc en contrepartie une indemnisation financière proportionnelle au niveau d'ambition du cahier des charges.

En 2022, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne avait candidaté pour 4 PAEC aux périmètres établis sur les 8 sites Natura 2000 qu'il anime et 22 estives collectives voisines.

Suite et fin des engagements

La poursuite d'animation des 4 PAEC ayant été retenue, l'année 2024 a permis une 2^e année d'accompagnement technique des agriculteurs à la contractualisation. 5 agents du Syndicat mixte du Parc ont été mobilisés pour accompagner les exploitations et estives collectives en site Natura 2000 à hauteur de 485 jours de travail.

Le bilan quantitatif global est le suivant :

- 75 exploitations ou estives collectives accompagnées
- 3 359 ha engagés
- 1 319 750 € de financement des agriculteurs mobilisés pour les 5 années à venir.

Le résultat est moindre que celui envisagé initialement du fait de situations plus complexes à accompagner : agriculteurs pas toujours connaisseurs du dispositif, parcelles trop petites pour atteindre le montant plancher, propositions de mesures système plus incitatives (plus de surfaces éligibles avec moins de contraintes) dans les territoires voisins... Le résultat reste toutefois tout à fait honorable.

Le bilan qualitatif est également positif avec :

- 32 exploitations et estives mobilisées pour préserver la diversité floristique des prairies par un usage adapté voire un retard d'utilisation (25 jours en moyenne)
- 42* exploitations et estives volontaires pour améliorer les modalités de pâturage en termes d'intensité (nombre d'animaux), de périodes d'utilisation ou encore d'aménagements pour la préservation des ressources (notamment en eau)
- 12 exploitations et estives engagées dans la préservation ou l'amélioration des zones humides par l'absence de fertilisation, l'adaptation des pratiques à ces milieux sensibles (intensité, périodes), l'aménagement de points d'abreuvement ou de franchissement ou encore la mise en défens des secteurs les plus fragiles
- 9 exploitations et estives mobilisent un pâturage accru pour maintenir les milieux ouverts face à l'embroussaillage

* Les agriculteurs pouvant s'engager dans plusieurs mesures, la somme des exploitations ci-dessus est supérieure au nombre total d'agriculteurs engagés.

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

LOCALISATION

8 sites Natura 2000 animés par le Syndicat mixte du Parc en 2022 et estives collectives voisines (parfois partiellement concernées par des sites Natura 2000)



PARTENAIRES

SIGAL, Saint-Flour communauté,
Auvergne estives

FINCEUR

- > MAEC (versement aux agriculteurs) :
75% Fonds européen (FÉADER) et 25% Etat (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes)
- > Animation : 100% Etat (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes)

CONTACT

Elodie Mardine | 04 73 65 64 11
emardine@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



Mise en œuvre des 1ères formations

L'engagement dans une MAEC entraîne désormais **l'obligation de participation à une formation sur le thème de la mesure souscrite dans les deux premières années.**

Pour permettre aux exploitants de satisfaire le plus facilement possible à cette obligation, le Syndicat mixte du Parc s'est associé aux partenaires voisins (SIGAL et Saint Flour communauté) afin de multiplier les formations en termes de thèmes, lieux et dates de réalisation.

Résultats :

- 15 formations proposées sur le territoire et alentour (dont 3 mutualisées avec les partenaires)
- sur 3 thématiques : « Gestion durable des prairies diversifiées », « gestion durable des zones humides » et « Maintien de l'ouverture des milieux »
- mobilisant 6 structures intervenantes en complément des organisateurs (Chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme, Conservatoire Botanique National du Massif central, Ligue pour la Protection des Oiseaux d'Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Scopela) au profit de 253 agriculteurs.



Formation « Prairies diversifiées » à Picherande © E-Mardiné SMPNRVA

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « CHASTREIX SANCY »

La gestion de la réserve naturelle se poursuit, 17 ans après sa création. 2024 a été marquée par :

- la pose de 15 nouveaux panneaux d'information pour les portes d'entrée de la réserve, la création d'une exposition itinérante et l'amélioration de l'exposition permanente avec le début de la création de 12 maquettes de faune
- une fête de la réserve le premier week-end de juillet qui a réuni environ 150 personnes autour de nombreuses animations
- un recrutement de 2 gardes animateurs saisonniers pour mieux informer les visiteurs.

et encore une très forte fréquentation en été.

principales opérations réalisées en 2024 en fonction des enjeux identifiés dans le plan de gestion 2021-2032 de la réserve naturelle :

Mosaïque des milieux naturels

- Etude sur la caractérisation de la mosaïque des milieux naturels
- Nouvel inventaire des chiroptères avec analyse de l'indice d'activité et mise en place d'un suivi standardisé « alti vigie chiro
- Suivi de l'enneigement par télédétection.

Crêtes

Suivi des végétations à enneigement tardif et des orthoptères subalpins.

Zones humides

Réunion du groupe de travail « observatoire des cours d'eau ».

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communauté de communes du Massif du Sancy, Communes de Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise, Picherande...



PARTENAIRES

DREAL et DRAAF Auvergne Rhône Alpes, Sous-préfecture d'Issoire, Département et DDT 63, Communauté de communes du Massif du Sancy, stations de ski et office du tourisme du Sancy, BALIRANDO, CDRP, AEAG, Fédérations des pêcheurs et des chasseurs du Puy-de-Dôme, OFB, CBNMC, Experts écologues (tourbières, araignées, chauves-souris, SHNAO, LPO ...), ONF, ONCFS, RNF, entreprises privées

FINANCEURS

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Etat (Fonds vert)

CONTACT

Thierry Leroy | 04 73 21 41 74
contact@reservechastreix-sancy.fr

Forêts

Suivis des orchidées, des travaux, marquage des arbres à biodiversité.

Pelouses et landes montagnardes

Accompagnement de la deuxième année de 15 contractualisations des Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC).

Intégration territoriale et gouvernance

- Lancement du projet de valorisation autour des 20 ans de la réserve : film, livre et exposition sur les réserves du Sancy 40000 données faune flore.
- Obtention d'un financement complémentaire de 66 045 euros de fonds vert pour la réalisation de 5 études écologiques, afin de compléter les temps d'information et de surveillance, éditer une lettre d'information de la réserve et extraire 4,4 tonnes de pneus déchet

 Nouveau panneau d'information installé à une porte d'entrée de la réserve © RNNCS SMPNRVA



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLBC_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DOME « MONTAGNE DU MONT »

Le Syndicat mixte du Parc est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « montagne du Mont » pour le compte du Département du Puy de Dôme depuis 2002.

L'ENS est situé au cœur de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy et bénéficie d'un programme de restauration écologique d'ampleur. De nombreux suivis sont mis en œuvre dans ce cadre afin de vérifier les résultats de cette restauration.



Principales actions menées

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de plusieurs actions inscrites au plan de gestion :

- **cartographie du cours d'eau** de l'ENS et mise en évidence des différentes sources l'alimentant
- **suivi des rhopalocères, finalisation de l'inventaire des syrphes et des insectes** de type abeilles et guêpes, inventaire des orthoptères. Ces suivis ont pour but d'évaluer les impacts de la restauration écologique menée. Ils montrent une nette amélioration de la biodiversité au sein de l'ENS
- **suivi des coups de vents et veille sur les chablis** afin de pouvoir intervenir rapidement en cas d'importantes chutes d'arbres dans la plantation. Pas de chablis important cette année
- **surveillance et suivi de la fréquentation** du site, relevé de l'écocompteur (36343 passages relevés en 2024) et des principales infractions (feux, chiens et VTT)
- **communication** autour de l'ENS
- suivi financier, échanges avec le Département, **animations nature** pour le public local.



Suivi des syrphes dans l'ENS de la Montagne du Mont
© A-Prime SMPNRVA



OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Chastreix

PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Communauté de Communes du Massif du Sancy, Commune de Chastreix, SHNAO, Emmanuel Boitier

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT TECHNIQUE

Amanda Prime | 04 73 21 41 74
aprime@reservechastreix-sancy.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « VALLEE DE CHAUDEFOUR »

L'objectif premier d'une réserve naturelle est la sauvegarde du patrimoine biologique et géologique. Cette protection a permis de faire de ce site glaciaire né il y a 600 000 ans, l'un des cœurs de nature à l'échelle du Parc et du massif du Sancy. La réserve naturelle offre en effet une flore et une faune protégées typiques des Alpes et des paysages à couper le souffle, qui font la fierté des habitants du massif.

C'est dans le cadre de missions précises (protéger, gérer, sensibiliser) que de nombreuses actions, avec l'aide de partenaires techniques, scientifiques et financiers, ont été réalisées et, ont contribué à faire de ce territoire un espace reconnu et apprécié par de nombreux visiteurs. Aujourd'hui, fort de cet ancrage local, de nouveaux enjeux se présentent dans le contexte du changement climatique. La Réserve devient un site de référence scientifique nationale en contribuant à l'observation de ses effets sur les milieux naturels.

Actions en lien avec le changement climatique

La réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour est un site idéal pour étudier les effets des changements climatiques au regard des modifications de l'espace naturel montagnard. Parmi les actions menées, la poursuite :

- du suivi triennal des variations altitudinales des espèces végétales en limite de leur aire de répartition (Euphorbe d'Irlande, Rosier des Alpes)



➤ L'Euphorbe d'Irlande faisant l'objet du suivi triennal des variations altitudinales des espèces végétales en limite de leur aire de répartition
© Eric Vallé SMPNRVA

- du suivi phénologique annuel des plantes à fleurs et des arbres
- des suivis faunistiques, dont le suivi des gites à Chauve-souris et le suivi du papillon Apollon.

Bilan annuel de la prairie de fauche

Autrefois, la prairie de fauche de montagne présentait une diversité floristique importante. Cependant, le changement des pratiques agricoles depuis plusieurs années a modifié sa composition floristique qui s'est banalisée progressivement : certaines espèces floristiques ont régressé alors qu'elles étaient abondantes dans cette prairie. L'objectif est maintenant d'améliorer l'état de conservation de cette prairie de fauche en privilégiant certaines pratiques comme la mise en place du fumier paillé au lieu du lisier.

On constate en 2024 une baisse de la biodiversité (entre les nouvelles espèces qui sont apparues et celles qui ont disparu) : **107 espèces dénombrées en 2024 contre 114 en 2021**. La prairie présente un aspect moins fleuri avec :

- une diminution des Centaurées et des knauties
- une augmentation des Apiacées (Ombellifères).
- la présence de certaines plantes comme les Rumex, la Houlque laineuse et le Dactyle aggloméré témoignent d'un ancien apport azoté.
- sur certaines parties de la parcelle situées à proximité de l'entrée principale, un sur-piétinement des vaches qui entraîne l'apparition de la Matricaire discoïde, du Plantain lancéolé, du Trèfle rampant et de la Renoncule rampante).



➤ La prairie de fauche faisant l'objet d'un suivi annuel
© Eric Vallé SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Autres études et suivis d'espèces

Etude des conditions physico-chimiques et des communautés de diatomées de la Source Simone.
Cette étude permet :

- de suivre l'évolution temporelle des variables physico-chimiques et des communautés ainsi que les caractéristiques écologiques associées
- d'évaluer les éventuelles conséquences d'une perturbation sur le milieu (influence de crues par exemple).

Supports de communication et pédagogie

Au vu du succès des années passées, **l'exposition temporaire sur les serpents** a été reconduite à la maison de la réserve.

Dans le cadre des animations estivales de la commune de Chambon-sur-Lac, des **sorties thématiques sur la faune et la flore** ont été réalisées par le personnel de la réserve. D'autres sorties nature ont été organisées par les gardes animateurs chargé de l'accueil.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité



LOCALISATION

Commune de Chambon-sur-Lac

PARTENAIRES

Aude Beauger Université d'Auvergne,
Chauve-souris Auvergne, AEM du bureau des guides
de Murol, RNN de Chastreix-Sancy, RNF, Géolab, CRNS

FINANCEURS

MTES, ONF, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Eric Vallé | 04 73 88 68 80 |
contact@reservechaudefour.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « ROCHER DE LA JAQUETTE »

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette pour le compte de l'Etat. Il est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel.

L'année 2024 est la deuxième année de mise en œuvre du nouveau plan de gestion. Le programme d'inventaire de la faune, l'étude du fonctionnement des milieux et la gestion éco-pastorale des pelouses se poursuivent.

Etude phytoécologique

Les pelouses sèches sont un enjeu fort de la Réserve naturelles du Rocher de la Jaquette. La stratégie de gestion 2022-2031 cherche à mieux comprendre le fonctionnement de ces écosystèmes.

La connaissance des sols de la Jaquette était jusque-là très lacunaire. Or ce sont des données de base pour appréhender l'organisation des unités écologiques en lien avec les processus érosifs et climatiques.

L'objectif de l'étude était donc de **préciser la nature et la structure des formations pédologiques**. Pour cela, plusieurs expertises de terrain ont été réalisées :

- la cartographie géomorphologique au 1/5000 de la réserve naturelle
- la réalisation de sondages pédologiques (x 100)
- la réalisation de relevés phytosociologiques

Ces données seront valorisées dans le cadre d'un projet plus global visant à comprendre les interrelations roche-sol-phytocénose-climat et les impacts des changements climatiques sur celles-ci.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Mazoires



PARTENAIRES

Commune de Mazoires, éleveur, SHNAO, lycées agricoles de Saint-Flour, Brioude, Rochefort-Montagne, Cabinet Inselberg, Cabinet terra Mater, Sol & Environnement, association Au Verre Nat'

FINANCIER

DREAL Auvergne Rhône-Alpes (fonds vert)

CONTACT

Lionel Pont | 04 73 65 64 07
lpont@parcdesvolcans.fr



Etude des sols de la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette
© L-Pont SMPNRVA

Nouveau programme d'inventaire

Le plan de gestion 2022-2031 a établi un programme ambitieux d'acquisition de connaissances visant à étudier les groupes taxonomiques méconnus de la réserve naturelle, préciser les enjeux de biodiversité et définir des indicateurs de la qualité des milieux et des effets de la gestion.

Des nouveaux inventaires ont été lancés en 2024 :

- inventaire des coléoptères,
- inventaire des abeilles sauvages,
- inventaire des chilopodes.

Gestion pastorale au service de la biodiversité

La gestion pastorale des coteaux de la Jaquette s'est poursuivie en 2024 avec toutefois des évolutions. En effet, **un nouveau partenariat avec des éleveurs de brebis a permis d'affiner les modalités de gestion, avec un pâturage printanier puis un rapide passage automnal**.

En parallèle, un suivi en temps réel a été mis en place dans le but de quantifier l'impact de la pression de pâturage sur les milieux. Il permet notamment de faire sortir les brebis rapidement lorsque les premiers signes de surpâturage apparaissent.

Cette méthode a mis en évidence l'incidence réduite du troupeau sur la dynamique d'embroussaillement. Seul le Genêt à balais est la fougère sont assez bien consommés mais avec une appétence limitée dans le temps, s'étalant du mois de mai ou mois de juin. Par ailleurs, l'érosion induite par le pâturage apparaît plus marquée au printemps qu'en automne et, sans surprise, dans les zones de forte pente.

Ce suivi sera réitéré dans les années à venir afin de continuer à optimiser les effets de la gestion pastorale.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT VERT ET BLEU DES VOLCANS D'AUVERGNE

Animé par le Syndicat mixte du Parc, le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne est un dispositif opérationnel de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour préserver et restaurer les corridors écologiques et la biodiversité. Elaboré de façon concertée avec le territoire, ce contrat regroupe 28 maîtres d'ouvrage et 51 actions prévues de 2020 à 2025 autour des principaux enjeux des trames verte, bleue et noire. Le Syndicat mixte du Parc est maître d'ouvrage de plusieurs actions et assure également le suivi technique des actions portées par d'autres maîtres d'ouvrage.

L'année 2023 a été consacrée au suivi des actions engagées précédemment et à la présentation aux partenaires et membres du comité de pilotage du bilan à mi-parcours.

Gouvernance du contrat et communication

ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- **Animation du contrat vert et bleu, coordination des 28 maîtres d'ouvrage, suivi administratif et financier** (centralisation et pré-instruction de 8 dossiers de subvention auprès de la Région), organisation d'un comité de pilotage pour présenter le bilan à mi-parcours. La réalisation du bilan à mi-parcours a permis de faire une analyse des 3 premières années du contrat et de proposer trois actions complémentaires grâce à la réattribution de crédits Région. Ces propositions ont été validées lors du dernier COPIL.
- **Programme pédagogique scolaire « un berger dans mon école »** déployé auprès de 28 classes sur l'année 2023/2024 dont 17 dans le Puy de Dôme et 11 dans le Cantal. Pour l'année 2024/2025, 25 classes sont accompagnées dont 17 dans le Puy de Dôme et 8 dans le Cantal
- **Résidence « Habiter ici : explorations du quotidien ».** Ce projet pédagogique pluridisciplinaire porte sur la manière dont l'Homme habite le Parc et interagit avec ses composantes naturelles. Sur l'année scolaire 2024/2025, 6 classes sont accompagnées (2 Puy de Dôme et 4 Cantal). Sur la résidence d'automne, les classes ont successivement travaillé : la lecture de carte, choisi un lieu d'où observer le territoire, arpente le terrain et appris à poser le regard, questionné leur environnement autour des 4 éléments eau/ressource en eau - feu/énergies - air/atmosphère - terre/ ressources du sol.

Action en faveur de la trame noire

ACTION PORTEE PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

Mise en œuvre du plan d'action suite au diagnostic des pollutions lumineuses réalisé en 2021. **Deux journées de formation « Trame noire »** ont eu lieu en 2024 auprès de 15 jeunes éco-volontaires en service civique et d'une trentaine d'Ambassadeurs de la Chaîne des Puys Faille de Limagne. Rédaction collective avec un pilotage IPAMAC d'un document de sensibilisation Trame Noire à l'attention des acteurs socio-économique. Ce document délivre une information réglementaire et des conseils de base sur l'éclairage nocturne.



Eco-volontaires accueillis à la Métallerie-Ferronnerie de Nohanent
© SMPNRVA

Actions en faveur de la trame agropastorale

ACTIONS SUIVIES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- Suivi et développement d'une stratégie de conservation pour les végétations subalpines des massifs du Sancy et des Monts du Cantal par le Conservatoire Botanique du Massif Central
- Rédaction d'un guide des zones humides du Limon par le CBNMC
- Maîtrise du parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement menée par le Groupement Technique des Vétérinaires
- Plan d'action Pie-Grièche Grise porté par la LPO
- Plantation de linéaires bocagers et restauration de linéaire bocager existant par la Mission Haie et la Fédération de chasse 63.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Actions en faveur de la trame forestière

ACTIONS PORTEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le recrutement fin 2023 d'une nouvelle chargée de mission forêt au sein de la structure a permis de relancer ce volet.

- **Diagnostics pour identifier et caractériser les peuplements matures en forêt publique sur le Parc** dans le cadre du renouvellement des documents d'aménagement forestiers publics, afin de renforcer la préservation des zones à enjeu écologique : réalisation de diagnostics dans les forêts publiques de Chambon sur Lac et de Compains.
- **Constitution, animation et accompagnement avec un expert forestier, d'un groupe de travail constitué de gestionnaires forestiers publics et privés** pour rédiger un plan sylvicole territorial qui définit les enjeux locaux et les décline en itinéraires techniques. Il contient un diagnostic sylvicole du territoire mettant en lumière les enjeux principaux et proposent des itinéraires techniques intégrant les enjeux écologiques forestiers et associant un accompagnement financier pour les propriétaires s'engageant dans ces itinéraires. Le Syndicat mixte du Parc est en charge de l'animation et de la coordination générale de la démarche, en lien avec l'association Sylv'ACCTES (cf. p 71).

ACTIONS SUIVIES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- **Mise en place d'une trame de vieux bois en forêt publique** par l'ONF
- **Animation foncière** par la COFOR (étude foncière) avec l'aide technique d'un agent du Syndicat mixte du Parc.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

LOCALISATION

Territoire du PNRVA hors CAM et SIGAL

PARTENAIRES

ONF, CRPF, COFOR, CRPF, CENA, CBNMC, GTV, LPO, Mission Haies, FDC63, FDAAPPMA 15 et 63, EDF, Chambres d'Agriculture 15 et 63, SMVVA, EPIDOR, Conseil Départemental 15, Communautés de Communes Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Pays de Gentiane, Sumène Artense, Pays de Mauriac, Pays de Salers, Hautes Terres Communauté

FINANCEURS

Région et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'eau Adour Garonne, FEDER Massif Central, LEADER, Département 63, CAM

CONTACT

Romain Souzy | 04 73 65 64 05
rsouzy@parcdesvolcans.fr

Actions en faveur de la trame bleue

ACTIONS SUIVIES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PARC

- **Aménagements de points d'abreuvement et de franchissement** par les communautés de communes Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy
- **Dynamique des peuplements piscicoles en zones d'estives** par la FDAAPPMA du Cantal (dont le plateau du Limon)
- **Reconquête de la qualité des milieux de la Haute Tarentaine** menée par EDF, visant à réduire l'impact des aménagements hydroélectriques sur le lac de la Crégut
- **Gestion durable de l'eau au sein des exploitations agricoles** : opération pilote portée par les chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme
- **Inventaire des écrevisses** par analyse de l'ADN environnemental par les FDAAPPMA du Cantal et du Puy de Dôme
- **Restauration et suivi de tourbières, marais et milieux humides associés** par le CEN Auvergne (secteur Bourdouze-Montcineyre)
- **Cellules d'assistance techniques** SDSA/Rhue – Sumène -Plateau du Limon par le CEN Auvergne
- **Etude relative à la valorisation de la Haute Dordogne** par EPIDOR
- **Etude relative à l'avenir du barrage de la Bourboule** par EPIDOR
- **Aménagements de passages à petite faune** par le Département du Cantal (réalisation d'études préalables)
- **Restauration de la continuité écologique au droit du Pont de Chapsal** par le Conseil départemental du Cantal (réalisation d'études préalables).



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRAME NOIRE

Le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne pilote une opération en faveur de la trame noire dans le cadre du Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne qu'il porte.



L'objectif est de préserver et restaurer des zones d'obscurité nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie des espèces nocturnes. Cette action contribuera à réduire les consommations d'énergie du territoire, ambition inscrite dans la Charte du Parc 2013 » 2028.

2024 est la deuxième année de réalisation du plan d'actions Trame Noire des Volcans.



Sensibilisation

- Le Syndicat mixte du Parc fait partie d'une opération de création d'animations sur la trame Noire pilotée à l'échelle du Massif Central par IPAMAC. L'objectif est de mobiliser des outils de sensibilisation adaptés à différents publics : les jeunes, les familles, les élus et pour différents formats : en salle, dehors, de jour et de moins de 20 minutes. Pour ce faire, **4 animations** ont été élaborées, puis testées dans les Parcs du Morvan, Mille Vaches en Limousin, Haut-Languedoc et Volcans d'Auvergne. Les fiches pédagogiques ont été enrichies et ajustées après un travail de retours d'expériences de la mise en œuvre des animations sur le terrain. L'ensemble des 4 animations sont désormais mobilisables par les acteurs du territoire via les mallettes pédagogiques dédiées.
- Sous le pilotage d'IPAMAC, un document de sensibilisation Trame Noire a été rédigé collectivement à l'attention des acteurs socio-économique. Ce document délivre une information réglementaire et des conseils de base sur l'éclairage nocturne.
- En partenariat avec UnisCité, ce flyer a été distribué dans les quatre Communes de Clermont Auvergne Métropole sur l'éclairage privé réalisé avec IPAMAC et du périmètre du Règlement Local de Publicité Intercommunal de Clermont Auvergne Métropole (Orcines, Ceyrat, Saint-Genès-Champanelle, Nohanent) ; ainsi, plus d'une centaine d'acteurs socio-économiques rencontrés et 6 élus ont été mobilisés.
- Le Syndicat mixte du Parc a participé à la Journée de l'Energie organisée par TE63 à la Grande Halle d'Auvergne pour présenter lors d'une des tables rondes, la Trame Noire des Volcans d'Auvergne et sensibiliser les 400 participants aux enjeux de la pollution lumineuse.

Des animations de sensibilisation à la Trame noire proposées en 2024 © SMPNRVA



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Formation

- **Formation « Trame Noire » de 15 jeunes « éco-volontaires » en service civique de l'association UnisCité.** Ces jeunes participent à une action de sensibilisation des acteurs privés sur Clermont Auvergne Métropole
- **Séminaire biodiversité nocturne**, dans le PNR Haut Languedoc. Ont participé un élu de l'Artense, 1 accompagnatrice moyenne montagne du secteur Dôme-Sancy et un technicien d'EPCI du Cantal
- **Formation « Trame Noire » auprès d'une trentaine d'Ambassadeurs de la Chaîne des Puys Faille de Limagne.**

Expérimentation

- **Les résultats des études « Trame Noire »** a été présentés individuellement aux 4 lauréats de l'Appel à Manifestations d'Intérêt de 2023 : les mairies de Vic-sur-Cère et de Saint-Saturnin, l'hôpital du Haut-Cantal à Riom-ès-Montagne et le Camping l'Europe de Murol.
- Lors d'une réunion de préfiguration d'un plan intercommunal de sobriété lumineuse sur Clermont Auvergne Métropole, a été émise l'idée d'initier une démarche de type « schéma directeur aménagement lumière » qui intégrerait des ambitions complémentaires comme la restauration des continuités écologiques nocturnes, la réduction du nombre de points lumineux et heures d'éclairage et la mise en cohérence des pratiques au niveau intercommunal. Ce projet est soumis à l'obtention d'une subvention de la région.
- **Un nouvel Appel à Manifestations d'Intérêt a été lancé pour accompagner des acteurs privés dans une démarche de sobriété lumineuse.** Le Château de Saint-Saturnin et le Parc animalier d'Auvergne à Ardes-sur-Couzes se sont portés candidats pour leur site en 2025.

Gouvernance

Le comité de pilotage Trame Noire s'est réuni les 27 février à Montlosier et 29 juillet à Vic-sur-Cère.

Ces moments d'échanges permettent de guider les actions à venir, de partager les expériences comme par exemple en juillet avec Isabelle Mellin et Annie Delrieu qui nous ont présenté le travail Trame Noire réalisé sur la commune de Vic-sur-Cère par les bureaux d'étude Dark Sky Lab et l'Observatoire de la Nuit dans le cadre de l'AMI 2023.



Partage d'expériences sur la Trame noire à Vic-sur-Cère
© SMPNRVA

OBJECTIF CHARTRE

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces à enjeux

LOCALISATION

Territoire du Parc et en particulier : Vic-sur-Cère, Saint-Saturnin, Riom-ès-Montagne, Murol, Clermont-Ferrand, Ceyrat, Nohanent, Saint-Genès-Champanelle, Orcines, Aydat

PARTENAIRES

IPAMAC, CAM, UNIS'CITES, OFB, ANPCEN, TE63

FINANCEUR

FEDER (via IPAMAC), Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Virginie Delage | 04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SUIVI D'ESPECES DANS LA CHAÎNE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE

Comportant des milieux variés, la biodiversité de la Chaîne des Puys – faille de Limagne est riche. Elle compte des espèces protégées, mais aussi des espèces patrimoniales dont la conservation constitue un enjeu fort pour le territoire.

Petites chouettes de montagne

Les forêts de la Chaîne des Puys constituent encore aujourd’hui, à l’échelle auvergnate, un bastion pour les petites chouettes de montagne notamment pour la Chouette de Tengmalm. Au vu des évolutions des pratiques forestières (fragmentation des habitats favorables, dérangements) et d’une demande en bois toujours croissante, il apparaît comme primordial de connaître précisément les zones de reproduction et l’évolution des populations de ces deux espèces pour les protéger en informant par exemple les gestionnaires forestiers. Ceux-ci étant informés pourront alors différer les coupes de bois potentiellement programmées ou encore réaliser un martelage qui conservent les arbres porteurs de loges. Ces arbres étant essentiels pour la reproduction de cette espèce.

Depuis 2016, le suivi des petites chouettes de montagne est réalisé par le Syndicat mixte du Parc avec l’appui de différents partenaires (LPO, ONF, CPIE, LEPA Rochefort-Montagne...). Ce suivi permet de déterminer les densités de populations, le nombre de couples, de découvrir/prospecter de nouvelles zones de présence. En effet, les forêts du site classé de la Chaîne des Puys représentent un milieu favorable pour les espèces de chouettes de Tengmalm et Chevêchette.

Le suivi de ces espèces est un enjeu particulièrement important car ces deux chouettes sont classées sur la liste rouge des espèces menacées en France.

Les résultats du suivi de la chouette de Tengmalm en 2024 ont permis de localiser 3 mâles chanteurs. Le suivi des loges de Pic noir n’a pas pu confirmer une reproduction cette année. Depuis 2021, une chouette Chevêchette a été entendue à plusieurs reprises au cours de l’hiver. Cette année, 2 mâles ont été entendus à plusieurs reprises sur deux sites différents



Préservation du Semi-Apollon

La Chaîne des Puys abrite une espèce de papillon rare et menacée à l’échelle européenne du fait de la recolonisation forestière, le Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*). C'est une espèce de papillon qui vit en groupe sur un territoire défini. Il se retrouve au sein des prairies semées ouvertes d’altitude protégées du vent grâce à la présence d'un sous-bois. Les adultes, peuvent être observés en vol de mi-mai à fin juillet. Le Semi-Apollon est dépendant d'une plante, la Corydale, la plante dite hôte, sur laquelle les adultes déposent leurs œufs suite à l'accouplement.

Depuis plusieurs années, le Syndicat mixte du Parc met en place des moyens de protection tournés vers la conservation de ce papillon :

- maintien de son habitat avec dans un premier temps l’identification des zones d’habitat favorables à l’espèce
- mise en défens des zones de présence de la corydale où le papillon est présent
- mise en place d'un suivi annuel qui permet d'affiner les connaissances de l'espèce en Chaîne des Puys.

Gardes nature utilisant une caméra montée sur une perche afin de contrôler en vidéo la présence de reproduction au sein de la Chouette de Tengmalm.



Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*) © Juliette Briquel

L'étude a permis d'améliorer les connaissances sur l'espèce et sur le fonctionnement des populations connues en Chaîne des Puys. Elle démontre que le nombre de papillons observé en saison est dépendant de la ressource alimentaire et par conséquent de la météo. L'année 2024 ayant été une année plus maussade que l'année 2023, un nombre moins important de Semi-Apollon a été observé principalement en raison d'une plus faible quantité de fleurs (sa ressource alimentaire). Les actions de mise en défend des zones de présence de ce papillon menées depuis 2023 par l'équipe des gardes nature semble être nécessaire afin de protéger au mieux cette espèce et son habitat.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

AVIS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC CONCERNANT DIVERS PROJETS ET MANIFESTATIONS

Conformément au Code de l'environnement, le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis simple pour tous projets soumis à notice ou étude d'impact, à autorisation ou à déclaration, ou concernés par un site Natura 2000, dans le cadre des procédures réglementaires organisées par les services de l'Etat.

Il est également consulté sur des schémas d'orientations, planifications ou d'aménagements thématiques (carrières, chasse, aménagements forestiers...), ainsi que par les préfectures départementales dans le cadre d'avis environnementale requis pour l'organisation de manifestations sportives sur le Parc et des sites gérés par son syndicat mixte.

Enfin, il peut être également sollicité en amont par des porteurs de projet souhaitant être accompagnés dans la prise en considération des enjeux patrimoniaux et des objectifs de la Charte du Parc.

Modalités d'instruction

Lors de la réception d'un dossier relatif à un aménagement ou l'organisation d'un événement sur le territoire, le Syndicat mixte du Parc instruit le projet en étudiant les conditions de respect des spécificités patrimoniales paysagères, environnementales.

Des compléments d'informations techniques et/ou des préconisations de précautions vis-à-vis de l'environnement peuvent être sollicités. Une visite de terrain préalable aux travaux ou manifestations peut être réalisée si l'impact estimé est important. Selon l'importance en question du projet et la sensibilité du patrimoine, un suivi de réalisation peut être assuré par le Syndicat mixte du Parc.

Ces projets sont généralement instruits de façon transversale par les chargés de missions et les directions concernées en lien avec les élus du Syndicat mixte du Parc.



Requalification du site de Sauteyras à Aydat, habitats présents sur le site actuellement et projet

Avis consultatifs auprès de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAE)

Le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis par la mission régionale de l'Autorité environnementale :

- sur la nécessité ou non de soumettre à étude d'impact des projets d'aménagement (avis « cas par cas »)
- sur les études d'impact des projets et programmes d'aménagement.

En 2024, le Syndicat mixte du Parc a reçu 13 sollicitations de la MRAE. Ces avis ont concerné différentes thématiques : forêt, loisirs, énergies renouvelables

Urbanisme :

- PLU d'Olby
- PLUi Clermont Auvergne Métropole
- 2 modifications simplifiées de PLU : Saulzet-le-Froid et Anglard-de-Salers

Forêt :

- 3 réglementations de boisement : secteur Saint-Pierre-le-Chastel et Pontgibaud, secteur Saint-Germain-Lembron, secteur Bourg-Lastic-Pontaurier
- 2 projets de boisement à Chanat-la-Mouteyre et à Egliseneuve-d'Entraigues

Photovoltaïque :

Projet de centrale photovoltaïque à Charmensac

Assainissement :

Zonage d'assainissement de Chambon-sur-lac

Réseau de transport d'électricité :

Enfouissement d'une ligne électrique entre Orcines et Saint-Pierre-Roche

Stationnement et accès patrimoine bâti :

Château de la Bâtisse à Chanonat

Avis sur l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental de Virargues

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Avis relatifs à des déclarations préalables

Le Syndicat mixte du Parc est consulté par les entreprises intervenant sur les réseaux électriques au titre de l'Article R 323-25 du Code de l'Energie.

Il instruit les dossiers de **projets de reprise, d'enfouissement, de restauration et/ou de renforcement de lignes électriques et de raccordement aux réseaux de zones de production** au regard des risques liés à l'érosion des sols, au dérangement de la faune en période de reproduction, à la présence d'espèces invasives et leur prise en compte dans l'organisation du chantier, aux enjeux de l'Eau.... En cas de besoin un rendez-vous de terrain est pris avec le porteur de projet pour adapter le projet aux enjeux.

En 2024, **141 dossiers** ont été enregistrés par le Syndicat mixte du Parc, dont 39 via la plateforme Internet ENEDIS, 50 dossiers du SDEC Cantal et 52 dossiers de Territoires d'Énergies 63.

Ils ont concerné principalement des enfouissements de lignes électriques aériennes en zone de montagne, des raccordements de production photovoltaïque, ainsi que le raccordement de nouveaux lotissements à bâtrir.



 Terrain réalisé en amont d'un projet lié à une ligne de haute tension © P-Boichut SMPNRVA

Suivi des demandes d'autorisation des coupes de bois en site classé

La réglementation du site classé de la Chaîne des Puys impose le dépôt d'une **demande d'autorisation préalable à toute coupe de bois auprès de la DREAL**.

En partenariat avec l'inspecteur des sites, l'équipe mutualisée de gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne a procédé à l'identification des enjeux environnementaux (notamment la présence d'espèces protégées) sur les parcelles concernées et la formulation de préconisations afin de permettre aux exploitants forestiers de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité forestière lors de l'exploitation des bois.

En 2024, **quatre demandes d'autorisation de coupes** ont été transférées à l'équipe mutualisée, concernant 19 parcelles. Les parcelles concernées ont été visitées par les agents.

Des arbres porteurs de loges de Pic noir et d'aires de rapaces, ainsi que des stations de Lys martagon (espèces protégées), ont été identifiés et signalés aux porteurs de projets afin de permettre leur préservation lors de l'exploitation.

Entretien sous les lignes RTE

Le Syndicat mixte du Parc est systématiquement consulté par les entreprises sous-traitantes de RTE lors des travaux d'entretien de la végétation sous les lignes à haute tension ou très haute tension, ces travaux étant indispensables à la sécurité des lignes.

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc est amené à **émettre des recommandations** vis-à-vis :

- des zones les plus sensibles, des périodes d'intervention
- des modalités de prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers, ou aquatiques si besoin.

Selon les besoins, il consulte des partenaires naturalistes ou scientifiques pour la prise en compte de problématiques locales (avifaune, chiroptères ou flore spécifique à protéger).

Ses interventions sont aujourd'hui prévues au sein d'une **convention de partenariat signée avec RTE** destinée à favoriser la compréhension, la connaissance et le partage d'enjeux réciproques entre les deux structures. Il s'agit en effet de développer la **mise à disposition mutuelle de données cartographiques, ainsi que la conduite d'actions communes** notamment en organisant des temps d'information et de sensibilisation :

- des salariés de RTE aux enjeux environnementaux et paysagers du Parc
- des acteurs les plus exposés (agriculteurs, chasseurs ou pêcheurs) aux risques électriques.

Etudes d'incidences Natura 2000

Des avis sont rendus dans le cadre de l'animation de sites Natura 2000 ; **ils concernent des aménagements lourds (constructions, voiries...) ou des manifestations sportives (trails, enduro, tour de France...)** pour lesquelles un regard est apporté sur les impacts induits de l'activité proposée (tracé, aires de regroupement, de ravitaillement, dates et zones traversées pour la préservation de la faune en termes de zone de tranquillité, période de reproduction...).

Certains porteurs de projets contactent le Syndicat mixte du Parc en amont de leur projet afin d'intégrer dès le début les fragilités du territoire et modifier leur parcours au dispositif en conséquence.

Avec l'expérience, les manifestations évoluent d'année en année vers davantage de respect de la biodiversité, des milieux naturels et des autres usages locaux.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

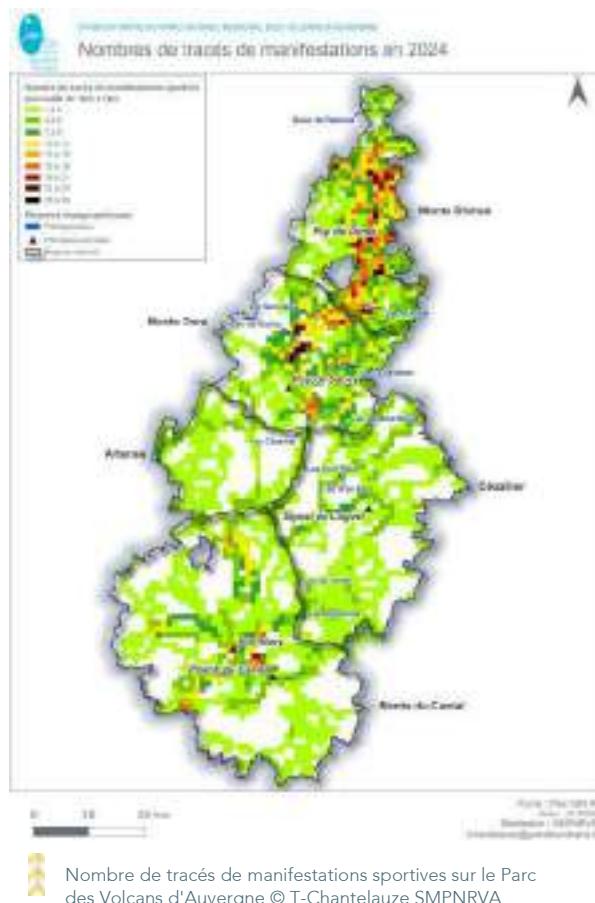
Avis concernant les manifestations sportives

En 2024, ont été rendus :

- 51 avis à la sous-préfecture concernant les manifestations sportives entre janvier et octobre sur la Chaîne des Puys
- 60 avis en dehors de ce site.

De manière générale, un **lien régulier** tend à se développer avec les organisateurs.

Un protocole a été mis en place pour le rendu d'avis et une coordination interne au Syndicat mixte du Parc est réalisée.



OBJECTIF CHARTE

2.1.1.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

LOCALISATION

Territoire du Parc



PARTENAIRES

MRAE, LPO, CEN, CSA, DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, DDT et Département du Cantal, Communautés de Communes, SMPM, LPO, CBNMC, ONF, OFB, BTM, ENEDIS, SDEC, Territoires et Energies, RTE et leurs sous-traitants...

FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Paysage, urbanisme & Natura 2000 : Elsa Grousseau | 04 73 65 64 00 | egrousseau@parcdesvolcans.fr

Infrastructures électriques : Philippe Boichut | 04 73 65 64 08 | pboichut@parcdesvolcans.fr

Manifestations sportives : Tifenn Chantelauze | 04 71 20 22 10 | tchantelauze@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

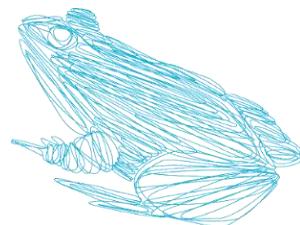


© P.Boichut SMPNRVA

GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES

La position du territoire en tête de trois bassins versants, la présence de près de 4 000 km de cours d'eau, d'une quinzaine de lacs naturels remarquables (représentant 70 % des lacs du bassin Loire-Bretagne) et d'un vaste réseau de tourbières et de zones humides confèrent une grande responsabilité aux acteurs et décideurs locaux.

Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la qualité patrimoniale des lacs naturels, tout en pérennisant, dans ces conditions, des activités récréatives existantes.



INTERVENTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC DANS LE CADRE DES POLITIQUES DE L'EAU

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

L'animation « eau et milieux aquatiques » réalisée annuellement par le Syndicat mixte du Parc permet d'assurer la mise en œuvre de son programme d'actions concourant aux principaux objectifs fixés dans la Charte 2013 » 2028 en la matière, à savoir : le développement et la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire, la gestion durable des lacs naturels, la maîtrise des usages de l'eau, la préservation de la trame verte et bleue, ainsi que la connaissance des milieux aquatiques.

Cohérence des politiques de l'eau

En 2024, le Syndicat mixte du Parc a poursuivi son action de suivi des politiques de l'eau à l'échelle de son territoire :

- **l'accompagnement des SAGE et Contrats territoriaux du territoire** pour œuvrer en faveur de la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire et à la préservation de la trame verte et bleue, notamment participation :
 - > aux CLE des SAGE Alagnon, Allier aval, Sioule et Dordogne amont
 - > à la commission InterSAGE Sioule-Allier aval « Chaine des Puys »
 - > aux comités de suivi Hydrologie Milieux Usages et Climat des SAGE Allier aval et Sioule
 - > aux comités de suivi du Projet Territorial pour la Gestion de l'Eau Allier aval
 - > aux réunions études lancées par les gestionnaires des contrats territoriaux du territoire, en particulier le projet de contrat territorial des couzes au Livradois porté par l'agglomération du Pays d'Issoire (enjeux lacs, tourbières et zones humides de tête de bassin)
 - > aux réunions du groupe « milieux aquatiques » du Département du Cantal et de la cellule ASTER du Département du Puy de Dôme
 - > aux réunions des FDAAPPMA.
- **suivi de plusieurs contrats en cours d'élaboration et de renouvellement par les collectivités du territoire :**
 - > Programme Pluriannuel de Gestion Auze-Sumène
 - > Contrat de Progrès Territorial Dordogne-Rhue
 - > Contrat de Progrès Territorial es Affluents de la Truyère
 - > Programme pluriannuel de gestion de la Maronne.
- **veille à l'intégration de l'enjeu « eau et milieux aquatiques » dans les documents d'urbanisme et d'aménagement, notamment à travers le Regard du SMPNRVA et les avis « Cas par cas ».**
- **rédaction d'avis techniques et animation de la transversalité de l'enjeu Eau au sein des projets du Syndicat mixte du Parc.**

Couze d'Ardes
© P-Boichut
SMPNRVA



OBJECTIF CHARTE

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource



LOCALISATION
Territoire Parc des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
AELB, AEAG, Départements 15 et 63,
Région Auvergne Rhône-Alpes, EPL,
EPIGOR, SMVVA, SIGAL, EPCI,
FDAAPPMA 15 et 63...

FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc

CONTACT
Xavier Jaladon | 04 73 65 64 11 |
xjaladon@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « SAGNES DE LA GODIVELLE »

Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Sagnes pour le compte de l'Etat depuis 1985, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne est chargé de trois missions essentielles : protéger, gérer et faire découvrir les tourbières de La Godivelle.

L'année 2024 a vu la finalisation de la nouvelle stratégie de gestion pour les 5 prochaines années sur le périmètre étendu de la réserve naturelle et la mise en œuvre des premières actions.

Un nouveau programme d'actions 2025-2029

Suite à l'extension du périmètre de la réserve naturelle, l'Etat a confié au Syndicat mixte du Parc la rédaction d'un nouveau plan de gestion. Le site rassemble une large diversité d'habitats tourbeux et aquatiques.

Ces milieux accueillent une biodiversité exceptionnelle, avec plus de 2 750 espèces recensées à ce jour. Toutefois, les tourbières de La Godivelle se trouvent aujourd'hui dans un contexte d'enrichissement trophique généralisé, lié aux activités humaines et potentiellement accentué par le changement climatique.

Logiquement, la lutte contre l'eutrophisation sera au cœur du projet 2025-2029 : poursuite des actions en partenariat avec les éleveurs pour diminuer l'arrivée de nutriments dans les tourbières et le lac (conseil agronomique pour les pratiques de fertilisation, aménagement de points d'abreuvement, mise en défens de ruisseaux...), réalisation de travaux de restauration (fauche export des tourbières, coupe de bouleaux).

La politique d'accueil du public est poursuivie : la réserve naturelle dispose d'un nouvel espace d'accueil au sein de la Maison de la Nature et du Cézallier. Désormais, une nouvelle muséographie doit être élaborée pour rendre attractif le lieu. Par ailleurs, un véritable sentier d'interprétation mériteraient d'être créé au bord du lac, en remplacement des panneaux actuels. L'équipe de la réserve naturelle souhaiterait coconstruire ce projet avec les élus et habitants du village.

Enfin, l'appropriation des enjeux de la réserve naturelle par les acteurs locaux constitue une condition essentielle pour garantir la préservation durable de ce patrimoine. L'un des défis du Syndicat mixte du Parc pour les cinq années à venir sera donc d'y répondre.

Ces perspectives d'actions ont été validées par le Comité consultatif en décembre 2024.

Etude des chauves-souris

Les chiroptères n'avaient bénéficié jusqu'à présent que d'un effort de prospection très limité. Une nouvelle étude a permis d'améliorer les connaissances et de préciser les enjeux.

Les tourbières de La Godivelle sont fréquentées par une diversité importante avec 17 espèces recensées parmi lesquelles 10 sont patrimoniales. Un cortège aussi riche n'était pas nécessairement attendu étant donné le climat et les caractéristiques paysagères du Cézallier.

La réserve naturelle possède une responsabilité particulière pour 4 espèces : la Sérotine bicolore, très rare en France et largement méconnue, la Grande noctule et la Noctule commune, toutes deux en déclin à l'échelle nationale et la Sérotine commune avec la présence d'une colonie de reproduction importante dans le village de La Godivelle.



Le nouvel espace d'accueil de la réserve naturelle : la Maison de la Nature et du Cézallier © L-Pont SMPNRA



OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de La Godivelle

PARTENAIRES

Commune et éleveurs de La Godivelle, Laboratoire Geolab, CNRS Université Clermont Auvergne, Godiv'art, Comité des fêtes

FINANCEURS
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

CONTACT

Lionel Pont | 04 73 65 64 07 | lpont@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE LA RESERVE NATURELLE REGIONALE « TOURBIERES DU JOLAN ET DE LA GAZELLE »

La position de cette réserve naturelle régionale en tête de bassin versant (limite entre les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne), sur les plateaux basaltiques du Cézallier cantalien, en fait une zone humide de la plus haute importance au niveau du réseau hydrographique et de son fonctionnement.

2024 fut la deuxième année de mise en œuvre du plan de gestion. 64 des 94 actions prévues sur 5 ans ont été lancées et/ou se poursuivent cette année. L'accent a été mis sur le développement du programme d'animations et sur le volet des connaissances avec la réalisation de nombreuses études destinées à mieux connaître le patrimoine biologique de la réserve naturelle.

Réalisation d'études

En 2024, **13 études** ont été réalisées sur la réserve naturelle, notamment concernant :

- la **fonctionnalité des tourbières** (inventaire floristique, sondage pédologiques, étude structurelle, transfert de matières, histoire via l'étude des macrorestes)
- la **flore eutrophe** avec le CNRS consistant à suivre l'évolution de la végétation par imagerie aérienne (via drone) pour mieux comprendre les dynamiques en cours (poursuite d'une étude lancée en 2023)
- la **faune** (reptiles, Vipère péliade, lancement de nouveaux protocoles participatifs concernant les papillons de jours, les libellules et les reptiles et les micromammifères)
- les **pratiques agricoles** et le suivi de la **densité du Campagnol terrestre** (poursuite des études lancées en 2023)
- les **données météorologiques** récoltées via la nouvelle station météo installée fin 2023 et le suivi de la thermie du ruisseau de la Gazelle
- l'**état des ouvrages hydrauliques** de l'étang du Jolan.

Les études sur la faune et la flore ont permis de découvrir **de nouvelles espèces** pour la Réserve naturelle : 1 espèce de mousse, 2 espèces de micromammifères et 2 espèces de mammifères.

La réserve a également participé à un programme de recherche avec le CNRS de Toulouse sur le **suivi à long-terme des microorganismes fixateur de carbone dans les tourbières**.



Découverte de la nature ordinaire
© Nadège Pillon

Animation, information et communication

En 2024, la mise en œuvre du programme d'animation de la réserve naturelle a été poursuivie :

- publication du **numéro 5 de l'Andromède**, le magazine de la Réserve naturelle. La ligne éditoriale reste identique à celle de 2023.
- **conférence sur le sujet des pollinisateurs sauvages**, proposés à l'automne à la Maison de la Faune de Murat.
- **conférence sur les milieux forestiers cantaliens et les perspectives en matière de gestion en lien avec les changements globaux**, au cinéma de Murat.
- **animations à destination du grand public**, avec les formats habituels de découverte de la réserve naturelle : à la journée, au levé du jour ou au couché du soleil avec dégustation de produits locaux. Cette année, une animation thématique a été proposée en fin de printemps sur les libellules de la réserve.
- atelier de **restitution d'études sur les mousses** initialement prévue en 2023 a bien eu lieu en 2024. Ce qui a permis d'aborder leur rôle joué dans les milieux tourbeux.
- lancement d'un **nouveau projet pédagogique** avec les écoles primaires. 4 écoles ont été sélectionnées pour participer au projet afin d'aborder la nature ordinaire et la nature en réserve naturelle.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Ségur-les-Villas

PARTENAIRES

Hautes terres Communauté,
Hautes Terres Tourisme,
Commune de Ségur-les-Villas,
Département du Cantal,
membres du comité consultatif,
membres du conseil scientifiques, ONF

FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Rémi Landreau | 04 71 20 22 10

rlandeau@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « CEZALLIER »

La désignation du site Cézallier en site Natura 2000 vise la préservation de l'un des plus beaux réseaux de lacs et tourbières du Puy-de-Dôme et de la région Auvergne, ainsi que les prairies, pelouses et landes, majoritairement en estive.

L'année 2024 constitue la 14^e année d'animation du site par le Syndicat mixte du Parc, au regard du document d'objectifs du site.

Principales actions menées

- Poursuite du **programme de recherche PatriNat** avec la 3^e année de mise en œuvre des actions : suivi des pratiques agricoles, points photographiques de suivi du paysage, suivi des populations de papillons patrimoniaux, suivi des populations de criquets et sauterelles, suivi des plantes vasculaires par placettes
- Prêt et installation d'un **abreuvoir solaire** pour un éleveur
- Accompagnement aux contractualisations de la campagne 2024 des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** (MAEC), avec rencontre d'exploitants agricoles et visites de terrain
- Poursuite du **projet ELEVE** (Eleveurs – Environnement – Vétérinaires) au bénéfice d'un éleveur
- **Sensibilisation des habitants** au cours d'un marché à Égliseneuve-d'Entraigues et d'une balade nature sur la tourbière de La Barthe
- Réalisation de **plusieurs études d'incidences Natura 2000** (manifestations sportives et culturelles, travaux en zones humides, projets de tournage) et **accompagnement des porteurs de projet** afin de minimiser leur impact sur le site
- **Préparation de la révision du DOCOB** à venir en 2025.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Anzat-le-Luguet, d'Égliseneuve-d'Entraigues, de Besse-et-Saint-Anastaise, de Compains, de la Godivelle, de Montgreleix, de Picherande et de Saint-Alyre-ès-Montagne

PARTENAIRES

ONF, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, CBNMC, CPIE Haute-Auvergne, FDPPMA 63, Fransylva...

FINANCIERS

Etat, Europe



CONTACT

Anne Malet
04 73 65 64 01 | amalet@parcdesvolcans.fr



➤ Installation d'un abreuvoir de prêt sur l'entité de Vassivière
© CM SMPNRVA



➤ Échanges avec petits et grands sur le marché d'Égliseneuve-d'Entraigues © P-Boichut SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « TOURBIERES ET ZONES HUMIDES DU NORD-EST DU MASSIF CANTALIEN »

La désignation du site des tourbières et zones humides du Nord-Est du Massif Cantalien en site Natura 2000 vise la préservation :

- prioritairement des tourbières et milieux humides localisés dans la région naturelle du Cézallier Cantalien et plateaux voisins
- et également des habitats de prairies, pelouses et landes, ainsi que de diverses espèces d'intérêt communautaire (lépidoptères, odonates, plantes...).

En 2024 l'animation du site Natura 2000 s'est poursuivie, entre avancées sur la protection de la Tourbière du Greil-Rascoupet, amélioration des connaissances naturalistes et signatures de nouveaux contrats Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Principales actions menées

- **Tourbière du Greil-Rascoupet** : projet de protection de l'ensemble des tourbières, appui aux services de l'état sur cette thématique. Accompagnement du CEN pour les prises de mesures topographiques afin d'envisager les recommandations techniques de réhabilitation du site
- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** :
 1. deuxième campagne de contractualisation de mesures agroenvironnementales, de nombreux éleveurs et estives collectives rencontrés.
 2. déroulé des premières réunions de formation aux agriculteurs
- **Accompagnement des porteurs de projets** (travaux pastoraux : mise en défens de tourbières, bac, forage...) dans le cadre des études d'évaluation d'Incidence Natura 2000.
- **Animation des sorties mycologiques** lors du Congrès nationale des Mycologues de France.



Sortie Mycologique sur le site de Frau de Vial © I-Delpy SMPNRVA



Réalisation des relevés topographiques au Greil-Rascoupet © I-Delpy SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes de Ségur-les-Villas, Murat, Dienne, Vernols, Landeyrat, Chavagnac, Saint-Saturnin (15)

PARTENAIRES

Région Auvergne-Rhône-Alpes, DDT et Département du Cantal, Hautes terres Communauté, Communes concernées

FINANCEURS

Etat, Agence de l'eau Loire Bretagne,
Région Auvergne- Rhône-Alpes

CONTACT

Ida Delpy
04 71 20 22 10 | idelpy@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « ZONES HUMIDES DE LA REGION DE RIOM-ES-MONTAGNES »

La désignation du site « Zones humides de la Région de Riom-es-Montagnes en site Natura 2000 vise la préservation d'une forte densité de lacs, tourbières, zones humides en tête de bassin versant.

En 2024, l'animation du site « Zones humides de la Région de Riom-ès-montagnes » a essentiellement portée sur les actions d'animation, de suivi et de valorisation du site. Une action de restauration écologique a pu également être menée avec le soutien financier et technique de l'UCA, P. GOUBET, et la DDT Cantal intégrant un projet tutoré des étudiants en BTS GPN de Rochefort-Montagne.



Principales actions menées

- **Travaux d'abréuvement** : suivi des installations de 2022, rencontre de l'exploitant avec l'équipe technique, adaptation des installations aux contraintes de travail
- **Accompagnement et montage du projet technique de restauration de la tourbière de Pierrefitte** (financement des études et matériels DDT Cantal)
- **Encadrement d'un projet tutoré**, diligenté par la DDT Cantal, des BTS GPN du lycée agricole de Rochefort montagne, pour la mise en œuvre du protocole de restauration fonctionnelle de la tourbière de Pierrefitte
 - > rencontres des services et accompagnement des étudiants sur le site
 - > restitution des préconisations,
 - > participation au jury
- **Réalisation d'évaluation d'incidences** (manifestations sportives d'envergure, Hard Défi Tour 2024, Tour de France...).
- **Accompagnement nouveau PAEC « Lacs, tourbières et estives du Cézallier et de l'Artense »**
- **Accompagnement du GTV auprès d'un exploitant engagé dans le projet ELEVE II**
- **Valorisation du site Natura 2000, lors du Congrès national de Mycologie à Riom-ès-montagne**, sortie et visite de terrain (tourbière de la Taphanel, Les Manicaudies), conférence présentation du site Natura 2000,
- **Conférence et sortie nature sur les prairies de La Taphanel** pour valoriser l'exposition « Les pollinisateurs des volcans d'Auvergne » - SHNAO Th. DELSINNE), lors d'une programmation globale à l'échelle du Parc
- **Suivi administratif et gestion du site**
- **Rencontres des acteurs locaux**
- **Comité de pilotage centralisé pour l'ensemble des sites N2000 du Parc au siège à Montlosier (élection des Présidents de COPIL).**



OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité



Visite de la tourbière de Pierrefitte avec le groupe « Projet tutoré » BTS GPN Rochefort Montagnes © P-Boichut

LOCALISATION

Communes d'Antignac, d'Apchon, de Collandres, Lugarde, Marchastel, Riom-ès-Montagnes, Saint-Amandin et Saint-Etienne-de-Chomeil

PARTENAIRES

UCA Géolab, DDT 15, Association Mycologique d'Auvergne, Lycée agricole de Rochefort-Montagne, SHNAO

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe

CONTACT

Philippe BOICHUT | 04 73 65 64 08 | pboichut@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU SITE NATURA 2000 « ARTENSE »

Le site Natura 2000 de l'Artense se caractérise principalement par une forte densité de lacs, tourbières, zones humides de tête de bassin versant.

L'année 2024 a été consacrée en particulier à l'animation locale auprès des acteurs locaux (agriculteurs) concernés notamment par la mise en place des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques sur les zones humides et prairies exploitées dans les entités du site.

Principales actions menées

- Préparation des dossiers et cahiers des charges pour la seconde coupe d'éclaircie des bois de Sougeat-la-Souze (BV de la tourbière) avec le CEN Auvergne copropriétaire
- Animation grand public au marché du village à Egliseneuve-d'Entraigues
- Chantier participatif sur la tourbière de Sougeat-la-Souze afin d'éliminer de jeunes plants d'épicéas sur la tourbière
- Suivi de la restauration de la digue du Lac de l'Esclauze, rencontre des propriétaires
- Actualisation de la cartographies « CHANES » des habitats natura2000 du site Artense et Cézallier (CEN Auvergne)
- Restitution de l'étude cartographie des Habitats par le CEN Auvergne lors d'un comité de pilotage en février 2024 à Egliseneuve-d'Entraigues
- Suivi d'une exploitante dans le cadre du projet ELEVE 2
- Suivi d'Etude d'Incidences N2000 sur des projets d'envergure (Tour de France 2024, randonnée moto Hard Défi Tour 2024...)
- Accompagnement des chargés d'études PAEC sur certaines entités du site
- Valorisation du site lors d'animations : grand public, scolaire, journée mondiale zones humides...
- Organisation du Comité de pilotage et élection du Président du comité.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Egliseneuve-d'Entraigues, de Bagnols, Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Cros, Lanobre, Picherande, Saint-Donat, Saint-Genès Champespe et Trémouille

PARTENAIRES

CEN Auvergne, DDT 63, GTV,

FINANCEURS

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Europe



CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 08 | pboichut@parcdesvolcans.fr



Animations auprès des élèves de Saint-Donat et de Picherande
© P-Boichut SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

PRÉPARATION D'UNE CANDIDATURE RAMSAR DES LACS ET TOURBIÈRES DU CÉZALLIER ET DE L'ARTENSE

Les lacs naturels et les tourbières (178 connues inventoriées à ce jour) du Cézallier et de l'Artense forment un vaste territoire de 122 566 ha situé sur 36 Communes. Ces espaces sensibles, importants pour la ressource en eau, la biodiversité, le stockage du carbone et d'autres aménités culturelles et historiques, font l'objet d'une attention toute particulière : depuis 2017, le Syndicat mixte du Parc anime un projet de concertation aboutissant à la préparation collégiale d'une candidature de reconnaissance de ces patrimoines au label international Ramsar.

En 2024, le projet de labellisation des tourbières et lacs du Cézallier et de l'Artense a progressé et a été marqué par :

- la finalisation du dossier administratif et scientifique
- l'accueil d'une délégation d'experts sur le site pour évaluer la candidature (rencontres des partenaires locaux engagées dans ce processus)
- la présentation du dossier devant les membres du Conseil National pour la Protection de la Nature avec un retour très favorable et encourageant.

L'ensemble des éléments administratifs et scientifiques ont été transmis en DREAL pour instruction locale, consultation des services et représentants locaux, avant transmission au ministère de la Transition écologique.

Autres démarches menées

L'année 2024 fut marquée également par les démarches suivantes :

- réunion du comité de pilotage à Egliseneuve-d'Entraigues en février 2024 pour valider le projet territorial proposé suite aux concertations précédentes et le calendrier
- actualisation de la Fiche Descriptive du site RAMSAR (FDR), et des données de référence,
- actualisation de l'atlas des tourbières connues « Ramsar » par territoire (EPCI, Communes) et cartographie interactive mise en ligne
- valorisation lors des journées mondiales zones humides 2024
- conférence de Michel Meybeck sur les secrets des lacs et tourbières de l'Artense et du Cézallier à Egliseneuve d'Entraigues,
- élaboration d'une stratégie de communication
- valorisation du projet lors de la Fête des Patrimoines à Montlosier et la fête du Cézallier (Brion).



➤ Accueil d'une délégation d'experts sur le site pour évaluer la candidature RAMSAR © P.Boichut SMPNRA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité



LOCALISATION

36 Communes et 6 Communautés de Communes de l'Artense et du Cézallier (API Issoire, Massif du Sancy, Dôme Sancy Artense, Sumène Artense, Pays Gentiane, Hautes-Terres communauté)

PARTENAIRES

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Ramsar France et gestionnaires de sites du réseau national

FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes (100%)

CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 08 pboichut@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SUIVI DE SITES PRESERVES PAR ARRETES PREFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPES

Afin de préserver les meilleures conditions écologiques nécessaires à la survie d'espaces rares ou menacées, pouvant être inscrites sur listes rouges ou protégées au niveau régional et national, les préfets peuvent prendre un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope permettant de favoriser le bon fonctionnement de leurs milieux naturels.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne compte sept sites concernés par cette mesure ; le Syndicat mixte du Parc assure le suivi ou gère de plusieurs d'entre eux.

Démarches menées

- **La Tourbière de Greil-Rascoupet** (Landeyrat) : ce site fait l'objet d'un suivi dans le cadre de sa remise en état avec le CEN, l'exploitant et les services de l'Etat.
- **Marais et sources salées de Saint-Nectaire** (Saint-Nectaire) : co-géré avec le CENA Auvergne, le site est suivi pour la présence d'espèces halophiles rares et protégées. Des contacts sont assurés avec la Commune pour le suivi des travaux de l'agrandissement de la maison de retraite de Saint-Nectaire qui borde le site. En particulier, financée par le contrat Natura 2000 monté par le CEN sur le périmètre de l'APPB, une clôture a été mise en place pour protéger les milieux sensibles.
- **La Tourbière de la Morthe** (Egliseneuve-d'Entraigues) est concernée par un projet de restauration fonctionnelle, impliquant les propriétaires dans une démarche volontariste de gestion.
- **Lac et tourbière de l'Esclauze** (Egliseneuve-d'Entraigues) : les propriétaires du lac sont accompagnés pour l'entretien et la préservation du site.

➤ **La Tourbière de Sougeat-la-Souze** (Egliseneuve-d'Entraigues) a fait l'objet d'un chantier participatif (enlèvement de jeunes plants d'épicéas dans la tourbière) et d'une animation réalisée au marché d'Egliseneuve-d'Entraigues (en lien avec l'animation de sites Natura 2000 Artense et Cézallier). Sur ce site, le CEN Auvergne et le Syndicat mixte du Parc (co propriétaires de la tourbière) animent un projet de restauration de la plantation d'épicéas arrivée à maturité pour la faire évoluer en forêt mixte (hêtre sapinière). Des suivis sont réalisés à cet effet sur des placettes de régénération naturelle et afin d'organiser les futurs chantiers de coupe (dans le respect de la sensibilité et du site protégé). Le service forestier du Département du Puy-de-Dôme accompagne le Syndicat mixte du Parc et le CEN Auvergne dans la conception, l'élaboration du chantier, la vente des bois et le suivi des coupes.



Lac de l'Esclauze © P-Boichut SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Communes d'Egliseneuve-d'Entraigues, de Landeyrat et de Saint-Nectaire

PARTENAIRES

SMVVA,
CEN Auvergne
DDT63, DDT15

CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 08
pboichut@parcdesvolcans.fr



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DÔME « TOURBIÈRE DE JOUVION »

Couvrant près de 11 hectares, la tourbière de Jouvion est, depuis 2003, un Espace Naturel Sensible du Département du Puy-de-Dôme. Celui-ci a confié au Syndicat mixte du Parc l'animation et la mise en œuvre du document de gestion du site pour lequel 2024 constitue la 4^e année.

Démarches menées

Les suivis floristiques des habitats agro-pastoraux et évaluation des pratiques de gestion sur la tourbière de Jouvion, par le CBNMC, ont montré que :

- la mise en défens de certains habitats n'apportait pas le résultat escompté et interrogeait sur la conduite à tenir à l'avenir
- les pratiques de gestion pastorale semblaient adaptées à la gestion des prairies qui se trouvent en bon état de conservation.

La poursuite des suivis des placette expérimentales d'étrépage pour le développement des gentianes et en faveur de *Phengaris alcon alcon*, par le CEN Auvergne, a montré que :

- les stations de gentianes se développent, malgré une reprise de la végétation locale (molinie)
- les papillons rares ne reviennent pas à leur niveau important des années 2010, mais sont toujours présents.

Enfin le développement de la réflexion autour de la rénovation du sentier de découverte a conduit à développer un **projet éducatif avec les écoles de Saint-Donat et de Picherande** pour que les enfants des villages connaissent ce lieu, son histoire, son importance et le compare à la nature devant l'école ou dans le bourg. Ce projet viendra compléter l'approche professionnel du site et permettre aux enfants d'ici de témoigner de leur patrimoine naturel de haute volée.

Les résultats des études précédentes sur les Odonates ont fait l'objet d'une présentation en public lors des journées mondiales Zones Humides en février 2024.

Autres démarches menées :

- Suivi floristique de la tourbière de Jouvion dans le cadre de la gestion conservatoire des espèces et des habitats par le Cabinet GOUDET
- Suivi et accompagnement de l'exploitant agricole intervenant sur le site ENS
- Lien assuré entre l'ENS, Natura 2000 et PAEC,

- Valorisation du site « Journée mondiale des Zones Humides 2024 » conférence Odonates de Jouvion – SHNAO,
- Suivi et entretien du ponton
- Relations avec la mairie, et les services du Département 63
- Suivi et animation du site (administration, contacts locaux, animation visite du site).



Biodiversité dans la Tourbière de Jouvion
© P-Boichut SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité



LOCALISATION

Commune de Saint-Donat

PARTENAIRES

Commune de Saint-Donat, Département du Puy-de-Dôme, SHNAO, CBNMC, Pierre GOUDET, CEEA, écoles primaires

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 08 | pboichut@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INITIATIVE LOCALE DE BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE « LAC PAVIN - CREUX DE SOUCY »

Le site « Lac Pavin et Creux de Soucy » est un Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative locale (la Commune de Besse-et-Saint-Anastaise), labellisé le Département du Puy-de-Dôme à l'initiative en 2011. L'ENS intègre l'ensemble du complexe géologique dit du Pavin incluant son bassin d'alimentation et le Creux de Soucy, le Puy de Montchal et les boisements attenants soit une surface de 523 ha. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite en lien avec une fréquentation touristique importante.

Depuis mi 2018, le Syndicat mixte du Parc assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune de Besse-et-Saint-Anastaise pour accompagner Besse-et-Saint-Anastaise dans la gestion de l'ENS, les actions du 1^{er} plan de gestion du site (2018-2022) ayant été portées par la Commune.

L'Espace Naturel Sensible « Lac Pavin et Creux de Soucy » intègre l'ensemble du complexe géologique dit du Pavin incluant son bassin d'alimentation et le Creux de Soucy, le Puy de Montchal, et les boisements attenants, soit une surface de 523 ha. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite en lien avec une fréquentation touristique importante



Assistance à maîtrise d'ouvrage

L'année 2024 n'a pas pu voir l'aboutissement de l'évaluation du plan de gestion 2018 - 2022. Cette action sera finalisée en 2025.

En 2024, 28 jours d'accompagnement ont été réalisés par le Syndicat mixte du Parc et ont permis d'engager ou de poursuivre plusieurs actions sur l'ENS :

- Recherche de financement très active
- Suivi des études de qualité des eaux du lac Pavin (étude de l'omble chevalier menée par la fédération de pêche du Puy de Dôme et suivi de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre de la directive Cadre sur l'Eau)
- Réalisation des inventaires et suivis des espèces patrimoniales : avifaune et insectes de tête de bassin (Odonates, Rhopalocères et Orthoptères)
- Comptage des chauves-souris du Creux de Soucy par Chauve-Souris-Auvergne et le Groupe Spéléologie Auvergne
- Accompagnement des opérations d'échanges fonciers sur le bassin d'alimentation du lac Pavin
- Accompagnement des gestionnaires forestiers dans leurs projets de coupe
- Finalisation de l'élaboration des panneaux thématiques
- Accompagnement technique et administratif pour le montage des dossiers de subvention et la préparation des consultations
- Rédaction du bilan 2024 et préparation du programme 2025.

OBJECTIFS CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Commune de Besse-et-Saint-Anastaise



PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Chauve-souris Auvergne, FDAAPPMA 63, Communauté de Communes Massif du Sancy, Commune de Besse-et-Saint-Anastaise

FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme, Europe

CONTACT

Xavier Jaladon | 04 73 65 64 33 | xjaladon@parcdesvolcans.fr



Lac Pavin © Ph-Boichut SMPNRVA

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LAC DES BORDES »

L'Espace Naturel Sensible « Lac des Bordes » a été acquis par le Département du Puy-de-Dôme en 2008. Ce site, très préservé, présente des milieux tourbeux en excellent état de conservation et constitue une halte migratoire importante pour de nombreux oiseaux. La préservation de la qualité de l'eau sera un axe majeur du plan de gestion 2025-2029.

Gestionnaire du site depuis 2009, le Syndicat mixte du Parc en assure actuellement la rédaction de son 3^e plan de gestion. L'année 2024 constitue donc une seconde année charnière entre deux plans de gestion, période durant laquelle les actions principales ont été poursuivies.

Démarches menées

L'année 2024 a permis la **finalisation du prochain plan de gestion 2025-2029 et sa validation par les différentes instances départementales**. Il a également été présenté au Conseil municipal de Compains.

En parallèle de ce travail, des actions inscrites au plan de gestion précédent ont été poursuivies :

- **le suivi de l'avifaune du site** : 61 espèces contactées, représentant 846 individus entre juillet et octobre. Les Bécassines des marais et les Vanneaux huppés restent parmi les oiseaux les plus abondants observés en 2024, mais les Vanneaux connaissent une baisse régulière de leurs effectifs sur le site depuis 2017.
- **le suivi des libellules patrimoniales** : 20 espèces contactées, pour un total d'environ 750 individus. Les espèces à enjeu sont toujours présentes, mais l'abondance (toutes espèces confondues) fluctue de façon conséquente d'une année sur l'autre, ce qui peut être relié de façon quasi-directe aux conditions météorologiques de l'année.
- **la surveillance du site** : 19 visites effectuées, avec constat d'un certain attrait pour le site (vans, bivouacs...) qui reste cependant assez confidentiel en comparaison d'autres lacs et plans d'eau du territoire. De nombreux échanges ont également eu lieu avec les agriculteurs des abords du site.



 Le grèbe castagneux, un migrateur observé en 2024 au Lac des Bordes © G-Caillon SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

- 2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
- 2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Commune de Compains

PARTENAIRES

Agence de l'eau Loire Bretagne,
Département du Puy-de-Dôme,
Communauté de Communes
Massif du Sancy, Commune de Compains



FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Anne Malet | 04 73 65 64 01
amalet@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « LAC DE SERVIERES »

L'Espace Naturel Sensible « Lac de Servières » a été labellisé par le Département du Puy-de-Dôme en 2020. D'une surface de 285 hectares, il intègre l'ensemble du lac incluant son bassin d'alimentation, la forêt, les prairies et les estives à proximité, soit une surface de 285 ha. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite, dont les herbiers aquatiques à Littorelle à une fleur et Isoète lacustre, en lien avec une fréquentation touristique importante.

Le Syndicat mixte du Parc a assuré la rédaction de son premier plan de gestion et en est devenu gestionnaire en 2022.

Mise en œuvre du plan de gestion

En 2024, **68 jours d'animation** ont été réalisés par le Syndicat mixte du Parc afin de mettre en œuvre un panel d'actions :

- coordination de prestataires pour la poursuite de la **cartographie des herbiers aquatiques**, ainsi que pour la seconde année d'**inventaire des libellules**
- réalisation en régie de la première année d'**inventaire des oiseaux et des papillons de jour**
- poursuite de la **réalisation d'un inventaire d'arbres remarquables** avec l'aide d'élèves du BTS Gestion et Protection de la Nature du lycée de Rochefort-Montagne
- finalisation du **projet pédagogique mené avec des collégiens** pour leur faire découvrir le site et toutes ses composantes (cycle de l'eau, milieux naturels, espèces, protection...)
- participation à la **surveillance du site et aux points d'information** estivale permettant de sensibiliser les visiteurs du site
- échanges réguliers avec les différents partenaires et exploitants agricoles, forestiers et acteurs de la pêche.



➤ Plongeurs du bureau d'étude ASOCEAN, en mission de cartographie des herbiers aquatiques © A-Malet

OBJECTIF CHARTE

- 2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
- 2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Communes de Vernines et d'Orcival

PARTENAIRES

Département 63,
ONF, OT, FDAAPPMA 63,
Communes de Vernines et
d'Orcival, Offices de tourisme...

FINANCIER

Département du Puy-de-Dôme

CONTACT

Anne Malet | 04 73 65 64 01
amalet@parcdesvolcans.fr



➤ Élèves du collège Saint-Joseph d'Aubière et leur création en land-art pour le projet pédagogique © A-Malet

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

OBSERVATOIRE DES LACS VOLCANIQUES, EN LIEN AVEC LES CHANGEMENTS GLOBAUX

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne concentre la plupart des lacs d'origine volcanique de France et d'Europe. Patrimoines géologique et naturel exceptionnels, ils sont au cœur des usages et de l'économie locale : agriculture, tourisme, alimentation en eau potable... Leur qualité est relativement préservée, mais ces lacs sont fragiles et sujets, pour la plupart, à une dégradation de leur qualité (eutrophisation, cyanobactéries), potentiellement accentuée par le changement climatique.

Pour 2024, l'objectif a été de définir plus précisément les contours de la gouvernance avec l'Université Clermont Auvergne et de trouver des financements pour mettre en œuvre le projet qui a été réfléchi depuis 2022. De plus, 2024 a notamment permis de faire le lien avec les autres observatoires existants (Alpes et Pyrénées) et de profiter de leur retour d'expérience pour développer celui sur les lacs volcaniques.

Démarches menées en 2024

- Echanges avec l’Université Clermont Auvergne pour définir les modalités de gouvernance et de stockage de données (Accord cadre en cours de finalisation pour 2025).
 - Dépôt et validation d'une **demande de financement du projet** auprès du Fonds Vert dans le cadre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP).
 - Développement de la stratégie de suivi avec les partenaires techniques et scientifiques (UCA, collègues du Syndicat mixte du Parc et Réseau lacs sentinelles) pour notamment affiner le matériel à acheter en définissant les références et les quantités.
 - Participation au colloque du Réseau « lacs sentinelles » dans les Baronnies pour un partage d’expérience et la rencontre avec des partenaires du projet. Ces journées permettent de faire le lien avec l’existant et de prendre des informations / contacts pour développer l’observatoire.
 - Participation au colloque organisé par le Groupement d’Intérêt Scientifique (GIS) des lacs des Pyrénées. Comme pour le Réseau Lacs Sentinelles, ces journées permettent de discuter avec des partenaires et de partager sur le retour d’expérience de chacun.
 - Réflexion autour du **plan de communication** de l’observatoire (qui sera en partie mis en œuvre en 2025).
 - Echanges avec l’Agence de l’Eau Adour Garonne pour intégrer le lac d’en-Haut de La Godivelle dans le réseau de suivi DCE (Directive Cadre sur l’Eau). Celui-ci débutera dès 2025.



OBJECTIE CHARTE

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Lacs volcaniques du Parc : Gour de Tazenat, la Cassière, Servières, Guéry, Aydat, Chambon, Pavin, Bourdouze, Chauvet, Montcineyre, La Landie, Godivelle d'en Haut, Godivelle d'en Bas, Creux de Soucy

PARTENAIRES

AEAG, AELB, CRARA, CD15, CD63,
DDT15, DDT63, FDAAPPMA15, FDAAPPMA63,
SMWA, DREAL, EDF, UCA, OFB, scientifiques,
Réseau Iacs Sentinelles, UMR CARRTEI

FINANCIER

Plan de financement : 217 727,25 euros
dont 158 078,65 euros du Fonds Vert, le reste en
autofinancement

CONTACTS

Romain Souzy | 04 73 65 64 05 | rsouzy@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



© SMPNRVA

TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

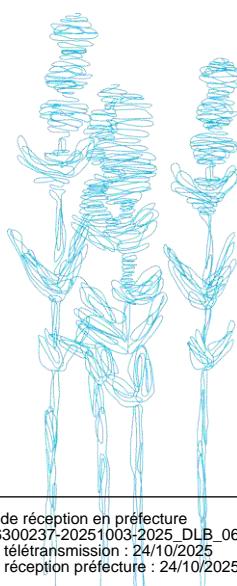
Territoire de moyenne montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante : un climat de moyenne montagne qui rend nécessaire le chauffage, un bâti souvent ancien à faible performance énergétique, des déplacements fréquents du fait de l'éloignement des centres bourgs et agglomérations périphériques.

La priorité est donc de réduire les consommations d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre, tout en contribuant à l'effort national de production d'énergie renouvelable dans le respect des sensibilités patrimoniales rappelées dans la charte.

Au-delà de la transition énergétique à opérer, une maîtrise qualitative de l'évolution des espaces bâties est nécessaire pour :

- limiter au maximum les impacts sur l'environnement
- lutter contre la banalisation des singularités du paysage
- optimiser les services publics
- et favoriser un développement économique durable.

Les acteurs publics sont donc amenés à prendre en compte ces enjeux dans leurs projets d'aménagement et d'urbanisme.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

JOURNEES TECHNIQUES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Ces journées techniques mettent l'accent sur les échanges directs, le volet opérationnel et expérientiels. L'objectif est d'acquérir une culture commune sur des sujets de la Transition Energétique.

En 2024, il a été essentiellement question de pollution lumineuse et de biodiversité nocturne.

Démarches menées

Le Syndicat mixte du Parc participe à une opération de création d'animations sur la trame Noire pilotée à l'échelle du Massif Central par IPAMAC. L'objectif est de disposer d'outils de sensibilisation adaptés à différents publics : les jeunes, les familles, les élus et pour différents formats : en salle, dehors, de jour et de moins de 20 minutes. Ces 4 animations ont été créées avec le bureau d'étude Luth Médiation et testées dans les Parcs du Morvan, Millevaches en Limousin, Haut-Languedoc et Volcans d'Auvergne.

➤ En juin, à l'occasion de la 7é édition de Godivart sur le thème : « le(s) ciel(s) du Cézallier » :

- > « **Le Peuple de la Nuit** » - vendredi 7 juin à l'école de Marcenat. Les enfants de l'école de Marcenat ont pu découvrir les super-pouvoirs des animaux nocturnes avec un atelier sur la nuit. Ils ont dessiné, écouté les sons et observé ces animaux sur un théâtre d'ombres pour deviner comment les papillons, les chouettes, les crapauds... réussissent à chasser, se déplacer, se rencontrer dans l'obscurité. C'était un moment poétique et créatif avec les enfants.
- > « **Cap sur la nuit** » - samedi 8 juin à La Godivelle. Une quarantaine de visiteurs de Godiv'art sont venus à l'animation « Cap sur la Nuit » à la Maison de la Nature et du Cézallier. Ils ont participé à une expérience sensorielle dans un univers de semi-obscurité. Au travers d'un jeu de piste, chacun a pu apprécier comment le corps compense la baisse de la vue.

➤ En octobre, pour le 16^e Jour de la Nuit :

- > « **Ombres et Lumières** » - vendredi 11 octobre à Ceyrat. Une trentaine de personnes ont participé à une balade urbaine immersive sous forme d'un jeu de piste, les participants ont pu changer de regard sur les lumières de leur ville et découvrir l'histoire, la place et les besoins de lumière et ...d'obscurité !
- > « **Grabuge dans les étoiles** » - samedi 12 octobre à Menet. Sous forme d'un jeu de piste, une vingtaine de participants ont découvert la nuit et les étoiles en s'amusant.

➤ L'exposition « **le ciel vu de la Terre** » réalisée par la photographe Anne Reboul a été exposée :

- > de juin à octobre à la Maison de la Nature et du Cézallier à la Godivelle
- > d'octobre à janvier à la Mairie de Menet.



Animation « Ombres et Lumières », le 11 octobre 2024
à Ceyrat © V-Delage SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE
2.2.2.2 - Rationnaliser la production d'énergies
renouvelables au regard des potentialités
et des vulnérabilités du territoire



LOCALISATION
Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
IPAMAC, CAM, ANPCEN,
Agir pour l'Environnement

FINANCIER
FEDER (via IPAMAC),
Clermont Auvergne Métropole,
Syndicat mixte du Parc

CONTACT
Virginie Delage | 04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

PRÉPARATION D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE LA CHAÎNE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE

Lieu de résidence de plus de 24 000 personnes, la Chaîne des Puys – faille de Limagne est un espace naturel récréatif très prisé des 500 000 habitants de l'aire urbaine clermontoise. De plus, haut lieu touristique de renommée internationale, il reçoit annuellement la visite d'environ 1,5 millions de touristes. Suite à l'inscription du bien, un plan paysage a été élaboré en 2021 pour répondre aux problématiques d'avenir que suscite un tel territoire. Ce plan encourage les dynamiques de protection et de développement du paysage et la préservation de sa valeur exceptionnelle.

L'élaboration de la charte architecturale et paysagère de la Chaîne des Puys – faille de Limagne s'inscrit dans la continuité de ce plan de paysage, et en est l'une des actions prioritaires. Elle répond à ses engagements de maîtrise de l'urbanisation et de confortement des identités architecturales et urbaines.

Malgré sa dimension rurale et naturelle, le territoire, soumis à l'influence croissante de l'aire urbaine de Clermont-Ferrand, devient de fait un espace métropolitain convoité, sujet à une pression foncière importante. Cette pression, qui constitue aujourd'hui un important facteur de dégradation de la qualité architecturale du tissu bâti, pourrait devenir une force en mettant l'exigence architecturale, paysagère et environnementale au service de l'attractivité d'un territoire d'exception.

Objectifs poursuivis

Les enjeux de la charte sont de lutter contre la banalisation des bourgs et villages du périmètre Chaîne des Puys – faille de Limagne et de faire des bâtis anciens et nouveaux un facteur d'attractivité du territoire, en les adaptant aux évolutions des modes de vie.

Le premier est celui d'accroître la fierté des habitants et acteurs locaux en révélant les qualités urbaines et architecturales souvent méconnues du territoire. Cette mise en lumière passe par un diagnostic de l'existant en identifiant les silhouettes du paysage urbanisé et domestiqué, les formes villageoises, les typologies architecturales. Apporter un regard précis et sensible sur l'histoire, les usages, les implantations, les volumétries et les matériaux du bâti participent à l'appropriation de ce patrimoine et à la définition de ce que peut signifier « habiter un bien du patrimoine mondial ».

Le deuxième objectif est d'offrir aux habitants et acteurs locaux, sensibilisés à la qualité du patrimoine bâti, les outils pour agir directement sur l'embellissement, la préservation et l'évolution de leur cadre de vie. Pour cela, un guide de préconisations architecturales leur est proposé pour donner les clés utiles à toute intervention future sur le bâti situé dans la zone tampon et le bien inscrit au patrimoine mondial.

Actions réalisées en 2024

Un diagnostic a été réalisé : définition des enjeux et des objectifs, identification des unités paysagères et architecturales, construction d'une arborescence de typologies, soumission au COTEC, à des ateliers composés d'élus et au COPIL.

Le 2nd semestre a été consacré à la production de préconisations et de livrables.



OBJECTIF CHARTE

2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage

LOCALISATION

Communes Chaîne des Puys - faille de Limagne



PARTENAIRES

DREAL, Chambre d'agriculture 63

FINANCEURS

DREAL crédits GSF

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

VALORISATION ET ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DES PAYSAGES DE LA « CHAÎNE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE »

L'Observatoire Photographique des Paysages Chaîne des Puys – faille de Limagne, qui permet de suivre l'évolution des paysages, est l'un des outils d'évaluation du plan de gestion du Bien UNESCO et de sa zone tampon.

Ainsi, depuis 2017, 214 points photographiques correspondant à des sites représentatifs de la Chaîne des Puys sont reconduits environ tous les 3 ans, selon les mêmes conditions de prise de vue qu'en 2017. Il s'agit de diffuser les changements observés sur les séries photographiques au grand public, décideurs locaux et techniciens. Il s'agit également d'imaginer, avec les acteurs du territoire, les évolutions potentielles du paysage de la Chaîne des Puys.

Ces travaux de valorisation et d'animation s'insèrent dans la volonté de la DREAL Auvergne – Rhône Alpes, portant le projet d'un Observatoire Photographique Régional du Changement Climatique à partir des observatoires photographiques existants.



Observatoire Photographique des Paysages Chaîne des Puys – faille de Limagne © Jérémie Tamalet

Objectifs poursuivis

- Créer un kit d'animation clé en main sur l'évolution des paysages de la Chaîne des Puys répondant aux besoins des techniciens de l'équipe mutualisée de gestion.
- Construire et tester différentes formules et méthodologies d'animations à toutes les phases de création du kit d'animation.
- Sensibiliser, partager les différentes visions de l'évolution du territoire et contribuer à la

Actions réalisées en 2024

1. Un travail de fond

- Reconduction de 51 photos entre juin et octobre sur les 214 photos reconduites depuis 2017.
- Classement des photos selon la période de prise de vue et selon les thématiques abordées
- (urbanisme, forêt, agriculture...) pour les besoins de la reconduction et des techniciens.
- Analyse de 20 photos et élaboration de 5 dessins présentant les évolutions potentielles des paysages.
- Identification des besoins et réflexions avec les chargés de mission du fond et de la forme du kit d'animation.

2. Des animations

- en interne, pour faire connaître l'Observatoire et sélectionner un corpus photographique resserré (choix de 20 photos sur les 214) pour les animations.
- sur le terrain, avec les ambassadeurs du Bien Unesco lors d'une randonnée pour partager, par deux lectures de paysage, les méthodologies d'analyse et de prospectives utilisées pour l'Observatoire Photographique des Paysages.
- lors de la Fête des Patrimoines Volcaniques, à destination des visiteurs, pour dessiner à leur sens, les évolutions souhaitées de la Chaîne des Puys, emportant la série et le dessin avec eux.
- sur le Pariou avec les étudiants de 2e année de l'École de la Nature et du Paysage à Blois, pour une lecture de paysage à partir d'un cliché de l'Observatoire.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



© SMPNRVA

SOUTIEN D'ACTIVITES DURABLES ACTRICES DE L'IDENTITE PATRIMONIALE DU PARC

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un vaste territoire qui se singularise par la quantité et la qualité de son herbe, une forte biodiversité, le caractère remarquable des paysages, la richesse de formes architecturales, la diversité de savoir-faire et de matériaux locaux, l'omniprésence de l'eau et de la forêt...

Ces particularités sont autant de ressources et de contextes qui ont permis à des activités de devenir aujourd'hui emblématiques des Volcans d'Auvergne et motrices de l'économie locale :

Agriculture, accueil touristique, mais aussi exploitation de la pierre volcanique... constituent des secteurs d'emplois importants ancrés dans le Parc qui valorisent des ressources locales fondatrices du classement du Parc.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SOUTIEN AUX ACTEURS ET PRATIQUES DU PASTORALISME DANS LA CHAINE DES PUYS - FAILLE DE LIMAGNE

D'une superficie totale de 100 000 hectares, les terres pastorales du Parc des Volcans d'Auvergne constituent des espaces remarquables au regard des enjeux économiques, de biodiversité, d'ouverture du paysage, de maintien de savoir-faire et de valorisation de races locales. Elles concourent en cela à son attractivité, notamment touristique.

Accompagnement des estives

- Sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne, de nombreux troupeaux d'ovins et de bovins pâturent. Certains agriculteurs se sont organisés en collectifs et montent leurs troupeaux (ovins ou bovins) en estive collective. Comme chaque année, les gardes nature ont accompagné les groupements pastoraux dans des travaux (coupes de noisetiers le long du chemin entre le Traversin et la Cime de la Plaine, pour faciliter les déplacements du berger) et au quotidien en réalisant la surveillance et la médiation auprès des visiteurs pour limiter le dérangement des troupeaux et contribuer à une meilleure conciliation des usages.

Un accompagnement de chacune des estives collectives a été réalisé en 2024.

Accompagnement de l'estive d'Orcines.

Suites aux discussions de 2023 et aux perspectives de travaux avec l'estive d'Orcines, un soutien à la recherche de financement pour l'intervention d'un rouleau brise fougère a été apporté. Une recherche de chantier étudiant pour faciliter le passage du troupeau dans les noisetiers a été réalisé. Un accompagnement des bergers a été effectué avec des contacts réguliers tout au long de la saison et l'appui sur certains travaux pour faciliter leur gestion : coupe de noisetiers, accompagnement pour la montée au puy de Côme...

Travaux de mise en défens au niveau de la plaine du puy de Côme

Sur la plaine du puy de Côme, des travaux de mise en défens (pose d'un grillage à brebis) ont été effectués pour protéger la Corydale qui est la plante hôte du papillon, le Semi-Apollon (espèce protégée). Cette mise en défens de 750 mètres permettra aux brebis de l'estive d'Orcines de venir pâturer cette plaine sans impacter le cycle de vie du Semi-Apollon.

Mise en défens de la Corydale dans la plaine de Côme
@ garde-nature EMG SMPNRVA

Accompagnement courant des estives de Récoleine, Montmeyre et Saint-Aubin
Les trois autres estives collectives n'ont pas engagé de gros chantiers en 2024 mais ont pu bénéficier d'un accompagnement à la médiation, à la recherche de berger ou encore pour de futurs travaux (point d'abréuvement, mise en œuvre de réouvertures pour augmenter les surfaces pastorales...).



- La pratique des estives est l'une des caractéristiques patrimoniales de la Chaîne des Puys. Cette activité ancestrale consiste à faire pâturer collectivement des troupeaux composés de vaches ou de brebis du printemps à l'automne.

Sur la Commune de Ceyssat, l'accès à l'eau dans les estives était devenu un défi majeur à relever pour les éleveurs, sur les plans environnemental, réglementaire et financier. En effet, l'eau était amenée par les éleveurs en véhicule tractant une tonne à eau circulant sur les chemins existants. Pour remédier à cette situation, un projet a consisté à mettre en place une conduite d'eau pour alimenter les estives entre le raccordement de la cabane des bergers appartenant à la Commune d'Orcines et le lieu-dit La Fumade (diamètre 40mm, linéaire de 1800m environ). Ainsi **deux points d'eau ont été créés** :

- > l'un au lieu-dit Cime de la Plaine pour l'association du puy de Dôme
- > l'autre au lieu-dit La Fumade pour l'association du puy de Côme.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Une convention a été signée entre la Commune d'Orcines et les associations pour la gestion administrative et financière sur le long terme. Pour souligner l'importance des deux points d'eau créés, les propriétaires ont réalisé un **pupitre d'information**.

INAUGURATION DE L'ADDUCTION D'EAU
© Valentin Uta



Actions en faveur du pastoralisme

➤ Assurer la lisibilité des édifices volcaniques sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne est un enjeu important pour illustrer la valeur universelle exceptionnelle reconnue par l'Unesco. L'ouverture de nouveaux espaces en estive peut nécessiter une période de test et de mise en œuvre que les agriculteurs ne sont pas toujours en mesure d'assurer dès les premières années. Après expérimentation par le Syndicat mixte du Parc et le LEPA de Rochefort-Montagne, un **troupeau mobile** intervient donc pour pallier cette difficulté afin d'entretenir ces espaces qui à terme ont vocation à revenir aux éleveurs.

Composé de 90 brebis, accompagné et guidé par un berger, ce troupeau permet d'adapter le pâturage aux spécificités du site (sols et végétation, manque d'eau, fréquentation...)

Sites de pâturage pour la saison 2024 :

- > site d'un futur projet agricole (poules et amandiers) sur la Commune de Saint-Amant-Tallende
- > coteaux secs du site de Montépo (Commune de Saint-Saturnin)
- > puy de Vichatel
- > puy de Chaumont
- > puys de Jumes et de la Coquille

Un chantier avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne a également été réalisé afin de faciliter le travail du berger et l'ouverture du puy de la Coquille.

Tous les déplacements entre les différents sites se réalisent à pied, en transhumance permettant de limiter les déplacements en moutonnière et de sensibiliser au pastoralisme.

L'année 2024 a été marquée par la crise de la fièvre catarrhale ovine (FCO) qui a touché les brebis du territoire dont celles du troupeau mobile.

➤ Depuis 2022, le Lycée agricole de Rochefort-Montagne, le Syndicat mixte du Parc et Auvergne Estives proposent des formations courtes, de perfectionnement à destination des bergers. Plusieurs thématiques avaient été identifiées : le soin aux animaux, les chiens de conduite et de protection, la gestion du pâturage et la conciliation des usages.

En 2024, l'Équipe mutualisée de gestion, en partenariat avec le Lycée agricole de Rochefort-Montagne et l'association Auvergne Estives, a organisé **une journée de formation sur la conciliation des usages**. Cette journée a permis de former sept bergers à cette thématique.

Journée de formation à la conciliation des usages à destination des bergers auvergnats
© N. Pradal EMG SMPNRVA



OBJECTIF
CHARTE
3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire



LOCALISATION
Chaîne des Puys - faille de Limagne

PARTENAIRES
Estives collectives, collectivités ou EPCI, services de l'Etat, partenaires représentant les usagers dans les domaines agricole, environnemental, touristique, organismes de recherche et formation agricole

FINANCEURS
FEADER, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département 63

CONTACT
Noélie Pradal | 04 73 65 64 15 | npradal@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Les estives (zones de pâturage des troupeaux pendant la belle saison) recouvrent un quart du Parc des Volcans d'Auvergne. Espaces de multi-usage, elles sont essentielles pour l'élevage local, support d'une biodiversité patrimoniale et d'activités touristiques favorisées par des paysages rendus visibles par les milieux ouverts.

Le Plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne est un dispositif régional mobilisé par le Syndicat mixte du Parc pour répondre à ces enjeux. Ainsi, il a vocation à favoriser la structuration de collectifs, à financer des aménagements bénéfiques au fonctionnement agricole et à la préservation de la biodiversité ou encore à mieux concilier les usages présents.

2024 : poursuite des projets

Les deux comités techniques et de pilotage réunis en 2024 ont permis de soutenir **35 nouveaux projets** :

- présentés par 21 porteurs de projets (au profit de 171 éleveurs) dont 14 cantaliens, 6 puydômois et le Syndicat mixte du Parc du territoire
- concernant 10 types d'actions différentes : de la structuration de collectifs à la communication en faveur du muti-usage en passant par l'aménagement des estives ou la reconquête des milieux embroussaillés
- pour des opérations de montant à 383 575 euros HT
- financés en moyenne à 74% par le FEADER, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

A noter, cette année, la mobilisation nouvelle de la fiche-action relative à « **l'amélioration de la conciliation des usages** » a permis la mise en œuvre de 2 nouvelles actions :

- l'installation d'un passage canadien pour faciliter le franchissement de clôtures à Saint-Paul-de-Salers
- le déploiement de la signalétique pastorale sur des sentiers gérés par Hautes-Terres communauté : parcours en estives collectives, Tour des vaches rouges, ENS du Lac du Pêcher, sentiers en lien avec des burons à Lavigerie, Ségur-les-villas, Albe Pierre-Bredons. La signalétique pastorale retenue dans ce plan pastoral territorial s'appuie sur 2 types de communication : « informative » au travers de grands panneaux d'entrée et « de comportement » au travers de pictogrammes rappelant les bonnes conduites à adopter.



Visite de terrain pour un projet de cabane pastorale du GP Puy Mary Volcan du Cantal
@ E-Mardiné SMPNRVA

Une communication poursuite

La communication, facteur clé de déploiement de ce projet, a été poursuivie en 2024 avec 3 axes particuliers :

- **une communication opérationnelle entre les parties prenantes de l'instruction des projets** (membres des comités techniques et de pilotage). Dans ce cadre, une cartographie en ligne a été mise à disposition des participants pour faciliter la visualisation des projets et de leurs caractéristiques et ainsi rendre un avis éclairé
- **une communication générale sur le Plan pastoral territorial des Volcans d'Auvergne**, opportunité de présenter plus largement la multiplicité des enjeux pastoraux du territoire : participation au stand « réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes » au Sommet de l'élevage, présentation interne du dispositif et de sa mise en œuvre, intervention auprès d'étudiants de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne
- **une communication à destination des acteurs puydômois** : si les estives cantaliennes ont déposé de nombreux projets en 2023, la moindre mobilisation des estives du Puy-de-Dôme interrogeait car les besoins semblaient similaires. Afin de les mobiliser davantage, une communication accrue a été réalisée par le biais de relais départementaux comme la presse locale et le bulletin de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme.

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire



LOCALISATION

estives collectives existantes ou en création du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Estives collectives, collectivités ou EPCI, services de l'Etat, partenaires représentant les usagers dans les domaines agricole, environnemental, touristique, organismes de recherche et formation agricole

FINANCEURS

FEADER, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Départements 15 et 63

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB-065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025
Elodie Mardiné | 04 73 65 15 15 | www.volcans.fr

CONNAISSANCE, PRESERVATION ET VALORISATION DE FORETS PATRIMONIALES DU PARC

La localisation et caractérisation des enjeux environnementaux est nécessaire à leur prise en compte dans la gestion forestière. Dans cette perspective, le travail de mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle du Parc a été poursuivi en 2024, tout comme des actions de formation aux enjeux de l'intégration de la biodiversité à la gestion forestière

Poursuite des actions « trame forestière » du contrat vert et bleu

Le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne fournit un cadre permettant de déployer diverses actions portées par plusieurs maîtres d'ouvrage visant à préserver la trame forestière du territoire. En 2024 :

- poursuite du **programme d'animation foncière** visant l'acquisition de forêts d'intérêt écologique par les collectivités
- déploiement du **dispositif d'aides sylvicoles Sylv'ACCTES** (voir page suivante)
- poursuite de la collaboration avec l'Office National des Forêts lors **des rédactions d'aménagement forestier** et en amont des coupes de bois afin de localiser des îlots de sénescence et arbres d'intérêt écologique pouvant être préservés.

Programme « Forêts anciennes » de l'IPAMAC

Le Syndicat mixte du Parc poursuit son implication dans le programme « Forêts anciennes » portés par l'IPAMAC. Dans ce cadre, il est intervenu auprès des **élèves en formation BTS Gestion forestière du CFPPA** d'Aurillac afin de les sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité forestière et des forêts anciennes.

Un travail de cartographie des forêts écologiquement matures est également en cours, en partenariat avec l'INRAE et le CBNMC. Deux stagiaires ont été accueillis et encadrés en 2024 pour participer à ce travail (collecte de données sur 400 placettes).

Un document de sensibilisation sur la trame de vieux bois à destination des propriétaires forestiers, « *Trame de vieux bois chez moi!* », a été édité.



OBJECTIF CHARTE
3.3.1.2 Promouvoir une gestion environnementale et paysagère des forêts



LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES
COFOR, CNPF, ONF, CEN Auvergne, CBNMC, IPAMAC

FINANCEURS
Région Auvergne-Rhône-Alpes, IPAMAC

CONTACT
Puy-de-Dôme : P Duwe | 04 73 65 64 32 | pduwe@parcdesvolcans.fr
Cantal : Benoît Larcher | 04 71 20 22 10 | blarcher@parcdesvolcans.fr

 Inventaire de dendromicrohabitats dans le cadre du partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et l'ONF @ P-Duwe SMPNRVA



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SYLV'ACCTES : MISE EN PLACE DU PLAN SYLVICOLE TERRITORIAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

sylv'acctes : mise en place du plan sylvicole territorial des volcans d'auvergne

Les forêts occupent près d'un tiers du territoire du Parc des volcans d'Auvergne. Le soutien au développement d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts fait donc naturellement partie des objectifs de la charte du Parc. En adhérant à l'association Sylv'ACCTES, en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole et avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne), le Syndicat mixte du Parc anime depuis 2024 un « Plan Sylvicole Territorial ».

Sylv'ACCTES

Créée en 2015, cette association reconnue d'intérêt général encourage et accompagne une gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Grâce aux contributions de collectivités, entreprises mécènes, particuliers, cette association finance des opérations de gestion forestière durables basées sur l'accompagnement des dynamiques naturelles et contribue ainsi à l'adaptation des forêts au changement climatique.



Le Plan Sylvicole Territorial des Volcans d'Auvergne vise à accompagner financièrement les propriétaires forestiers volontaires du territoire vers une gestion mélangée à couvert continu de leurs forêts @ P-Duwe SMPNRVA

Objectifs poursuivis

Coconstruit avec l'ONF, le CNPF, des gestionnaires privés, propriétaires forestiers et organismes de protection de l'environnement, le Plan Sylvicole Territorial définit les itinéraires techniques sylvicoles susceptibles de faire l'objet de soutiens financiers de la part de Sylv'ACCTES, répondant aux enjeux de la forêt des Volcans d'Auvergne, tout en tenant compte des problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques.

Concrètement, le dispositif permettra aux sylviculteurs de bénéficier d'aides financières pour réaliser des travaux d'amélioration de leurs peuplements. Par leur nature, ceux-ci vont permettre d'orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des peuplements étagés et mélangés, plus résistants et plus résilients face aux perturbations (attaque parasitaire, événements climatiques...).

L'objectif est en effet de favoriser la production de bois de qualité tout en préservant le climat, la biodiversité, les paysages et les services écosystémiques sur la durée (séquestration et stockage de carbone, épuration de l'eau et de l'air, lutte contre l'érosion...).

Elaboration en 2024 du Plan Sylvicole Territorial des Volcans d'Auvergne

L'année 2024 a permis de rédiger, en concertation avec les acteurs forestiers du territoire, le Plan sylvicole territorial des Volcans d'Auvergne.

Suite à 2 réunions de concertation locale impliquant l'ensemble des acteurs et au travail d'un groupe technique restreint composé de gestionnaires forestiers locaux (CNPF, ONF, gestionnaires privés), le cadre permettant le fléchage des aides financières de Sylv'ACCTES a été détaillé.

Ce document a été validé par le comité syndical du Parc des Volcans d'Auvergne et par le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole.

- Décembre 2023 : collecte de données pour un état des lieux de la filière forêt-bois sur le territoire
- Février 2024 : lancement officiel du projet ; première réunion de concertation locale et présentation de l'état des lieux
- Mars-septembre 2024 : rédaction du Plan Sylvicole Territorial par le groupe technique (PNRVA, ONF, CNPF, CBNMC, gestionnaires forestiers privés, Sylv'ACCTES)
- Octobre 2024 : validation du Plan Sylvicole Territorial par le comité syndical du Parc et par le conseil métropolitain de Clermont Auvergne Métropole
- Novembre 2024 : seconde réunion de concertation locale : présentation du Plan Sylvicole Territorial.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

clermont
auvergne
métropole



Budget : 19 350 euros TTC

Financement : 63% Région Auvergne Rhône-Alpes, 22% Clermont Auvergne Métropole, 15% Syndicat mixte du Parc

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne compte plusieurs collectivités portant un Projet Alimentaire Territorial sur son territoire auxquels le Syndicat mixte du Parc est associé : le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, la Communauté de Communes du Massif du Sancy, Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté, Clermont Auvergne Métropole, ainsi que les Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire et du bassin d'Aurillac.

Les Projets Alimentaires Territoriaux sont issus la « loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » du 13 octobre 2014 (article 39). Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires, de soutenir l'installation d'agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement, de développer les circuits courts et de proximité puis d'approvisionner les cantines avec des produits locaux et des produits en agriculture biologique.

Ces projets rassemblent et fédèrent un ensemble d'initiatives et d'acteurs (collectivités, État, producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, organismes de recherche, de conseil, financeurs...) pour répondre de manière concertée à cet enjeu de relocalisation de l'alimentation.

De plus, faisant suite aux Etats généraux de l'Alimentation, le Programme national de l'Alimentation et de la nutrition fixe le cap de cette politique en répondant à trois axes thématiques : la justice sociale, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'éducation alimentaire.



Contribuer aux Projets Alimentaires Territoriaux

Le Syndicat mixte du Parc a été identifié par les collectivités du territoire pour être partenaire de leurs Projets Alimentaires Territoriaux. Ainsi, ses services ont participé à plusieurs ateliers de concertation et de construction des plans d'actions de ces projets :

chaque année depuis les années 1980, le Syndicat mixte du Parc déploie un ou plusieurs projets pédagogiques à destination des établissements scolaires du territoire.

Riche de cette expérience, ses services ont préparé à un ensemble de propositions pédagogiques sur le thème de l'alimentation durable qui seront présentées aux collectivités territoriales à la rentrée scolaire 2025. Ce travail pourra contribuer à répondre aux enjeux d'éducation à l'alimentation.



 Sensibilisation des jeunes à la production de produits locaux dans le cadre du projet pédagogique « Un berger dans mon école »
© F-Michel SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

LOCALISATION ET PARTENAIRES

SMADC, PETR du Grand Clermont, Communautés de Communes du Massif du Sancy, de Hautes terres et de Saint-Flour, Agglomérations du Pays d'Issoire et du bassin d'Aurillac

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Stéphanie Fortin | 04 73 65 64 16 | sfortin@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ANIMATION DES OUTILS DE DECOUVERTE ET DE PROMOTION DU PARC A DESTINATION DES VISITEURS

Depuis 2018, le Syndicat mixte du Parc est doté d'une stratégie de communication touristique ayant pour objectifs de positionner de façon claire et attractive le Parc des Volcans d'Auvergne et de proposer une communication partagée permettant de porter collectivement l'identité de ce territoire. Comme chaque année, de nombreuses actions de communication ont été menées à destination des visiteurs du Parc qu'ils soient habitants ou touristes.

Documentation touristique

Comme chaque année, a été mis à jour **le livret de découvertes** du Parc proposant toutes les informations pratiques pour (re)découvrir et parcourir autrement le Parc des Volcans d'Auvergne.

L'offre de sentiers d'interprétation a été renouvelée en partenariat avec les différents acteurs du territoire.

Le guide « Nature en poche » et le flyer sur les randonnées proposées au départ de la Maison du Parc ont également été actualisés.

Tous ces outils papier sont mis à disposition des visiteurs dans les Offices de tourisme du territoire, les Maisons du Parc et des Réserves. Ils sont également en ligne sur le site Internet du Parc : <https://www.decouvrir.parcdesvolcans.fr/documentation-touristique>

Site internet « Les Découvertes du Parc » <https://decouvertes.parcdesvolcans.fr>

Ce site Internet destiné aux visiteurs a pour objectif de faire découvrir les patrimoines naturels et culturels des Volcans d'Auvergne grâce à une sélection de parcours à pied ou à vélo, agrémentés de points d'intérêt avec explications et photos.

Il propose également des évènements et des bonnes adresses pour une découverte gourmande et artisanale de ce territoire. Pour la 4^e année consécutive, l'équipe du Syndicat mixte du Parc, avec la contribution d'un stagiaire, a continué d'enrichir l'offre de parcours.

Partenariats locaux

Afin de mettre en avant l'appartenance au territoire, une page sur le Parc a été proposée comme tous les ans aux Offices de tourisme et aux guides touristiques en faisant la demande.

Le Syndicat mixte du Parc a également renouvelé sa collaboration avec le collectif « Objectif Auvergne » mettant en avant les principaux sites touristiques présents sur la Chaîne des Puys. Compte tenu de la fermeture la Maison du Parc, l'encart Parc 2024 mettait en avant le site internet « Les Découvertes du Parc ».

Compte Instagram

Visant principalement les visiteurs, qu'ils soient touristes ou habitants, la page Instagram du Parc comptait plus de **14 000 abonnés en décembre 2024**.

Cette présence numérique a vocation à promouvoir l'image du Parc et à inciter les gens à se rendre sur des sites moins fréquentés, lors de la préparation de leur séjour et une fois sur place.

Certaines publications mettent tout de même en lumière des sites plus connus, mais toujours équipés pour accueillir du public.

Le hashtag fédérateur et représentatif du territoire #ParcdesVolcansdAuvergne est utilisé par bon nombre de partenaires



Site Internet « Les découvertes du Parc » © SMPNRVA

Relations presse

Comme chaque année, le Syndicat mixte du Parc a répondu aux **sollicitations des médias** qui souhaitaient mettre en lumière le territoire.

Il a également participé à la **mise à jour du Petit futé, Guide Michelin ou encore du Guide du routard**.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Promotion grâce au partenariat avec Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Dans le cadre de la convention signée entre l'association des Parcs de la Région - APARA et Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, de nouvelles actions ont été mises en place pour promouvoir les Parcs :

- la campagne régionale « Les Parcs, je les aime, je les protège, je les respecte » a été reconduite. En 2024, afin de répondre aux exigences de l'algorithme des réseaux sociaux, une version vidéo a été produite, puis proposée aux visiteurs géolocalisés dans les Parcs naturels de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Grâce à cette campagne, près de 10 000 personnes ont été redirigées sur la page « Bien préparer sa randonnée » du site Les Découvertes du Parc.

- en mai 2024, un numéro spécial du magazine « Terre sauvage » a été consacré aux Parcs naturels de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Une belle mise en avant du Parc des Volcans d'Auvergne et plus particulièrement le Cézallier grâce aux textes et photos d'Emmanuel Boitier.
- le site internet « Partir ici » a fait peau neuve et propose désormais une page dédiée au Parc <https://partir-ici.fr/destinations/parc-regional-volcans-auvergne>
- une campagne digitale « Tourisme gourmand » a permis de mettre en lumière des offres du Parc présentes sur le site internet « Partir ici ».

Présence au salon Origine Auvergne

L'équipe du Syndicat mixte du Parc a tenu un stand au salon « Origine Auvergne : le salon du Made in Auvergne » du vendredi 22 au dimanche 24 novembre, à la Grande Halle d'Auvergne.

Lors de cette 2^e édition

- plus de 650 personnes se sont arrêtées sur le stand pour (re)découvrir les richesses de ce territoire classé Parc naturel régional
- plus de 160 personnes ont participé aux différentes animations proposées sur les lacs, la Réserve naturelle Chastreix-Sancy, la Chaîne des Puys - faille de Limagne ou encore les tourbières.



➤ Participation au salon « Made in Auvergne » du 22 au 24 novembre 2024 à la Grande Halle d'Auvergne
© M-Fauchon SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

3.2.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



PARTENAIRES
Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, APARA, offices de tourisme du territoire

FINANCEURS
Syndicat mixte du Parc

CONTACT
Marie Fauchon | 04 73 65 64 31 | mfauchon@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ORGANISATION DU PROGRAMME DES « P'TITES VIREES DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE »

En 2024, le Syndicat mixte du Parc a renouvelé l'opération des « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne » : organisées en pratique par les offices de tourisme et encadrées par des prestataires locaux, ces balades estivales au lever ou au coucher du soleil permettent aux visiteurs et habitants de découvrir autrement des lieux emblématiques ou secrets. Chaque balade se termine avec la dégustation de produits issus de producteurs locaux.



Le concept

Les « P'tites Virées du Parc des Volcans d'Auvergne » sont des **randonnées pédestres accompagnées par un professionnel de la randonnée**, à destination d'une quinzaine de personnes maximum, **sur des sites peu connus et des temps décalés de la journée afin d'apprécier le lever ou le coucher du soleil** (durée de 2 à 3 heures).

A l'issue de celles-ci, une collation composée de produits issus de producteurs locaux (critères de proximité, dimension humaine et préservation de l'environnement) est servie.

Sur un même secteur (les 5 petites régions naturelles du Parc), une P'tite virée est organisée jusqu'à 2 fois par semaine, sur la période estivale, de début juillet jusqu'à fin août.

Les frais d'encadrement sont pris en charge par le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne avec les financements dédiés à cette opération. Seul le coût de la collation est à la charge des participants pour un coût de 5 euros par personne.

 Des P'tites virées du Parc organisées dans le Cantal
© Office de tourisme du Pays de Salers



Le bilan

En 2024, les « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne » affichent, comme les années précédentes, un résultat très positif :

- **9 structures engagées**, soit 1 de plus que les années précédentes
- **42 dates réalisées**
- **471 participants** (11 personnes en moyenne par sortie)
- **16 sites fréquentés du Parc** et un hors Parc (choix d'un office de tourisme depuis 2022 de manière à faire prendre un recul visuel par rapport au secteur volcanique qui se situe dans ce cas en ligne d'horizon).

Les partenaires organisateurs :

- offices de tourisme : Auvergne VolcanSancy, Carladès, Clermont Auvergne Volcans, Hautes terres Tourisme, Pays de Salers, Pays de Saint-Flour, Sumène Artense, syndicat mixte du Puy Mary.
- une quinzaine de professionnels de la montagne (accompagnateurs, guide de haute montagne ou éducateur sportif) qui encadrent ces sorties.

Cette opération a été financée à 50% par la Région Auvergne Rhône-Alpes (soit 3 600 euros sur les 7 200 euros engagés).



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



PARTENAIRES

Offices de tourisme (Carladès, Hautes terres tourisme, Pays de Pierrefort, Saint-Flour, Terra Volcana, Mond'Arverne, Pays de Salers, Sumène Artense), Syndicat mixte du Puy Mary, accompagnateurs en montagne

FINANCEURS

Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Clarence Rogier | 04 73 65 64 13 | mcrogier@parcdesvolcans.fr

CONTRIBUTION A L'ITINERANCE DANS LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est propice à l'itinérance sous toutes ses formes : GR pour les marcheurs, boucles équestres pour les cavaliers, circuits VTT pour les cyclosportifs.

En 2024, la dynamique se poursuit avec un travail sur les aires de bivouac, une Grande traversée des Volcans d'Auvergne, un séjour pour la découverte intime du Parc des volcans et un nouvel élan pour le circuit équestre Dômes-Sancy.

Des aires de bivouac pour accueillir les visiteurs

Avec l'évolution des pratiques des randonneurs, les étapes de randonnée sont aujourd'hui plus courtes et pas toujours pourvues de gîte d'étape.

Par ailleurs, la demande pour « dormir dans la nature » a fortement progressé depuis la crise de la Covid 19. Aussi, les aires de bivouac sont apparues pour proposer une solution permettant de réaliser une étape tout en limitant les conflits d'usage et les risques d'accidents.

- Au nombre de 4 dans le massif du Sancy, simplement matérialisées au sol, elles sont promues sur le [site de l'office du tourisme](#) de ce secteur.
- Par ailleurs, la réflexion de l'Inter-parcs Massif Central autour d'aires de bivouac et de services a permis de définir 2 modèles d'aires aménagées qui se déploient progressivement dans les parcs du Massif central et [prochainement sur le site de Montlosier dans le Parc des Volcans d'Auvergne](#).
- Enfin, avec l'Inter-parcs Massif Central et le Pôle de pleine nature du Grand Sancy, **le Syndicat mixte du Parc prépare la réalisation de cabanes plus légères** et faciles à installer (en bois, de type cabanes de berger) qui viendront compléter l'offre dès 2025 sur 2 aires de bivouac du Sancy.

OBJECTIF CHARTE

3.2.2 Développer les pratiques écoresponsables au sein des activités de pleinenature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Hautes Terres Communauté, Massif du Sancy

PARTENAIRES

CD15, CD63, FFRP, CDRP 15, CDRP 63, CDTE63, HTC, HTT, office de tourisme du Massif du Sancy, Pôle de pleine nature du Grand Sancy IPAMAC

FINANCIERS

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Eve Alcaïde | 04 71 20 22 10 | ealcaide@parcdesvolcans.fr



La Grande Traversée des Volcans d'Auvergne

Née du souhait des Départements d'assurer un lien entre les Grands Sites® du puy de Dôme et du puy Mary-volcan du Cantal, cette itinérance s'appuie sur le réseau dense des GR® présents sur le Parc des volcans et donne à voir tout au long du parcours, les espaces naturels sensibles qui émaillent son cheminement. Ce projet est issu d'une collaboration entre les services tourisme des Départements du Cantal et Puy-de-Dôme, du Syndicat mixte du Parc et de la FFRP. Traversant le Parc du Nord au Sud, cet itinéraire fait désormais l'objet d'une [topocarte](#).



Une itinérance pour une découverte intime des parcs du massif central

Depuis 2019, les Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne, d'Aubrac, des Grands causses et du Haut Languedoc travaillent à la mise en tourisme d'une itinérance dans les Parcs du massif central. Repéré en 2019, cet itinéraire favorise la découverte intime de ces territoires d'exception par la déclinaison de séjours itinérants favorisant l'immersion dans la nature et la rencontre avec ceux qui y vivent.

Dans le Parc des Volcans d'Auvergne, un premier séjour itinérant « zéro carbone » prend forme grâce à la collaboration avec Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme en 2024. Reliant Landeyrat à Murat en 4 N/3J il est accessible en transport en commun et permet de découvrir les pépites du Cézallier et du massif de la Pinatelle. Pour en savoir plus :

<https://www.decouvrir.parcdesvolcans.fr/itineraances>

Un circuit Dômes Sancy qui fait peau neuve

Mis en place par le Syndicat mixte du Parc depuis 1995 et animé longtemps par ses services, cet itinéraire a fait l'objet d'une **remise à niveau de son balisage, financée par le syndicat mixte du Parc et réalisée par le Comité Départemental de Tourisme Equestre du Puy-de-Dôme (CDTE63)**.

Ce dernier en est désormais l'animateur et a également mis jour la liste des hébergements accueillant les cavaliers et toutes les informations (disponibles sur <https://tourismequestre-auvergnerhonealpes.fr/itineraires/domes-sancy>).

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SENSIBILISATION DES PRATIQUANTS DES LOISIRS DE PLEIN NATURE

Comportant de nombreux sites et paysages remarquables, dont plusieurs massifs volcaniques et réserves naturelles, sillonné par plusieurs centaines de kilomètres de chemins balisés, le Parc des Volcans d'Auvergne offre de nombreux parcours pour des activités de pleine nature, pour tous les niveaux. Remarquables et parfois rares, ces patrimoines sont cependant fragiles.

Or, de nombreuses manifestations sportives, toutes disciplines confondues, ont lieu sur de nombreux sites du Parc chaque année. Afin de s'assurer que les manifestations puissent être compatibles avec le respect des sites, des propriétés privées et des usages traditionnels, le Syndicat mixte du Parc accompagne les organisateurs dans l'élaboration de leurs tracés ou encore dans leur technique de balisage.

Barème 2024 des manifestations sportives dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne

Cette année, l'équipe mutualisée de gestion a rendu **51 avis** à la sous-préfecture concernant les manifestations sportives entre janvier et octobre sur la Chaîne des Puys. Suivies depuis 2015, on constate une forte augmentation de leur nombre entre 2015 et 2019, puis une diminution importante à partir de 2020 (années COVID) qui ont largement fragilisé les clubs et les associations organisatrices et un retour à la « normale » en 2022, puis une baisse de nouveau en 2023.

En août 2024, une réunion a eu lieu en sous-préfecture avec les nombreux acteurs concernés par les manifestations sportives : les sous-préfectures d'Issoire et de Riom, la DDT et le Département du Puy-de-Dôme, la gendarmerie, l'OFB, l'ONF, le Syndicat mixte du Parc, certains représentants de Communes, des associations de propriétaires privés, des sociétés de chasse, les agriculteurs travaillant sur le territoire et quelques organisateurs de manifestations sportives. Cette rencontre poursuivait deux objectifs :

- établir un bilan objectif de l'évolution des manifestations sportives
- donner la parole sur le sujet aux différents acteurs pour en faire ressortir différentes problématiques.



Si les manifestations sportives contribuent à augmenter la fréquentation déjà importante et les problématiques inhérentes, elles restent très bien encadrées. De plus, les organisateurs ne cessent d'améliorer leurs pratiques et sont très à l'écoute des conseils fournis. Leur nombre, ainsi que le nombre de participants ne semble pas augmenter.

En revanche, les acteurs d'activités traditionnelles (propriétaires privés, éleveurs, bergers chasseurs...) sur le territoire déplorent un **manque de communication quant aux passages de manifestations**, ce qui est source de conflit d'usages. Afin de mieux répondre à ces attentes légitimes, plusieurs actions ont été proposées par l'équipe mutualisée de gestion :

- depuis cette année un accès aux calendriers des manifestations sportives depuis son site internet vers celui du ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, consultable par le grand public : <https://declarationmanifestations.gouv.fr/calendar/?dep=65>
- une note à distribuer à tous les participants de manifestations sportives les sensibilisant sur les spécificités des territoires qu'ils traversent.
- La création d'une « Brigade Verte » en 2025 qui sera composée de 5 gendarmes pouvant apporter un renfort sur ce territoire notamment pendant la période estivale
- La création de QR code sur les panneaux et des posts sur les réseaux sociaux pour continuer à transmettre les bonnes pratiques
- Une réunion à l'été 2025 afin de faire un bilan et ainsi améliorer la qualité de nos actions

Formation à distance « Du savoir à la Chaîne »

La formation en ligne (www.du-savoir-a-la-chaine.fr) a été lancée au printemps 2023. Gratuite et accessible en ligne, elle s'adresse à toute personne qui vit dans la Chaîne des Puys ou à proximité, la parcourt, la visite et à tous les acteurs locaux qui souhaitent informer leur public. L'objectif de la formation est de partager une culture commune sur la Chaîne des Puys – faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, de sensibiliser et d'informer sur les attributs de ce site naturel exceptionnel, sur ses fragilités et ses usages.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLBB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Elle est composée d'un tronc commun d'1h30 permettant d'acquérir les principales connaissances sur la géologie, les paysages, la propriété privée, les troupeaux en estives, la gestion forestière, la circulation motorisée, la protection et la valorisation de la Chaîne des Puys, ainsi que les bons comportements à adopter en balade. Elle comporte également 5 modules optionnels de 15 minutes chacun, pour approfondir les sujets de la forêt, du pastoralisme, des milieux rupestres, de l'eau et de la biodiversité.

Depuis son lancement, 445 personnes qui sont inscrites sur la plateforme pour suivre cette formation. Lors de l'inscription, il est demandé à chaque personne de s'identifier dans une catégorie socioprofessionnelle afin d'être dirigée vers un mode de formation adapté. Diverses actions ont été réalisées en 2024 :

- maintenance avec le prestataire
- communication auprès des professionnels des offices du tourisme et des partenaires du territoire
- réalisation d'un premier bilan statistique et précision des outils d'analyse sur la plateforme
- élaboration d'un plan de communication sur les 3 années à venir afin de mieux cibler certains publics.



Actions à destination des ambassadeurs de la Chaîne des Puys - faille de Limagne

Le dispositif « Ambassadeurs de la Chaîne des Puys – faille de Limagne » permet aux particuliers de s'engager et d'afficher leur soutien, faire connaître le site, s'impliquer bénévolement dans des actions de terrain, partager autour d'eux leurs connaissances, expériences et bonnes pratiques sur le site. Initiative lancée par le Département en 2019, ce sont aujourd'hui 650 ambassadeurs qui ont rejoint la démarche dont environ un tiers est particulièrement engagé. L'équipe mutualisée leur propose régulièrement des ateliers de découverte de la Chaîne des Puys – faille de Limagne sous différentes formes pour mieux comprendre la gestion et la complexité de ce site naturel habité.

Cette année, 23 dates ont été proposées aux ambassadeurs UNESCO de la Chaîne des Puys – faille de Limagne. Trois d'entre elles ont été annulées à cause des conditions météorologiques et ce sont 163 participants qui ont pu bénéficier de ces échanges lors de journées ou demi-journées tout au long de l'année. Au programme de 2024, il y a eu :

- 4 chantiers participatifs afin d'entretenir les chemins sur certains volcans emblématiques comme les puys de la Vache et de Lassolas et le puy de Dôme
- un chantier de mise en valeur du coteau de Chadrat sur la commune de Saint-Saturnin (Montagne de la Serre) pour défricher des secteurs de pâturage et des murs en pierre sèche



Sortie de terrain avec les Ambassadeurs
© SMPNRVA-CD63

- un atelier en salle pour comprendre les différents dispositifs réglementaires, contractuels et de valorisation, présents sur ce site particulier
- un atelier sur la trame noire et la pollution lumineuse ;
- une sortie terrain pour mieux comprendre le fonctionnement de la forêt et les gestions sylvicoles pratiquées ;
- 2 boucles de randonnée ont été proposées avec plusieurs acteurs du territoire pour aborder des thématiques comme la géologie, la gestion forestière communale, la propriété privée, les conflits d'usages avec les activités de plein air, la préservation de la biodiversité...
- 3 rencontres d'acteurs particuliers : deux propriétaires du puy de Pariou et un berger qui garde son troupeau de brebis sur les volcans pour transmettre les éléments de gestion des sites avec les problématiques qui leurs sont propres
- 3 demi-journées de transhumance entre les sites pâturés pour aider le berger et sécuriser les traversés de routes et les secteurs agricoles.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Formation des offices de tourisme et d'acteurs locaux

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte quinze offices de tourisme. Depuis plusieurs années, des sessions de formation sont proposées à leurs agents permanents et saisonniers afin :

- d'améliorer leurs connaissances sur le Parc et les sites naturels qui le composent
- de leur transmettre les éléments de langage nécessaires pour proposer un discours unique sur l'ensemble du territoire en termes notamment de bons gestes à diffuser à leurs visiteurs
- de renforcer les liens avec ces partenaires incontournables du Parc

Sessions de formation dans la partie Puy-de-Dôme en 2024 : 8 dates ont permis à 58 personnes des offices de tourisme de se former (Combrailles Auvergne, Auvergne VolcanSancy, Terra Volcana, Auvergne Pays d'Issoire, Massif du Sancy et Clermont Auvergne Volcans). Les choix de gestion sur ce territoire naturel, fragile et habité et la réglementation ont été rappelés. Ces temps de formation ont été proposés également aux professionnels des structures touristiques mais seulement 2 structures (un camping et une structure de loisirs) sur Aydat ont répondu présentes avec une dizaine de salariés permanents et saisonniers

En présentiel avec si possible une sortie terrain, ces moments d'échanges sont venus compléter la formation en ligne « Du Savoir à la Chaîne », proposée systématiquement aux personnels d'accueil touristique en début de saison.

Session de formation dans la partie des Monts du Cantal en 2024

Les agents de Hautes Terres tourisme, ainsi que des offices de tourisme du Carladès et Destination Haut Cantal ont répondu présent lors de la formation organisée par le Syndicat mixte du Parc.

Au départ du Col de Serre, les agents présents ont pu échanger avec un garde-nature et en savoir plus sur la gestion et la réglementation des sites, les bons messages à transmettre et les bons gestes à adopter en milieu naturel mais aussi les actualités du Parc.

Formation des professionnels du tourisme en 2024 © SMPNRVA



Par ailleurs, régulièrement, les acteurs locaux de la Chaîne des Puys - faille de Limagne demandent souvent à mieux comprendre le fonctionnement du Patrimoine mondial et sa réglementation. C'est pourquoi l'équipe mutualisée de ce site a organisé des actions de sensibilisation auprès de multiples publics pour aborder les bons gestes et les bons comportements à avoir dans ces espaces naturels (stands, ateliers participatifs, formations, animations et chantiers). Ainsi, en 2024, de nombreuses animations ont été réalisées :

- **13 journées destinées au grand public :** découverte d'un volcan, chantier d'entretien de sites/chemins, animations sur la réglementation et les conflits d'usages, rencontre d'un berger... (3799 personnes)
- **17 journées pour le jeune public :** chantier d'entretien de sites/chemins, rencontre d'un berger, enquête de fréquentation (187 personnes)
- **6 journées dédiées à des entreprises locales :** état initial de la présence ou absence d'espèces avant réalisation de travaux notamment de coupes d'arbres (326 personnes)
- **9 journées pour des professionnels de l'accompagnement :** découverte d'un volcan et du Syndicat mixte du Parc, chantier d'entretien de sites/chemins, ateliers séminaires (114 personnes).

OBJECTIF CHARTE

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

3.2.2.2 Développer les pratiques écoresponsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



PARTENAIRES

Offices de Tourisme : Combrailles Auvergne, Auvergne VolcanSancy, Terra Volcana, Auvergne Pays d'Issoire, Massif du Sancy, Clermont Auvergne Volcans, Hautes Terres tourisme, office de tourisme du Carladès, Destination Haut Cantal

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Caitline Lajoie | 04 73 65 64 12 | clajoie@parcdesvolcans.fr
Marie Fauchon | 04 73 65 64 31 | mfauchon@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ACCUEIL DU PUBLIC A LA MAISON DU PARC

La maison du Parc étant le premier bâtiment à être impacté par les travaux du site de Montlosier, il a été décidé de ne pas proposer d'accueil visiteurs ni de boutique sur le site de Montlosier pour la saison 2024.

Toutefois, les boutiques annexes (situées au sein des maisons de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour et de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de la Godivelle) ont pu continuer à fonctionner, tout comme la vente de produits dans des boutiques partenaires.

Gestion des boutiques annexes

La fermeture de la boutique principale du Parc en 2024 a conduit à réduire le nombre de références proposées et la quantité de produits ce qui n'a pas permis autant de réassort que d'habitude.

Résultats des boutiques annexes :

- **La boutique de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudefour** a été ouverte de mi-mai à mi-septembre tous les jours sauf le samedi ; elle a enregistré pour 2 625,80 euros de vente contre 3 239,62 euros en 2023, soit une baisse de 19%.
- **La boutique de la Réserve Naturelle Nationale des Sagnes de La Godivelle** a été ouverte en juillet et août tous les jours ; elle a enregistré 651 euros de vente contre 792 euros en 2023, soit une baisse de 18%.



 Accueil à la maison de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle © SMPNRVA

- **Fermée pour cause de travaux, la boutique du site de Montlosier** a tout de même continué à approvisionner les boutiques partenaires qui vendent principalement :
 - > les objets estampillés « Osez les Volcans d'Auvergne »
 - > l'ouvrage « Volcanologie de la Chaîne des puys » ; la rupture de stock de celui-ci en cours d'année a limité les possibilités de ventes, engendrant ainsi une baisse de 38% avec un chiffre d'affaires de 6 052 euros contre 9 856 euros en 2023.

Malgré les baisses enregistrées par les différents points de ventes, l'objectif financier nécessaire à l'équilibre de la boutique a été atteint.

OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

LOCALISATION

Maisons du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (Aydat) et des réserves naturelles (Sagnes de La Godivelle et Vallée de Chaudefour)

FINANCEURS

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Marie-Clarence Rogier | 04 73 65 64 13 | mcrogier@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

VALORISATION DES ACTEURS ECONOMIQUES DU PARC

Au regard des enjeux actuels, le Syndicat mixte du Parc accompagne et met en valeur les acteurs économiques du territoire qui s'engagent sur le chemin de la transition. En 2024, dans le cadre de ses missions d'expérimentation, il a soutenu des dynamiques collectives qui contribuent à la mise en mouvement des acteurs locaux vers un développement adapté aux changements en cours.

Un projet de recherche action au service de la transition des territoires

Plusieurs scientifiques font le constat que l'Humanité est passée de l'Holocène (période au cours de laquelle l'Homme était tributaire de son environnement) à l'Anthropocène période actuelle au cours de laquelle l'Humanité est responsable des changements en cours de l'environnement.

En 2024, le Syndicat mixte du Parc a contribué au projet de recherche « Star Sentinelles » qui se déroule sur le massif du Sancy ; son objectif est d'établir une méthode de caractérisation et d'animation territoriale pour amener les acteurs locaux à se saisir des enjeux de l'Anthropocène afin de passer à l'action et d'adopter des modes d'adaptation aux changements en cours (dont le changement climatique.).

Avec le CPIE Clermont Dômes, le Syndicat mixte du Parc participe, à cette recherche actions pilotée par l'UMR Territoire de l'INRAE, Clermont Recherche management de l'Ecole Supérieure de Commerce.

L'opération s'articule autour du concept de transect qui servira à repérer les troubles notés par les acteurs du territoire autour desquels il s'agira ensuite de travailler des pistes d'adaptation pour faire face aux changements.



Echanges dans le cadre du projet de recherche « Star Sentinelles » dans le massif du Sancy © SMPNRVA

Une dynamique collective pour favoriser l'alimentation de proximité et la revitalisation des centres bourg

Rassemblés autour de la Coopérative Auvergnate de l'Alimentation de Proximité, les 2 syndicats mixtes des Parcs naturels Livradois Forez et Volcans d'Auvergne, le PETR du Grand Clermont, le CREFAD Auvergne, la couveuse d'activités Starter et la SCIC villages Vivants partagent une ambition Commune : **faciliter et structurer l'accompagnement à l'installation et à la reprise d'entreprises alimentaires de proximité dans une optique de revitalisation de leurs territoires.**

Ils ont ainsi décidé en 2024 de **présenter une candidature commune, baptisée « Revit'alim » et pilotée** par cette coopérative en tant que chef de file, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « PTCE Emergents » publié par le Secrétariat d'Etat à l'ESS et la DG Trésor. Cette candidature commune ayant été retenue, une convention de partenariat est en cours de formalisation. Dès 2025, les partenaires seront en phase opérationnelle au plus près des acteurs locaux.

OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, massif du Sancy

PARTENAIRES

INRAE-UMR territoire, ESC, CPIE Clermont-Dôme, CAAP, CREFAD, SCIC Villages vivants, Couveuse d'activités Starter, SMPNRLF, PETR Grand Clermont

FINANCIER

Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Eve Alcaïde

04 71 20 22 10 |

ealcaide@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ANIMATION DES PROGRAMMES LEADER

L'année 2024 a été une année de fonctionnement exclusivement axée sur les paiements des dossiers pour le LEADER Volcans 2014-2022. Cette année est aussi celle de lancement opérationnel du LEADER 2023/2027 du GAL Puy de Dôme, avec l'animation des premiers dossiers du territoire concernés (Communautés de Communes Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy).



Leader Volcans 2014 » 2022

Pour l'année 2024, les missions d'animation/gestion reposaient initialement sur Marianne Cohade (pour 0,8 ETP) et la coordination sur Eve Alcaide (pour 0,2 ETP). Cependant, la réalité des missions a modifié le temps de travail affecté et c'est uniquement Marianne COHADE qui a travaillé sur cette dernière année de gestion pour le programme LEADER 2014-2022.

Cette animation est exclusivement axée sur l'accompagnement des demandes de paiement qui ont été reçues jusqu'au 31 décembre 2024. **Fin 2024, 185 dossiers ont été payés pour un montant total de 5 millions d'euros.** Les derniers paiements devront être instruits pour mi 2025 dernier délai. Il reste 10 dossiers à solder. C'est donc au total une enveloppe de 5 729 513 euros de fonds européen au service de la stratégie LEADER Volcans d'Auvergne qui permet de soutenir près de 200 projets sur le territoire du GAL des volcans d'Auvergne entre 2014 et 2023 grâce à l'accompagnement des services du Syndicat mixte du Parc.

Leader Puy-de-Dôme 2023 » 2027

Pour ce programme Leader, Marianne Cohade (pour 0,2 ETP) est l'animatrice de ce programme Leader Puy-de-Dôme concernant les Communautés de communes Dômes Sancy Artense et Massif du Sancy.

Une **rencontre** a eu lieu en 2024 avec les agents de ces intercommunalités afin de leur présenter le nouveau programme et d'échanger sur les projets potentiels.



Composé des agents LEADER des 6 structures partenaires, le comité technique se réunit environ une fois par mois afin de discuter des différents projets de chaque territoire et d'avoir une animation cohérente sur le territoire du GAL Puy de Dôme.

Les premiers dossiers de 2024 ont été sélectionnés. D'autres projets sont en cours d'élaboration ; l'animatrice est en contact régulier avec les porteurs de projet pour les aider dans leurs démarches. Les comités de programmation ont lieu régulièrement (4 par an).

En fin d'année, une quinzaine de porteurs de projet ont été accompagnés par l'animatrice LEADER. 4 ont été sélectionnés (montant total des aides : 136 500 euros) :

- Festival Diapassion (Association D440) : 22 concerts et animations situés sur les Communautés de Communes Massif Sancy et Dômes Sancy Artense
- Rencontres de la Bascule « *Vers les montagnes, les paysages, les bêtes et les gens* » (Association les rencontres de la Bascule), expositions et animation situées sur les Communautés de Communes de Dômes Sancy Artense, Massif Sancy et Chavanon Combrailles Volcans.
- Exposition itinérante : « *Comment l'occitan interroge le monde ?* » (L'institut IEO) exposition diffusée sur l'intégralité du territoire du Puy de Dôme (hors agglomération clermontoise)
- Développement du test d'activités dans le Puy-de-Dôme (Association STARTER) situé sur les Communautés de Communes Massif Sancy et Dômes Sancy Artense (et autres territoires Puy de Dôme).

Les autres projets sont en cours ou ont été redirigés vers d'autres financeurs car inéligibles au LEADER 63.

OBJECTIF CHARTE
3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

LOCALISATION
Territoires des GAL Leader Volcans d'Auvergne et Leader Puy-de-Dôme

PARTENAIRES
Région Auvergne Rhône-Alpes (autorité de gestion des fonds européens), Agence de Service et de Paiement (organisme payeur), Communautés de communes, Départements, Chambres consulaires

FINANCIER
Europe (crédits FEADER)

CONTACT
Marianne Cohade | 04 73 65 64 22
leader@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLDB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



© SMPNRVA

GOUVERNANCE ET GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le classement du Parc des Volcans d'Auvergne est le fruit de la mobilisation des élus des 147 communes du territoire, de leurs groupements, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et techniques (services d'Etat, socioprofessionnels). Une motivation commune : préserver et valoriser les patrimoines remarquables et fragiles du Parc.

Dans la mise en œuvre de ce projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc les accompagne de différentes manières :

- au travers de diverses animations, il sensibilise le public aux enjeux de préservation et valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire, ainsi qu'aux valeurs propres aux parcs naturels régionaux : respect, proximité, mesure, solidarité, exemplarité...
- pour aider au montage de projets dans le respect du développement durable, il conseille, accompagne, fédère des acteurs, facilite la synergie entre partenaires
- pour entraîner les collectivités dans des démarches innovantes et exemplaires, il propose des opérations pilotes et assure la gestion de sites naturels fragiles pour lesquels il est mandaté.



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

REVISION DE LA CHARTE EN VUE DU RECLASSEMENT DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Le classement du Parc arrivant à échéance mi-2028, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est officiellement en phase de révision de sa charte depuis le 21 mars 2024, sous l'égide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

A travers tout un processus, elle consiste à établir un nouveau projet concerté pour le territoire, que devront adopter les Communes et leurs groupements, les Départements, la Région et l'Etat en vue du renouvellement du classement du territoire en « Parc naturel régional » pour 15 ans.

Une procédure, une démarche

La préparation de la future charte du Parc repose sur une procédure normée au plan national, qui suit 5 grandes étapes incontournables :

1. **l'engagement de la procédure** consistant à établir le périmètre d'étude, la méthodologie, les moyens..., éléments proposés par le Syndicat mixte du Parc à la Région qui prescrit officiellement "la révision de la charte"
2. **les études préalables** qui consistent à réaliser le diagnostic du territoire pour définir les enjeux à venir et l'évaluation de l'application de la précédente charte pour en tirer un enseignement
3. **l'élaboration du projet de charte** : sur la base des enjeux partagés avec les acteurs du territoire, la stratégie puis les mesures et principes de la nouvelle charte sont préparés
4. **les validations intermédiaires** : une fois le projet de charte établi, il est soumis à plusieurs avis intermédiaires au plan national (Conseil national de la protection de la nature, Fédération des Parcs naturel régionaux de France, Autorité environnementale...), puis à enquête public sur le territoire pour vérifier la pertinence et l'adéquation du projet avec les attentes et besoins nationaux et locaux
5. **la validation finale**, après divers ajustements, le projet de charte est soumis aux délibérations d'adhésion des collectivités (Communes et leurs groupements, Départements, Région), puis aux examens finaux par l'Etat avant la signature du Décret par le Premier ministre.



Les différentes étapes de la révision de charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne © SMPNRVA

Au-delà de la procédure, il s'agit bien d'un processus d'analyses et de concertations devant permettre de faire émerger et adopter un projet concerté de territoire, répondant à la fois à des attentes locales et nationales.

OBJECTIF CHARTE

4.1.3.1 Evaluer la mise en œuvre de la charte du Parc et observer l'évolution du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Sous-Préfète d'Issoire, services de l'Etat, DREAL et Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, membres du COTECH et du COPIL, Bureau et Comité syndical du Parc, autres partenaires techniques et institutionnels

FINANCEUR

Région et DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Carine Dubos | 06 60 61 99 76 | c dubos@parcdesvolcans.fr

Etat d'avancement

1. Le lancement de la révision de charte a fait l'objet d'un travail préalable en été 2023, soit la préparation :

- **des motivations** justifiant la demande de renouvellement du classement du Parc
 - **du périmètre d'étude** (réflexion menée en concertation avec les collectivités concernées par des extensions à la marge envisagées et des partenaires) et de la liste de ses collectivités

Des extensions limitées aux marges du Parc

Des éléments nouveaux de contexte ont conduit à envisager **l'intégration de Communes** au périmètre actuellement classé Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

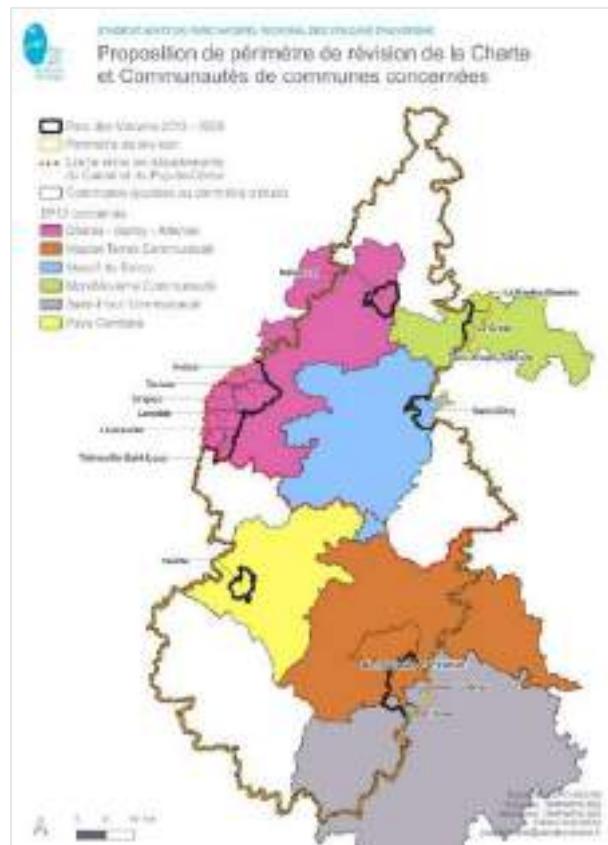
- > pour prendre en compte des secteurs patrimoniaux remarquables en périphérie :

- pour une continuité des édifices volcaniques et une cohérence de gestion patrimoniale :
 - [Saint-Amant-Tallende](#) et [Le Crest](#), des Communes du Bien « Chaîne des Puys - faille de Limagne » inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco
 - [La Roche-Blanche](#), où se situe le plateau de Gergovie, un espace issu du volcanisme, qui présente un patrimoine paysager et culturel remarquable pour lequel est envisagé un projet de Grand site de France
 - [Saint-Diéry](#), une Commune présentant des spécificités environnementales (milieux naturels variés), volcaniques et historiques (coulée de lave, cheminée de fée, château-fort transformé au XVII^e, château médiéval, patrimoine vernaculaire, source ferrugineuse, « Couze Pavin »...)

- o le secteur de :
 - **Neussargues-en-Pinatelle** avec l'intégration complète de Commune (classée dans le Parc seulement pour partie depuis la fusion de 5 Communes en 2016, dont 2 hors Parc)
 - **Ussel** et **Coltines**, pour assurer une continuité patrimoniale et territoriale, s'agissant de Communes disposant de patrimoines naturels, paysagers et de substrats volcaniques indéniables

- o le secteur **Avèze**, **Tauves**, **Larodde**, **Labessette**, **Singles** (si Tauves favorables), **Trémouille-Saint-Loup** : un secteur fortement concerné par les enjeux Eau (bassin de la Dordogne) et environnementaux (grands ensembles forestiers matures et anciens notamment)

- > pour restaurer la continuité territoriale au cœur du Parc : Nébouzat et Valette, des Communes territoriales du Parc de 1977 à 2012, disposant de véritable atouts patrimoniaux et impliquées dans des actions animées par le Syndicat mixte du Parc.



- Y des moyens à mobiliser tant financiers que techniques

Subventions :

- > de 200 000 euros de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, jusqu'à 100% du financement des prestations externes (diagnostic, prospective et concertation des partenaires),
 - > de 20 000 euros / an du Ministère de l'environnement, jusqu'à 80% du financement des prestations externes (évaluations et concertation territoriale)

- Y des modalités d'association des collectivités, services et organismes associés

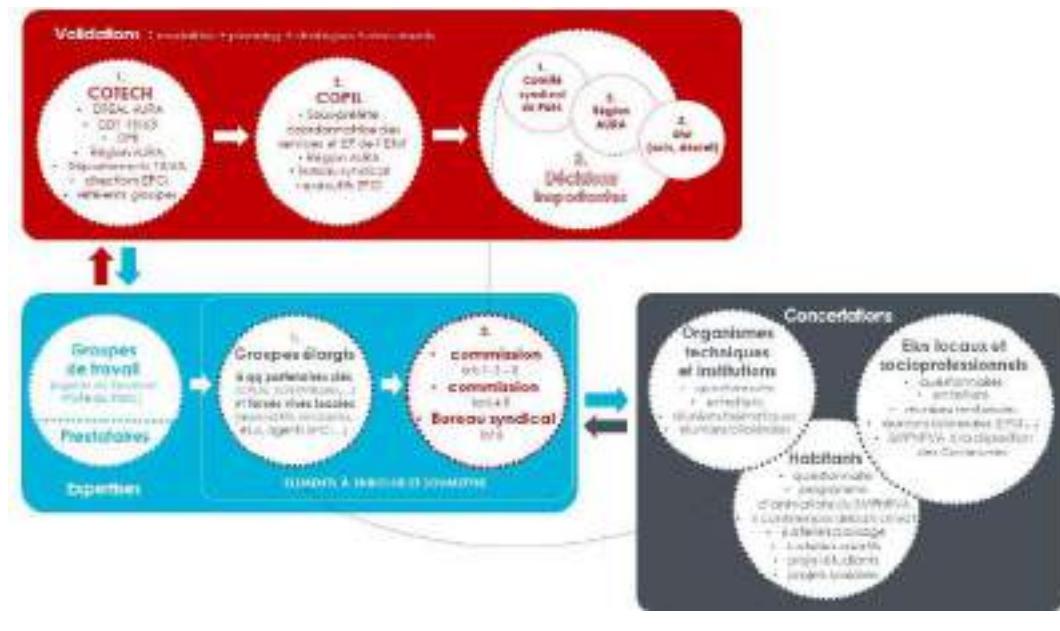


Accuse de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

En amont de l'enquête publique, invitation des élus, socioprofessionnels, partenaires et habitants du territoire à participer au diagnostic du territoire et à la préparation de la future charte :

- > questionnaires en ligne (habitants, partenaires, élus et socioprofessionnels du territoire)
- > 20 entretiens de partenaires institutionnels
- > invitation des élus, techniciens des EPCI et socioprofessionnels à participer à des "ateliers territoriaux", ainsi que d'organismes et de partenaires à des "ateliers thématiques" :
 - en 2024, pour partager le diagnostic du territoire et les enjeux au regard desquels la prospective devra être développée pour élaborer la future charte
 - en 2025, pour échanger sur les stratégies à adopter au sein de celle-ci
- > préparation d'un programme d'animations pour échanger avec les habitants sur les divers enjeux du territoire, notamment de "bistrots du Parc" et d'ateliers Paysage pour échanger sur les attentes concernant le cadre de vie, à compter du printemps 2025
- > propositions aux écoles du territoire l'animation d'un projet pédagogique en 2025 amenant les enfants à s'interroger sur leur territoire et mode de vie (projet "Habiter le Parc")
- > organisation d'Universités d'été durant le mois d'août 2025 pour accueillir des jeunes adultes en vue pour produire une réflexion innovante sur la façon dont ils pourraient se projeter pour vivre et s'épanouir dans le Parc des Volcans d'Auvergne à l'avenir.

Schéma de la gouvernance



2. Sur ces bases, **le 12 décembre 2023**, le Comité syndical du Parc a approuvé ces conditions et sollicité la Région Auvergne-Rhône-Alpes responsable de la procédure.
3. **En assemblée plénière réunie le 21 mars 2024**, celle-ci a décidé de prescrire la révision de la charte du Parc et a adopté les propositions du Comité syndical du Parc, ainsi que :
 - le principe de charger le Syndicat mixte du Parc pour élaborer la nouvelle charte, formalisé par une convention de partenariat
 - la demande de subvention du Syndicat mixte du Parc (200 000 euros) pour financer les prestations externes.
4. La délibération de la Région a enclenché la **préparation par l'Etat** :
 - **d'un avis d'opportunité** (reçu positivement le 28 octobre 2024) portant notamment sur le périmètre d'étude et les modalités
 - **d'une note d'enjeux** (porter à connaissance et expression des attentes de l'Etat) dont la réception est attendue pour 2025.

6. Un appel d'offres a été lancé pour **recruter des prestataires externes spécialisés**. Au sein même du Syndicat mixte du Parc, pour le suivi des productions des différents lots et de la révision de manière générale, ont été mis en place des commissions composées d'élus du Comité syndical, ainsi que des groupes de travail thématiques animés par des chargés de mission référents.

Des bureaux d'études pour assister le Syndicat mixte du Parc au regard de 6 grandes thématiques :

Lots	Prestations			Groupes de travail	Commissi- -ons		
1 Diagnostic et prospective du territoire	Evaluation environnementale du projet de charte 2028 » 2043			x	x		
	1	Environnement et ressources naturelles	Animation de temps de concertation des acteurs techniques et institutionnels				
	2	Paysages et aménagements					
	3	Transition énergétique					
	4	Tourisme et loisirs de nature					
5	Dynamiques socio-économiques et institutionnelles			x	x		
	Evaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028						
	Préparation de dispositifs pour la future charte		évaluation et évolution du territoire				
6	Animation de temps de concertation des acteurs locaux (élus et socioprofessionnels)			tous	Bureau syndical		

7. A partir d'une **réunion de lancement** organisée en présentiel au siège du Parc, le 5 juillet 2025, à destination l'ensemble des référents des groupes de travail et prestataires recrutés, ces derniers ont préparé jusqu'à décembre, selon les lots et donc les thématiques qui leur étaient affectés, le **diagnostic du territoire** (lots 1 à 5) et **l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2013 » 2028 du Parc** (lot 6), ainsi que les temps de concertation correspondants.

Une réunion animée chaque mois en visioconférence, ainsi que la mise à disposition de documentations et d'une plateforme numérique ont contribué à assurer l'articulation des démarches des prestataires entre eux et avec les référents des groupes de travail.

Concertations menées et productions obtenues

Les instances de gouvernance ont été réunies à partir de novembre 2023 (dès le stade de la préparation de la procédure) et la concertation des acteurs a débuté en automne 2024 (en parallèle de la préparation du diagnostic et de l'évaluation) :

Consultation et validation de l'organisation de la révision de charte :
 > 2 réunions de COTECH
 > 1 réunion de COPIL
 > 3 réunions du Comité syndical du Parc

Avis sur le territoire, la gouvernance, les actions menées, les priorités d'avenir :
 > 1 questionnaire Habitants
 > 1 questionnaire Elus
 > 1 questionnaire Partenaires
 > 1 questionnaire Agents du Syndicat mixte du Parc
 > 20 entretiens d'élus et de partenaires institutionnels et techniques

Ateliers d'échanges pour la préparation du diagnostic du territoire et la détermination des enjeux :
 > 5 ateliers Partenaires thématiques
 > 2 ateliers techniques territoriaux (7 EPCI)
 > 4 ateliers territoriaux Elus et socioprofessionnels locaux



Atelier de concertation avec élus et socioprofessionnels du territoire pour contribuer au diagnostic du territoire
 © SMPNRVA

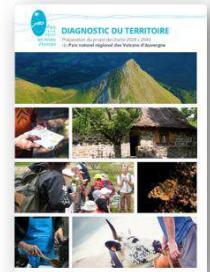
Accusé de réception en préfecture
 063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2025
 Date de réception préfecture : 24/10/2025

Le fruit de cette étape de la révision de charte a permis de :

- bien amorcer le travail sur l'évaluation de l'application de la charte 2013 » 2028 consistant en l'analyse des résultats obtenus, es engagements mis en œuvre par les signataires et des modalités de gouvernance déployées.
- et de produire, pour fin décembre, le **diagnostic concerté du territoire**.

Ce dernier a pour objet de caractériser essentiellement l'évolution du territoire depuis le précédent classement du Parc en 2013 au regard des patrimoines naturels, paysagers et culturels fondateurs du classement du Parc et des aspects socioéconomiques et de gouvernance qui impactent leurs conditions de préservation et de valorisation.

Le diagnostic du territoire sera finalisé en 2025 avant sa soumission aux instances de gouvernance, puis au Comité syndical du Parc.



Principales conclusions du diagnostic en matière d'environnement et de ressources naturelles :

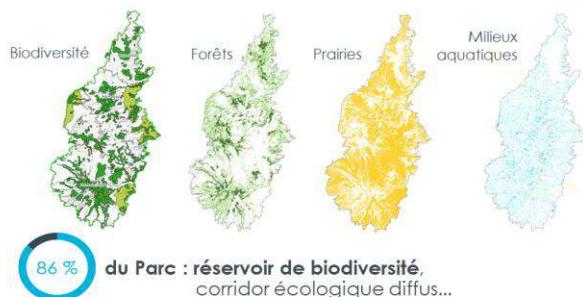
ATOUTS

Biodiversité ordinaire se dégradant moins qu'ailleurs

NOMBREUSES ESPÈCES PATRIMONIALES (responsabilité forte)

Grande diversité de milieux naturels, dont

- > le plus vaste espace de vieilles **prairies** de France (261 000 ha) avec forte biodiversité (rôle pastoralisme)
- > Nombreux **milieux aquatiques**
- > 1/3 de **forêts**



NOMBREUX ACTEURS engagés pour l'environnement

FAIBLESSES

Pressions sur les écosystèmes :

- > intensification des pratiques agricoles
- > coupes rases, productions forestières mono-spécif.
- > artificialisation des sols (Nord, centre)
- > installation d'infrastructures énergétiques
- > forte fréquentation touristique de certains sites
- > changement climatique



Forêts :

- > impact du changement climatique
- > Pratiques moins respectueuses

Seulement 0,9 % du Parc sous protection forte

Connaissances lacunaires hors sites naturels gérés

Principales conclusions du diagnostic en matière d'agriculture et de forêts :

ATOUTS

Agriculture :

- > importance du pastoralisme
- > diversité de signes d'identification, productions artisanales locales
- > organisation par race bovine, par fromage, par AOP, par territoire
- > progression de la filière fromagère
- > +212 emplois depuis 2017
- > des industriels agro-alimentaires d'envergure



Forêt : ressource importante (surface, densité)

FAIBLESSES

Agriculture :

- > baisse du nombre d'emplois et d'exploitations agricoles
- > hausse de la SAU moyenne

Forêts :

- > difficile d'accès
- > très peu valorisées localement



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Principales conclusions du diagnostic en matière de tourisme et de loisirs de nature :

ATOUTS



Paysages et milieux naturels :

- > caractère unique et diversité des paysages volcaniques
- > vues lointaines remarquables
- > reconnaissances nationales et internationales de nombreux sites
- > monuments remarquables, richesse patrimoniale bâti et produits locaux
- > nombreux cours d'eau et lacs

Offres nombreuses :

- > itinéraires de randonnée
- > sites de visite
- > sorties nature, loisirs de nature...

Emplois & équipements :

- > emplois en augmentation
- > part importante des hébergements marchands et encadrants de loisirs
- > nombreux gîtes ruraux
- > bonne répartition géographique des établissements d'accueil



FAIBLESSES

Paysages et milieux naturels :

- > peu de panoramas valorisés
- > des éléments géologiques peu lisibles (boisements)
- > des sites naturels fortement fréquentés,
- > impacts : équipements (artificialisation, stationnements...), signalétique peu qualitatifs

Offre :

- > globale de PR peu appréhendable
- > patrimoine culturel peu valorisé

Accès peu aisés hors voiture, intermodalité faible, offres de cyclotourisme très limitées



Emplois & équipements :

- > difficultés de recrutement (restauration)
- > peu d'établissements qualifiés (hébergement, restauration)
- > stations de montagne dépendantes du climat
- > agritourisme faible, peu d'établissements pêche,
- > fréquentation hétérogène des régions du Parc, forte saisonnalité

Principales conclusions du diagnostic en matière d'énergie et d'aspects socioéconomiques :

ATOUTS

Baisse des consommations d'énergie depuis 2012 : -10% (transports, industrie)

Transports et déplacements :

- > -20% des consommations d'énergie
- > nombreux itinéraires pédestres
- > compétence Mobilité de nombreux EPCI
- > potentialités voies ferrées



Energies renouvelables :

- > +43% de production depuis 2012
- > filières majoritaires : bois-énergie et hydroélectricité

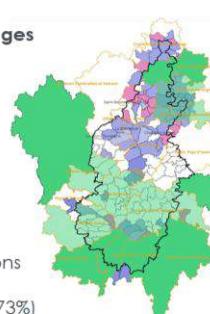


Baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre : -13%

Importance des milieux naturels pour capter le carbone : forêts (49%), prairies (44%), milieux humides (tourbières)

Paysage :

- > des éléments remarquables (volcanisme, vues lointaines, sites, monuments, bourgs, matériaux, architecture)
- > des reconnaissances (Unesco, Grands sites, sites classés...)
- > des impacts modérés d'équipements



Des activités structurantes pour les paysages (pastoralisme, sylviculture...)

Couverture en documents d'urbanisme, Artificialisation contenue des sols : 0,2%

Dynamiques territoriales :

- > multiples centralités
- > solde migratoire positif
- > 19 collèges, 3 lycées profs, écoles
- > programmes culturels EPCI & associations
- > taux faible de chômage (7%)
- > taux forts d'emploi (78%) et d'activité (73%)

Santé et thermalisme : 3 hôpitaux, centres thermaux

Pierres : diversité de roches, 2 activités spécifiques (taille & façonnage de pierres)

FAIBLESSES

Transport et déplacements :

- > faiblesse des offres alternatives à la voiture individuelle
- > 80% déplacements domicile-travail en voiture
- > peu de pistes cyclables



Logements :

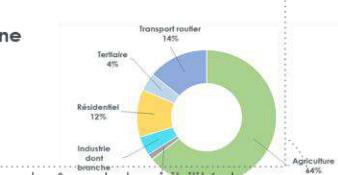
- > consommations en hausse (+5%)
- > 30% « passoires » énergétiques
- > 40% des résidences principales = chauffage fioul et gaz

Agriculture :

- > 90% d'exportation de productions agricoles
- > forte dépendance aux énergies fossiles

Alimentation : 90% d'importation de produits

Tourisme : 24% de consommation d'énergie finale



Très forte empreinte carbone

mobilité, alimentation, logement) : 10,2 tCO₂e

Paysage :

- > banalisation du paysage et gêne de la visibilité des formes géologiques: coupes rases, disparition de haies, infrastructures marquantes (ex. d'énergies renouvelables...)
- > standardisation de certains bourgs (extensions urbaines, aménagement minéral d'espaces publics)

Des secteurs sans SCOT ou PLUi (Sancy, Cézallier, Artense)

Dynamiques territoriales :

- > trajets longs, dépendance à l'automobile, nombreux actifs travaillant hors Parc
- > densité inf. à 25 habitants / km² sur 118 Communes
- > vieillissement de la population (Artense, Cézallier, Cantal)
- > pas de lycée généraliste, peu d'équipements culturels
- > 46% des résidences principales : logements anciens
- > forte baisse de l'emploi (Artense, Cézallier, Cantal)

Santé et thermalisme : sous-densité de médecins généralistes, localisation hors Parc des médecins spécialisés et services d'urgence

Industries extractives : décroissance de l'emploi

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLb_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

REALISATION D'UNE ETUDE SUR L'EVOLUTION DU CLIMAT

D'une surface d'environ 400 000 hectares, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire de moyenne montagne, concerné par 4 influences climatiques : océanique (flux Ouest), continentale (flux Nord / Nord-Est), méditerranéenne (flux Sud) et nordique (flux Nord-Ouest). Impactant l'ensemble des pays au plan international, le changement climatique est déjà observé dans le Parc vis-à-vis de nombreuses ressources et activités locales.

Afin de contribuer à la révision de la charte du Parc, de sensibiliser les acteurs et partenaires, ainsi que pour contribuer aux porters à connaissance, une étude sur l'évolution du climat a été commandée à des spécialistes.

Une étude ambitieuse

Pour cela, l'étude commandée à un géographe et un hydrogéomorphologue dans le cadre d'une prestation externe a consisté essentiellement à caractériser l'évolution du climat dans le Parc, soit :

- une analyse du climat passé et actuel, sur la période 1960 » 2023,
- une projection de l'évolution climatique sur la période 2024 » 2040,
- un focus sur la disponibilité de la ressource en Eau, passée et future.

Premiers résultats : un changement climatique déjà bien présent

Il ressort de l'analyse du climat passé (période 1960 » 2023) les conclusions ci-dessous (qui connaissent des variations en fonction des différentes régions du Parc) :

➤ des températures croissantes

- hausse température $> 1,1^{\circ}\text{C}$ entre 1961-90 et 1991-2020
- hausse rapide au printemps et en été ($> 1,5^{\circ}\text{C}$ entre 1961-90 et 1991-2020)
- augmentation de nombre de jours chauds (> 12 jours/an entre 1961-90 et 1991-2020)
- baisse du nombre de jours de gel (> 17 jours/an entre 1961-90 et 1991-2020)

➤ une évolution incertaine des précipitations (tendances à confirmer)

- maintien des précipitations annuelles moyennes
- possibles variations de la répartition entre saisons

➤ un enneigement en baisse

- baisse du nombre de jours de chutes de neige ($> 12\%$ entre 1961-90 et 1991-2020)
- baisse de la durée de neige au sol ($> 12\%$ entre 1961-90 et 1991-2020)
- baisse de l'épaisseur du manteau neigeux entre 1961-90 et 1991-2020

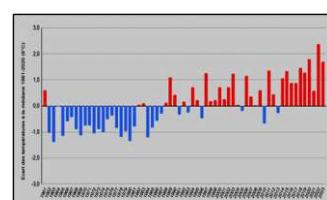
➤ des débits en baisse

- baisse des débits au printemps ($> 3\%$) et en été ($> 6\%$)
- baisse de la fréquence des crues (tendances à confirmer)
- baisse des débits en hiver et en automne et allongement des étiages sévères (tendances incertaines).

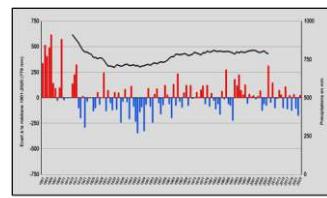


22 stations de relevés climatiques exploités sur le Parc
© Frédéric Serre

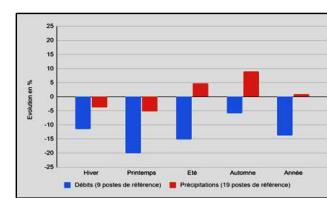
Ci-dessous, la ligne horizontale représente la médiane des mesures annuelles menées de 1961 à 2023 ; les barres bleues traduisent les années dont les mesures annuelles moyennes sont plus basses que la médiane et les barres rouges les années où elles sont supérieures.



Écarts T°C moyennes à la médiane – station Le Claux – 1961 - 2023



Evolution des précipitations station Saint-Flour – 1901 - 2023



Evolution des précipitations et débits dans le PNRVA entre 1961-1990 et 1991-2020

OBJECTIF CHARTE

4.1.3.1 Evaluer la mise en œuvre de la charte du Parc et observer l'évolution du territoire

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Scientifiques

FINANCEUR

Région Auvergne-Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Elodie Mardiné | 04 73 65 64 11 |
elomardine@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

PRÉPARATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE DE MONTLOSIER (MAISON DU PARC)

Initié en 2019, le projet de requalification du site de Montlosier, siège du Syndicat mixte du Parc fait suite à la dynamique enclenchée par l'inscription de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Il s'inscrit dans la mise en place de « portes d'entrée dites UNESCO » du Bien.

Les objectifs ambitieux du projet

- Permettre l'accueil de tous les publics et les informer et sensibiliser aux spécificités écologiques et géologiques du territoire via une muséographie /scénographie au sein du château de Montlosier
- Repenser et moderniser la boutique du Parc qui sera désormais installée au Château
- Créer une espace séminaire pour l'accueil de professionnels et institutionnels
- Offrir une possibilité de restauration sur place avec un « Bistrot de Pays » qui proposera une carte basée sur les produits locaux
- Rénover les locaux administratifs du Syndicat mixte du Parc
- Accueillir une brigade de gendarmerie mobile (initialement rénover les gîtes).



 Le site de Montlosier, siège du Syndicat mixte du Parc © Vincent Tiphine

Etat d'avancement du projet

Des démarches décisives ont été menées en 2024 à la suite de l'approbation de l'Avant-Projet définitif par le Comité syndical du 13 juillet 2023 :

- finalisation, par l'équipe de maîtrise d'œuvre, des études pour livrer un PRO-DCE au printemps
- préparation, par l'équipe de maîtrise d'œuvre, du dossier de permis de construire (déposé le 7 février 2024 et accordé le 14 août 2024)
- mise en place de la procédure de consultation des entreprises à compter du 19 juin 2024 (les candidats avaient jusqu'au 22 juillet 2024 pour remettre une offre)
- décisions de la Commission d'Appel d'Offres le 20 septembre 2024 :
 - > attribution des marchés aux entreprises (lots 1, 2, 5, 9, 10, 11, 14 et 16)
 - > relance en 2025 de la consultation suite à déclaration d'infructuosité (pour les lots 3, 4, 6, 7, 8, 12, 13, 17).

Les lots du marché public

- 1, désamiantage
- 2, démolitions / curages
- 3, gros-œuvre / ravalements de façades
- 4, charpente bois / bardages
- 5, charpente / couverture ardoises / zinguerie
- 6, étanchéité / zinguerie
- 7, menuiseries extérieures bois
- 8, serrurerie
- 9, menuiseries intérieures bois
- 10, plâtrerie / faux-plafonds / peinture
- 11, revêtements sols souples / carrelage / faïence
- 12, ascenseurs / monte-chARGE
- 13, chauffage / ventilation / plomberie
- 14, électricité
- 16, espaces verts
- 17, VRD

OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

LOCALISATION

Aydat (siège du Syndicat mixte du Parc)



PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme,
Région Auvergne Rhône-Alpes,
Clermont Auvergne Métropole,
Offices de tourisme,
partenaires touristiques et techniques

FINANCIER

Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes,
Département 63, Clermont Auvergne Métropole,
Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Baptiste Deguin | 04 73 65 64 09 |
direction@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT AVEC L'AGGLOMERATION PORTE CLERMONTOISE

Le partenariat entre Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc a commencé il y a près de 15 ans dans le cadre de la campagne « Fragile par Nature » dédiée à la Chaîne des Puys et s'est poursuivie aux travers de différentes conventions Agglo-porte.

La dernière convention cadre a été signée entre les parties pour la période 2021-2025 et permet d'adapter les actions aux enjeux actuels et futurs du territoire en commun. Un avenant a été adopté pour l'année 2024 pour la mise en œuvre d'actions par le Syndicat mixte du Parc avec le soutien financier de 50 000 euros de la métropole¹.

Action 1 - « Métropolitains en herbe »

Conduits depuis plusieurs années et rencontrant un succès certain auprès des enseignants, ces échanges scolaires entre des classes urbaines, rurales et de zone intermédiaire font découvrir aux jeunes des contextes de vie différents et une solidarité territoriale liée à la métropolisation. Ils visent aussi, par une meilleure connaissance entre les différents acteurs, de leurs attentes et pratiques, à un respect des milieux naturels.

Montant alloué : 29 000 euros.

Action 3 - « Fête des patrimoines volcaniques »

Le Fête des patrimoines valorise sur une journée les spécificités du Parc, de manière culturelle, artistique, ludique et gourmande. Elle se déroule sur le site de Montlosier, à la charnière entre le Parc et l'agglomération clermontoise. Depuis la première édition en 2021, le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter pour arriver en 2023 à plus de 2000 visiteurs sur la journée.

Montant alloué : 8 000 euros.

Action 5 - « Animation dans le cadre de l'accompagnement par Sylv'ACCTES »

Dans le cadre du partenariat avec l'association Sylv'ACCTES dont le but est d'encourager et d'accompagner une gestion forestière vertueuse répondant aux enjeux écologiques, sociaux et économiques dans les territoires, les propriétaires volontaires dans la gestion de leur forêt, sont accompagnés avec des propositions d'actions sylvicoles sur-mesure, adaptées au territoire.

Les travaux financés sont tous issus d'un processus de concertation locale, aboutissant à l'élaboration d'un Plan Sylvicole Territorial et s'inscrivent dans une logique de multifonctionnalité et d'intérêt général. Le Syndicat mixte du Parc et Clermont Auvergne Métropole ont souhaité adhérer à l'association et élaborer un plan sylvicole territorial conjoint. L'animation du processus de concertation est portée par le Syndicat mixte du Parc pour l'ensemble des Communes concernées y compris celles hors parc.

Montant alloué : 4200 euros.

Action 2 - Résidence-création « Habiter les Volcans d'Auvergne »

Dans le cadre du contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne, le parc souhaite sensibiliser les jeunes scolaires du territoire à la trame verte et bleue du point de vue de l'occupation de l'espace par l'Homme. Une résidence de création, menée par deux architectes médiateurs de Pixel [13] auprès de quelques classes, aboutira à la création d'un outil pédagogique qui sera mis à disposition des établissements scolaires à partir de 2026.

Montant alloué : 4 800 euros.

Action 4 - « Animation dans le cadre de l'opération Trame noire »

Une série d'animations sont programmées sur l'année 2024, notamment sur 4 communes de la Métropole (Orcines, Nohanent, Saint-Genès Champanelle et Ceyrat) : sensibilisation « à la pollution lumineuse » de tous les acteurs privés, réunion de préfiguration d'un schéma intercommunal de sobriété lumineuse, soirée « jour de la nuit », MasterClass Ambassadeurs Trame Noire avec le témoignage de la Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) Mille Vaches en Limousin.

Montant alloué : 4 000 euros.



Signature du Plan Sylvicole Territorial des Volcans d'Auvergne © P-Duwe SMPNRVA

¹ hors gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne puisque faisant l'objet d'une convention particulière établie avec les autres partenaires financiers concernés

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc dispose d'un budget autonome.

Pour son fonctionnement, ses ressources proviennent notamment des contributions statutaires annuelles de ses membres, à savoir de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, des Communes territoriales du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que des groupements de communes et de l'agglomération clermontoise porte du Parc.

Evolution des contributions statutaires

En 2024, il a décidé de consolider ses recettes pour le financement de dépenses de fonctionnement ayant fortement progressé ces dernières années indépendamment de sa volonté. Pour cela, il augmenté exceptionnellement les contributions statutaires des Communes du Parc, considérant :

- le fait qu'à l'exception de 5 d'entre elles, elles bénéficiaient d'un soutien financier important cette année-là de la part de l'Etat du fait de leur appartenance au Parc (dotation « Aménités rurales »)
- répondu à la demande de la Région d'augmenter ces dernières pour tendre vers 20%
- considéré la faible évolution des contributions des Communes depuis de nombreuses années
- l'augmentation déjà opérée quant à celles des EPCI en 2023.

Adhérents au Syndicat mixte du Parc	Contributions 2022	Contributions 2023	Contributions 2024
Région d'Auvergne Rhône-Alpes	1 212 890 euros	1 212 890 euros	1 212 890 euros
Département du Puy de Dôme	145 500 euros	155 500 euros	155 500 euros
Département du Cantal	145 500 euros	155 500 euros	155 500 euros
EPCI 15 et 63	10 000 euros	42 000 euros	42 000 euros
Communes territoriales 15 et 63	114 388 euros	137 526 euros	303 586 euros
TOTAL	1 618 278 euros	1 703 416 euros	1 869 476 euros

Recettes et dépenses

Du compte administratif 2024, il ressort les grandes masses suivantes, hors opérations d'ordre et résultats reportés :

- **total des montants de fonctionnement** : 3 929 300 euros en dépenses et 3 947 346 euros en recettes

A noter : s'élevant à 2 694 161 euros, les frais de personnel ont été financés à hauteur de 51 % par les contributions statutaires et de 49 % par des crédits spécifiques ; sa progression par rapport à 2023 (2 546 845 euros) s'explique du fait :

- > d'effets cumulés des revalorisations indiciaires 2022, 2023 et 2024
- > de la progression du GVT et des augmentations de SMIC
- > de la création de postes supplémentaires liées à la nouvelle politique régionale de Natura 2000.

- **total des montants d'investissement** : 353 607 euros en dépenses et 728 232 euros en recettes.

OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES ET

CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne

Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc

AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, collectivités...

CONTACT

Sylvie Izquierdo | 04 73 65 64 14
sizquierdo@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLBC_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

GESTION DES ASSEMBLÉES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc est l'organisme d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dont le but est d'animer et de contribuer à la mise en œuvre du projet du territoire formalisé par la charte 2013 » 2028 du Parc. Il est administré par un Comité syndical composé des représentants des Communes territoriales du Parc et de leurs groupements, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Émanant et agissant sur délégation du Comité, le Bureau syndical du Parc prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

Comité syndical du Parc

Sous la présidence de Lionel Chauvin, le Comité syndical s'est réuni 4 fois en 2024 : les 3 avril, 15 juillet, 19 novembre et 9 décembre. Il se composait des membres titulaires suivants :

- **représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes** : Frédéric Bonnichon, Sébastien Dubourg, Louis Giscard d'Estaing, Brice Hortefeux, Stéphane Sautarel
- **représentants du Département du Cantal** : Gilles Chabrier, Marie-Hélène Chastre, Annie Delrieu-Tourtoulou, Philippe Fabre
- **représentants du Département du Puy-de-Dôme** : Sébastien Galpier, Lionel Gay, Sylvie Léger, Anne-Marie Picard
- **représentants des groupements de communes** : Valérie Cabecas, François Descoeur, Martine Montcourier, Gérard Mouliade, Philippe Mourques, Colette Ponchet-Passemar, Christian Vert, Pascale Brun, Eric Dersigny, Jocelyne Mansana, Alain Mercier, Franck Serre
- **représentants des agglomérations et villes portes** : Jean-Marie Vallée (Clermont Auvergne Métropole)
- **représentants des Communes du Cantal** : Sarah Chabrier, Mélanie Chalvignac, François Delrieu, Isabelle Faux, René Goulesque, Fabien Husser, Virginie Lesueur, Jean-Louis Marandon, Thierry Mathieu, Philippe Maurs, Isabelle Mellin, Sylvain Vazelle
- **représentants des Communes du Puy-de-Dôme** : Lauret Bernard, Jean-Marc Boyer, Gérard Brugiére, Lionel Chauvin, François Constantin, Jérôme Ceyssat, Eric Hayma, Sylvie Mouly, Catherine Tartière, Alexandre Verdier, Grégoire Verrière, Maïté Waag.

Bureau syndical du Parc

Sous la présidence de Lionel Chauvin président, le Bureau syndical s'est réuni les 20 juin et 15 juillet 2024.

Il comprenait les 11 membres délibérants suivants :

- Lionel Chauvin, président
- Philippe Fabre, 1^{er} vice-président
- Jocelyne Mansana, 2^e vice-présidente
- Louis Giscard d'Estaing, 3^e vice-président
- Lionel Gay, secrétaire
- autres membres : Frédéric Bonnichon, Valérie Cabécas, Jean-Louis Marandon, Eric Hayma, Isabelle Mellin, Anne-Marie Picard.



Le Bureau syndical du Parc
© SMPNRVA

OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc



LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, collectivités...

CONTACT

Sylvie Izquierdo | 04 73 65 64 14
sizquierdo@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Commissions

Les modalités de gouvernance du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne prévoient la mise en œuvre de commissions thématiques afin de favoriser l'implication des élus sur des sujets spécifiques. A ce titre, plusieurs commissions ont été mise en place en 2023. La plupart ont été réunies en 2024 :

- **commission Finances** : les 11 octobre et 7 novembre 2024.
- **commission Energie** : le 8 novembre 2024
- **commission Education et Culture** : le 21 mars 2024

Par ailleurs, deux nouvelles commissions ont été créées et ont été réunies en 2024

- **commission Forêt** : Considérant l'importance des forêts à l'échelle du territoire, une commission thématique permanente dédiée à la thématique Forêt a été constituée en fin d'année 2023, afin de travailler de façon resserrée sur les thématiques de gestion multifonctionnelle et durable des forêts avec les élus.

Animée avec le concours de la Direction et des agents du Syndicat mixte du Parc, cette commission :

- > est consultée pour les questions en rapport avec les thématiques de gestion multifonctionnelle et durable des forêts
- > peut proposer au Bureau ou au Président du Syndicat mixte du Parc de se saisir de l'étude d'un sujet.

Une acculturation des élus ayant intégré la commission aux problématiques forestière du territoire est également réalisée par les agents du Syndicat mixte du Parc avec le concours de structures partenaires.

La commission Forêt a été réunie **4 fois en 2024**, dont 2 sur le terrain pour des visites de peuplements forestiers et d'une scierie du territoire.



Participation de la commission « forêt » à une visite de scierie organisée par l'Association des communes forestières du Cantal @ B-Larcher SMPNRVA

Les élus ont également suivi la **préparation du Plan Sylvicole Territorial Sylv'ACCTES des Volcans d'Auvergne**, participé à l'animation des réunions de concertation mise en place dans le cadre de ce dispositif et à sa présentation au comité syndical.

- **2 commissions dédiées à la révision de charte : « Patrimoine naturel, paysages et énergies » et « dynamiques socioéconomiques du Parc »**

La réussite de la révision de charte nécessite une impulsion et un accompagnement fort par les élus du Syndicat mixte du Parc. Il s'agit en effet, en amont des décisions prises lors des réunions du Bureau et du Comité syndical :

- > d'échanger avec l'équipe du syndicat mixte sur les analyses et propositions réalisées
- > de préparer politiquement des réunions de concertation.

Aussi, le Comité syndical du Parc a décidé le 15 juillet 2024 de créer en son sein deux commissions Révision de charte :

- la commission « Patrimoine naturel, paysages, aménagements et énergie »
- la commission « Activités socio-économiques et institutionnelles ».

Les positionnements proposés par ces deux commissions sont ensuite concertés avec les partenaires du COTECH, puis du COPIL, avant d'être validés par le Bureau et/ou Comité syndical du Parc.

Ces deux commissions ont été réunies une fois chacune en décembre 2024 pour consulter les élus sur les principales conclusions du diagnostic du territoire produit par les prestataires mobilisés pour la révision de la charte du Parc.



CONTACT

Commission Finances : Batiste Deguin | 04 73 65 64 09 | direction@parcdesvolcans.fr et Sylvie Izquierdo | 04 73 65 64 14 | sizquierdo@parcdesvolcans.fr

Commission Education et culture : Marie-Noëlle Basmaison | 04 73 65 64 29 | mbasmaison@parcdesvolcans.fr

Commission Forêt : Pauline Duwe | 04 73 65 64 32 | pduwe@parcdesvolcans.fr

Commission Révision de charte : Carine Dubos | 06 60 61 99 76 | cdubos@parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ORGANISATION DE L'EQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne





agir

Une équipe
pluridisciplinaire
au service d'un territoire d'exception

Lionel Chevau
Président



Baptiste Degau
Directeur

FONCTIONS SUPPORTS



Sylvie
D'Almeida
Secrétaire de direction

Équipements



Cécile Dutré
Gestionnaire
Bureaux



Bertrand Piron
Gestionnaire et baux

Travaux & aménagement



Christophe Malic
Travaux



Laurent Amelot
Aménagement

Ressources humaines



Véronique
Vaillot



Stéphanie
Mignot



Anne
Sanchez

Finances, comptabilité, administration générale



Laurent Cellier
Comptabilité,
Finances &
marchés publics



Ghislaine
Champs
Comptabilité
Finances



Sandrine
Etary-Lamy
Accès à l'ensemble,
accès et
administratif

PRÉSÉRATION & VALORISATION DES PATRIMOIENS NATURELS



Nadège Guimard
Responsable de direction,
Communication



Xavier Jatache
Coordinateur Eau (évaluation, stratégie, GAGE) et EHG

PASTORALISME – PAEC



Elodie Mennini
Agri-environnement
Coordination PAEC
PPAEA 2022-2027



Ida Delphy
PAEC territorial



Noëlle Pradal
Pastorale en
Chaine des Puys



Elsa Géronneau
Aide administratrice



Thibaut Chabalaz
Animations
sportives et culturelles



Romain Soucy
Coordinateur
Observatoire des feux
volcaniques



Virginie Delige
Trame noire



Philippe Boichut
Hors et hors-bord,
Lacs et cours d'eau,
Débarquement



Romain Landais
Patrimoine naturel 1E



Sylvestre Lachet
Forêt 1E



Pauline Ouse
Forêt 1E



Elsa Géronneau
Plots de gestion

ENS

Pavillon des Sources
Xavier Jatache
Animateur

Anne Malet
Animateur

Lac des Bades Lac Servière

Anne Malet
Animateur

Tourbière du Juvet

Philippe Boichut
Animateur

Mouliague du Mont

Amélie PRIME
Animateur

Tranquillité

Ida Delphy
Animateur

Tourbière Nord-Est 1E

Ida Delphy
Animateur

Gorges de la Rose

Benoit Lachet
Animateur

Natura 2000

Chaine des Puys

Noëlle Pradal
Animateur

Monts Dore

Marie Pucci Anne Malet
Animateur, Saline naturelle

Cézallier

Anne Malet
Animateur

Pays des Coiseaux

Marie Pucci
Animateur

Massif Central, Monts Puy-de-Dôme

Thibaut Chabalaz*
Animateur

Zones humides Riom-ès-Montagnes, Arvègne

Philippe Boichut
Animateur

Tourbière du Juvet et de la Gencie

Ida Delphy
Animateur

Gorges de la Rose

Benoit Lachet
Animateur

RÉSERVES NATURELLES

RNN Chastreix-Sancy

Thibaut Chabalaz
Animateur

RNN Valls de Chaudieu

Eric Valls
Animateur

RNN Gorges de La Godivelle

RNN Röcher de La Jaquette

RNR Tourbière du Juvet et de La Gencie

Ida Delphy
Animateur

RNN Tourbière du Juvet et de La Gencie

Rémi Landais*
Animateur

GARDES NATURE PERMANENTS

Centrale

Jean-Philippe Reygade*
Centrale

Centrale

Hugues Philippot*
Centrale

Centrale

Solène Labeyrie
Centrale

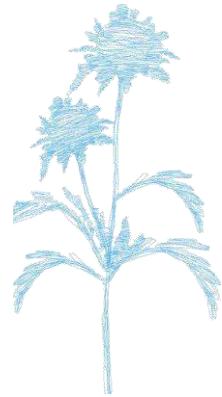
PGEC : Projet Eau-Environnement Climatique - PTIA : Plan Territorial des Usages d'Auvergne - EIG : Espace Intercommunal - RNN : Réserve Naturelle Nationale - RNR : Réserve Naturelle Régionale

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

ABREVIATIONS ET SIGLES

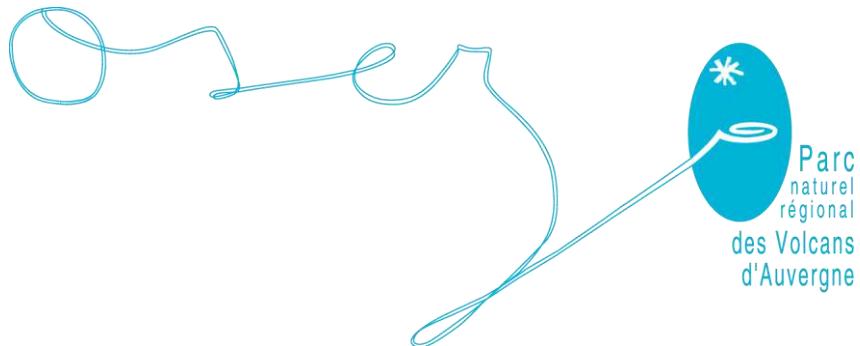
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEM	Accompagnateur En Montagne
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ARS	Agence Régionale de Santé
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASL	Association Syndicale Libre
ASP	Agence de Services et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
C(D)A	Chambre (Départementale) d'Agriculture
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
BTS GPN	Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CC ou CCté	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD 15	Conseil Départemental du Cantal
CD 63	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
CEN(A)	Conservatoire d'espaces naturels (Auvergne)
CERAA	Centre d'Etude et de Recherche en Archéologie Aérienne
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNRS	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
COPIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRARA	Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes
CRDDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional du Tourisme d'Auvergne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Scientifique du Parc
CSRPN	Centre National de la Recherche Scientifique
DETR	Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
DRAC	Direction régionale des Affaires Culturelles
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOB	Document d'objectif destiné à la gestion d'un site Natura 2000
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
EI	Évaluation des Incidences
ELEVÉ	Eleveurs Environnement Vétérinaires
ENS	Espace Naturel Sensible
ETP	Equivalent temps plein
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FOAD	FOrmation A Distance
FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



GAL	Groupement d'Action Locale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMA	Groupe Mammalogique d'Auvergne
ha	hectares
HTC	Hautes Terres Communauté
IADT	Institut d'Auvergne de Développement du Territoire
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
LEADER	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale et Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
MRAE	Mission Régionale de l'Autorité environnementale
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT(SI)	Office de Tourisme (Syndicat d'Initiative)
PAC	Politique Agricole Commune
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PMAEC	Projet AgroEnvironnemental Climatique
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve naturelle nationale
RNNCS	Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SAEM	Société Anonyme d'Economie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à VOcation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPM	Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VAE	Vélo à Assistance Electrique
VTT	Vélo Tout Terrain
ZSC	Zone Spéciale de Conservation
ZPS	Zone de Protection Spéciale

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DLB_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydoômois Montlosier, 63970 Aydat | 04 73 65

Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville, 15300 Murat | 04 71 20 22 10

accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20251003-2025_DL8_065-DE
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS
D'AUVERGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

N° séance. Objet :	66. Convention cadre « Contrat Parc » 2024-2026 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes – déclinaison 2025
Délibération n° :	2025.DLB.066-CS-03/10-05
Annexe :	-
Élu(e) rapporteur :	Lionel Chauvin
Direction :	Fonctions Supports
Secrétaire de séance :	Jocelyne MANSANA

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi trois octobre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, également convoqué le vendredi vingt-six septembre, s'est réuni à la salle « Montlosier », commune d'Aydat, sous la présidence de M. Lionel CHAUVIN, Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional.

COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MEMBRES PRÉSENTS - REPRÉSENTÉS / EXCUSÉS

08/10/2025	Elu(e)s	Qualité	Collectivités de rattachement	Voix	Présent(e)s	Excusé(e)s	A reçu pouvoir de	A reçu pouvoir de	Total voix	A donné pouvoir à	
BUREAU SYNDICAL	Lionel CHAUVIN	Président	Commune de Châtel-Guyon	1	x		Brice HORTEFEUR	Maïté WAAG	18		
	Philippe FABRE	1er Vice-Président	Conseil Départemental du Cantal	8	x					8	
	Jocelyne MANSANA	2ème Vice-Présidente	Communauté de Communes du Massif du Sancy	2	x			Stéphane SAUTAREL		18	
	Louis GISCARD D'ESTAING	3ème Vice-Président	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Lionel GAY	Secrétaire du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x	x				0	
	Frédéric BONNICHON	Membre du bureau	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16	
	Valérie CABECAS	Membre du bureau	Communauté de Communes du Pays Gentiane	2	x					2	
	Isabelle MELLIN	Membre du bureau	Commune de Viseux-Cère	1	x			Philippe MOURGUES		3	
	Eric HAYMA	Membre du bureau	Commune de Saint-Genès-Champanelle	1	x					1	
	Jean-Louis MARANDON	Membre du bureau	Commune de Menet	1	x			Isabelle FAUX		2	
	Anne-Marie PICARD	Membre du bureau	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0	
	Laurent BERNARD	Eu	Commune de Saint-Donat	1	x					0	
	Jean-Marc BOYER	Eu	Commune de Laqueuille	1	x					1	
	Gérard BRUGIERE	Eu	Commune de Murat-le-Quaire	1	x					1	
	Pascale BRUN	Eu	Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	2	x					2	
	Gilles CHABRIER	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0	
Sarah CHABRIER	Eu	Commune de Saint-Bonnet-de-Condat	1	x					0		
Mélanie CHALVIGNAC	Eu	Commune de Cheylade	1	x					0		
François CONSTANTIN	Eu	Commune de La Bourboule	1	x					0		
Marie-Hélène CHASTRE	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
François DELRIEU	Eu	Commune de Mandailles-Saint-Julien	1	x					0		
Annie DELRIEU	Eu	Conseil Départemental du Cantal	8	x					0		
Eric DERISIGNY	Eu	Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans	2	x					2		
Martine PANI	Eu	Communauté de Communes du Pays de Salers	2	x					2		
Sébastien DUBOURG	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					16		
Isabelle FAUX	Eu	Commune du Falgoux	1	x					0	Jean-Louis MARANDON	
Sébastien GALPIER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					8		
René GOULESQUE	Eu	Commune de Champs-sur-Tarentaine	1	x					0		
Brice HORTEFEUR	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Lionel CHAUVIN	
Fabien HUSSEIN	Eu	Commune de Beaujeu	1	x					0		
Sylvie LEGER	Eu	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	8	x					0		
Virginie LESUEUR	Eu	Commune de Tournemire	1	x					0		
Thierry MATHIEU	Eu	Commune de Menet	1	x					0		
Philippe MAURS	Eu	Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne	1	x					0		
Alain MERCIER	Eu	Communauté de Communes Dômes Sancy Artese	2	x					2		
Martine MONOURIER	Eu	Communauté de Communes Sumène-Artese	2	x					0		
Gérard MOLLIADE	Eu	Communauté de Communes Saint-Flour Communauté	2	x					2		
Sylvie MOULY	Eu	Commune de Saint-Bonnet-Prés-Orcival	1	x					1		
Philippe MOURGUES	Eu	Communauté de Communes Cé et Goul en Carlades	2	x					0	Isabelle MELLIN	
Colette PONCHET-PASSEMAR	Eu	Communauté de Communes Hautes Terres Communauté	2	x					2		
Stéphane SAUTAREL	Eu	Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	16	x					0	Jocelyne MANSANA	
Franck SERRE	Eu	Communauté de Communes Mont Averne Communauté	2	x					2		
Catherine TARTIERE	Eu	Commune de Bessat	1	x					0		
Jean-Marie VALLEE	Eu	Clermont Auvergne Métropole	2	x					0		
Sylvain VAZELLE	Eu	Commune de Pélissans	1	x					1		
Alexandre VERDIER	Eu	Commune de Bagnols	1	x					1		
Grégoire VERRIERE	Eu	Commune de Courquol	1	x					0		
Christian VERT	Eu	Communauté de communes du Pays de Mauriac	2	x					0		
Maïté WAAG	Eu	Commune d'Orches	1	x					0	Lionel CHAUVIN	
RECAPITULATIF DES VOIX											
Membres élus:	Nombre	Voix	Quorum								
En exercice:	49	193									
Présents (dont visio):	25	54	97								
Représentés:	5	38									
Votants:	30	130	ATTEINT								
CONSULTATIFS											
EXTERIEURS											
INVITÉS											

N° séance. Objet : 66. Convention cadre « Contrat Parc » 2024-2026 avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Délibération n° : 2025.DLB.066-CS-03/10-05
 Voies de recours : Devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
 Délais de recours : 2 mois à compter de sa date de publication électronique
 Publication en ligne : Le 03/11/2025 - www.agir.parcdesvolcans.fr/actes-administratifs

Accusé de réception en préfecture
 000256300297120251003-2025_DLB_066-DE
 Date de télétransmission : 24/10/2025
 Date de réception préfecture : 24/10/2025

La Région soutient la définition de la charte des PNR et leur mise en œuvre en tant que signataire et partenaire privilégié. Elle intervient à la fois en participant fortement au budget statutaire des syndicats mixtes, en mobilisant ses propres politiques sur les territoires de Parcs Naturels Régionaux, et en soutenant les actions menées, en investissement comme en fonctionnement.

La Région entend confirmer les Parcs Naturels Régionaux dans leur rôle de fédérateurs, de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales au travers de 3 priorités d'action définies dans une délibération-cadre pour la période 2023-2027. Cette ambition partagée se traduit sur la période 2024-2026 par la mise en place d'un cadre contractuel de partenariat, le « Contrat de Parc », validé lors du comité syndical du 14/03/2025.

Cette convention cadre fait l'objet d'une déclinaison technique et financière annuelle.

Pour 2025, les actions mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne répondent aux priorités suivantes :

Priorité régionale	Intitulé	Action réalisée
1 – conciliation usages et ressources	1-1 « préservation et usage sobre des ressources »	- Equipe Mutualisée de Gestion de la Chaîne des Puys Faille de Limagne – fonctionnement
	1-3 « valoriser les activités économiques locales dont Marque et SQO »	- Journée de l'alimentation durable - Outils Coup de cœurs du Parc
2 – transition énergétique	2 « valorisation des actions Parc »	- Stand Parc – compléments d'équipements
3 – biodiversité	3-3 « préservation / restauration des fonctionnalités écologiques des milieux / trames »	- Acquisition de matériel pour le suivi et la conservation des milieux
	3-5 « mobiliser et transmettre les connaissances »	- Observatoire des lacs volcaniques : communication de lancement

Le budget et le plan de financement liés à ces actions est synthétisé ci-dessous :

Dépenses		Plan de financement					
Postes de dépense	Montants (€TTC pour fonctionnement et €HT pour investissement)	Région - DEEP		Autres financeurs		Autofinancement	
		Taux	Montant	Co-financeur	Taux	Montant	Montant
Observatoire des lacs volcaniques- Communication de lancement	3 281 €	50%	1 641 €	Agence de l'eau Adour-Garonne	45%	1 473 €	168 €
Animation sensibilisation Alimentation Durable- Journée de l'alimentation durable	1 200 €	50%	600 €				600 €
Outils Coup de cœur du Parc-Pack de bienvenue offert aux acteurs économiques valorisés grâce à la démarche "coup de cœur du Parc"	5 386 €	50%	2 693 €				2 693 €
Stand Parc - Compléments d'équipements	3 279 €	50%	1 639 €				1 639 €
Fonctionnement de l'équipe mutualisée de gestion et de préservation de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne- Animation du plan de gestion Chaîne des Puys - Faille de Limagne - 2025	614 547 €	8%	50 000 €	Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Autres financeurs (DREAL Grands sites, Clermont Auvergne métropole, PPT, Atout France)	88%	539 547 €	25 000 €
Total Fonctionnement	627 693 €		56 573 €			541 020 €	30 100 €
Suivi et conservation des milieux- Acquisition de matériel de suivi flore/faune	6 123 €	80%	4 898 €				1 225 €
Suivi et conservation des milieux- Acquisition de matériel (RNNSG-RJ)	14 669 €	80%	11 735 €				2 934 €
Total Investissement	20 792 €		16 634 €			0 €	4 158 €
Total - 2025	648 485 €		73 207 €			541 020 €	34 258 €

Vu la déclinaison 2025 de la Convention cadre 2024-2026 avec la Région telle que décrite ci-dessus ;

APRES l'exposé des motifs et éléments nécessaires au délibéré de ses élu(e)s,

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ*

- »»» **APPROUVE** la déclinaison 2025 de la Convention cadre 2024-2026 avec la Région telle que décrite ci-dessus ;
- »»» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre administratif et technique en lien avec ce dossier ;
- »»» **AUTORISE** le Président à signer tout document d'ordre financier en lien avec ce dossier, y compris les éventuels ajustements de plans de financements, si ces derniers ne sont pas plus défavorables au PNRVA que celui/ceux présentés ci-dessus.

* Conformément au II de l'article L.1111-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élu(e)s concerné(e)s par la « règle du dépôt » n'ont pas participé à la préparation, aux débats, et au vote de la présente délibération.

Est/Sont concerné(s) : **Sans objet**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, pour extrait conforme,
à Aydat, Montlosier,*

le vendredi 3 octobre 2025

Lionel CHAUVIN
Président

